

## **Appui à la DDETS 56**

Réalisation d'un diagnostic pré opérationnel  
dans la perspective du déploiement du programme

### **AGIR**

(**A**ccompagnement **G**lobal et **I**ndividualisé pour les **R**éfugiés)

dans le département du Morbihan

## **Rapport final**

## Table des matières

.....	<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Rappel de la commande</b> .....		<b>4</b>
1. Éléments de contexte et problématique .....		4
2. Territoire concerné.....		6
3. Les résultats attendus.....		8
<b>Méthodologie</b> .....		<b>11</b>
1. Analyse quantitative : analyse de données statistiques .....		12
2. Analyse qualitative : entretiens individuels et groupes de parole .....		12
3. Finalisation et restitution du diagnostic .....		13
<b>PARTIE 1</b> .....		<b>14</b>
<b>Le processus d'intégration territorial</b> .....		<b>14</b>
1. Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés .....		15
2. Le dispositif de pré-accueil .....		16
4. L'hébergement (DNA).....		16
<b>Partie 2</b> .....		<b>20</b>
<b>Les caractéristiques des bénéficiaires de la protection internationale dans le Morbihan</b> .....		<b>20</b>
<b>Partie 3</b> .....		<b>27</b>
<b>L'intégration des BPI dans le Morbihan</b> .....		<b>27</b>
1. Les acteurs de l'intégration .....		28
2. L'offre de formations.....		29
3. Accompagnement : les dispositifs spécifiques existants .....		31
4. Le programme AGIR.....		37
<b>Partie 4</b> .....		<b>38</b>
<b>Les constats des acteurs de l'intégration sur le territoire</b> .....		<b>38</b>
1. Les principaux enjeux de l'intégration dans le Morbihan selon les acteurs.....		39
2. Les forces et faiblesses du territoire.....		41
3. Les problématiques identifiées par les acteurs.....		43
<b>Partie 5</b> .....		<b>51</b>
<b>Les pistes de réflexions</b> .....		<b>51</b>
1. Les 6 composantes de l'intégration.....		52
2. La coordination des acteurs.....		55
3. L'apport du programme d'accompagnement AGIR.....		56
4. Les préconisations liées aux 6 composantes de l'intégration .....		60
<b>Synthèse</b> .....		<b>67</b>

<b>Annexes</b> .....	<b>74</b>
Annexe 1 – Les données statistiques emploi et activité dans le Morbihan .....	75
Annexe 2 – Les caractéristiques particulières de la population du Morbihan .....	82
Annexe 3 – La trame des entretiens .....	84
Annexe 4 – Documents « support » des groupes de travail .....	85
Annexe 5 – Cartographie des acteurs .....	87
Annexe 6 – Cartographie des formations linguistiques.....	90
Annexe 7 – L’offre de formations en lien avec les métiers en tension .....	90
Annexe 8 – les formations PIC .....	90
Annexe 9 – Les dispositifs existants.....	90
Annexe 10 - Schéma du processus d’intégration 2021 .....	95
Annexe 11- L’équipe du DATASAM en 2021 .....	96
Annexe 12- cartographie de l’offre de soins .....	97
Annexe 13 - Schéma d’organisation de la plateforme expérimentale.....	98
Annexe 14 - Glossaire.....	99

# Rappel de la commande

## 1. Éléments de contexte et problématique

### **L'accueil des publics étrangers sous protection dans le Morbihan**

Le département du Morbihan a été retenu parmi les 27 départements pour le déploiement de la première vague du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) en 2022.

Le poids démographique du département est de 22.63% par rapport à la région mais la part de la demande d'asile en 2019 est de 13.48% et reste stable en 2020 avec 13.38% de la demande régionale, ce qui en fait le deuxième département d'accueil après l'Ille-et-Vilaine (qui concentre 2/3 de la demande d'asile régionale).

Fort des enseignements des programmes d'accompagnement global existants et réussis, il a été décidé d'offrir progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental organisé par l'État un accompagnement global et individualisé pour l'intégration (AGIR) vers le logement et l'emploi durable.

Ce programme reposera sur trois piliers :

- Un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d'un binôme de référents (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir les besoins recensés par l'orientation vers des dispositifs de droit commun et de droit spécialisé ;
- Une coordination de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration, spécialisés dans l'intégration des réfugiés ou acteur de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés ;

- Une ingénierie de partenariats locaux pour garantir l'accès effectif aux droits et la couverture des besoins.

La présente consultation porte sur la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel d'appui dans la perspective du déploiement du programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) dans le département du Morbihan.

Ce diagnostic est réalisé au niveau départemental pour enclencher la dynamique partenariale indispensable à la réussite d'AGIR et apporter une connaissance objective et partagée des besoins et des caractéristiques du territoire et des publics BPI.

### ♦ **Les différents statuts de protection**

La demande de protection internationale est une demande d'asile telle que définie à l'article 2, point h, de la Directive 2011/95/UE, c'est-à-dire également une demande visant à obtenir le statut de réfugié ou le statut conféré par la protection subsidiaire, indépendamment du fait que la demande ait été introduite lors de l'arrivée à la frontière ou une fois à l'intérieur du pays, et indépendamment du fait que la personne ait pénétré sur le territoire légalement (par exemple en tant que touriste) ou illégalement.

**Le statut de réfugié** est reconnu par l'Ofpra en application de l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui stipule que : "le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner".<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le statut de réfugié | OFPRA

Les personnes reconnues réfugiées sont placées sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra ; elles ont vocation à bénéficier d'une carte de résident valable 10 ans en application de l'article L.424-1 du Ceseda.

**La protection subsidiaire : le bénéfice de la protection** est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle est exposée, dans son pays, à un risque réel de subir l'une des atteintes graves (la peine de mort ou une exécution ; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; s'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie, résultant d'une situation de conflit armé interne ou international).

Pour une personne bénéficiaire de la protection subsidiaire : en application de l'article L. 424-9 du Ceseda, une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans est délivrée de plein droit par la préfecture du lieu du domicile.

Un titre d'identité et de voyage est également délivré par la préfecture du lieu du domicile, à la demande de l'intéressé. Il est valable pour tous les pays, sauf celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle.<sup>2</sup>

« L'accueil et l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) constituent une priorité gouvernementale et s'inscrivent dans le contexte de la refonte des politiques d'intégration des étrangers primo-arrivants. »<sup>3</sup>

## 2. Territoire concerné

**Le territoire concerné par l'étude est celui du département du Morbihan**



Le département du Morbihan se caractérise par un territoire interne rural et des villes côtières, dont deux principales que sont Vannes et Lorient.

La population du Morbihan est estimée à 763 103 habitants en 2021 avec 754 867 habitants en 2018 (Insee).

### Les caractéristiques particulières de la population du département du Morbihan :

Sur le département, 202 116 habitants ont moins de 25 ans, 370 869 habitants sont âgés de 25 à 64 ans et 181 882 habitants ont plus de 65 ans. L'indice de vieillissement est de 106.7 soit au dessus de la moyenne nationale donnée à 81.9.

#### *Les catégories socio-professionnelles des habitants du Morbihan au regard du contexte national*

En 2018, au dernier recensement, les retraités étaient surreprésentés dans le département comparativement à la moyenne nationale. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des employés et ouvriers, a contrario les cadres sont sous représentés dans le département. Le Morbihan compte également moins d'inactifs par rapport au reste du territoire français (voir en annexe).

283 000 actifs travaillent sur ce territoire<sup>4</sup> :

Nombre	Emplois	Entreprises
<b>Agriculture</b>	13600	7500
<b>Pêches et cultures marines</b>	4000	500
<b>Industries agroalimentaires</b>	19600	140
<b>Nautisme et construction navale</b>	5200	514
<b>Tourisme</b>	20 000 en été	300 hôtels et 285 campings

### Les salariés en 2020 sur le département :

En 2020, 170 941 salariés travaillent dans ce département dans 20 280 établissements.<sup>5</sup>

Classement des salariés par grand secteur Naf 05		
	Nombre	Poids grand secteur
<b>Autres services marchands</b>	43 100	25.2%
<b>Commerce</b>	32 135	18.8%
<b>Services non marchands</b>	22 940	13.4%
<b>Construction</b>	17 124	10%
<b>Industrie</b>	38 420	22.5%
<b>Hôtellerie-Restauration</b>	9 097	5.3%
<b>Intérim</b>	8 125	4.8%

Le taux moyen d'évolution du nombre de salariés sur 10 ans est de 0.6% et 0.4% pour les établissements.

<sup>4</sup> Recherche thématique - Conseil départemental du Morbihan

<sup>5</sup> Données Acoess 2020 Data'Viz

## Le marché de l'emploi sur le département en 2020 :

En janvier 2020, les offres d'emploi sur le département sont réparties sur les 6 villes du département : Lorient (2495 OE), Vannes (2508 OE), Pontivy (646 OE), Lanester (2468 OE), Ploemeur (2255 OE) et Ploërmel (374 OE).

Les demandeurs d'emploi sur le département en 2020 sont au nombre de 18 441.<sup>6</sup> Le taux de tension départemental (OE/DE) est de 0.4% en 2020.

Au 2ème trimestre 2021, le taux de chômage est de **6.7%** contre 8% en France. (Insee)

Indicateurs	Morbihan	France
Emploi total au lieu de travail	282160	26599318
dont part des emplois salariés (%)	84,4	86,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	73,3	74,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	12,1	13,4

- ♦ **L'évolution des besoins en main d'œuvre sur le département en 2021<sup>7</sup>** à travers les projets de recrutement exprimés :

Secteurs regroupés	Projets de recrutement (PDR)	Difficultés à recruter
Services aux particuliers	<b>1028130</b>	<b>44,5%</b>
Services aux entreprises	646800	47,3%
Commerce	329010	34,9%
Agriculture	276180	36,1%
Industrie	225560	47,5%
Construction	217610	62,9%
Total	2723290	44,9%

**Commentaires :** (voir les tableaux en annexe)

Les métiers recherchés sur le département du 56 sont des métiers le plus souvent qualifiés : technicien de maintenance, charpentier, aide – soignant, conducteur poids lourd. L'accessibilité à ces métiers nécessite une formation qualifiante.

D'autres métiers moins qualifiés sont attendus sur le département (agent d'entretien, manutentionnaire, agent de fabrication, agent de production). Les recrutements sont possibles dans la mesure où les candidats sont à même de comprendre les consignes et les règles de sécurité et en capacité de développer un savoir-être professionnel.

Enfin, des emplois intermédiaires nécessitent des formations qualifiantes moins longues comme ceux de cariste ou de menuisier poseur.

<sup>6</sup> BMO 2021 Données 2020

<sup>7</sup> BMO 2021 Source Pôle Emploi

\* : Métier en tension

Les offres d'emploi sont partagées pour 30% sur les villes de Vannes et Lorient. Les autres offres se répartissent sur le territoire rural notamment dans le secteur de l'agro-alimentaire ou dans le secteur du service à la personne d'où une problématique de mobilité à prendre en compte.

## La production de richesse du département et la cohabitation de deux réalités :

### L'intérieur des terres et les bords de l'Atlantique

Avec 83,4 milliards d'euros en 2012, le produit intérieur brut (PIB) de la Bretagne représente 4,1 % de la richesse produite dans le pays. Depuis 1990, sa valeur augmente en moyenne chaque année de 1,8 %, soit une croissance supérieure au niveau national (1,5 %).

Cependant, l'économie bretonne est plutôt tournée vers des activités à faible valeur ajoutée (agriculture et industrie agroalimentaire). Ainsi le PIB par emploi (64 220 €) est en Bretagne un des plus bas de France, en étant inférieur de près de 6 % à celui de la France hors Île-de-France.

### 3. Les résultats attendus

#### Réalisation d'un pré diagnostic

Le pré diagnostic a vocation à dresser un état des lieux de l'existant sur le département (forces et faiblesses, coopérations, ressources et initiatives) en identifiant les spécificités et besoins du public cible et d'aiguiller le futur prestataire du programme sur les actions à entreprendre.

#### ◆ PHASE 1 - Etude préparatoire : lancement, cadrage et validation de la méthodologie d'intervention de l'action

Cette phase de cadrage doit permettre de comprendre le contexte de la politique d'intégration des BPI dans le 56, et de construire les outils d'enquête, qui ont été retravaillés et présentés aux membres de la commission de suivi (COSIR).

Elle permet de préciser :

- La finalisation et périmètre de l'action.
- La structuration de la méthodologie de travail.
- Un recueil et une analyse documentaire de l'ensemble des appels à projets, des bilans produits et des documents cadrant l'action publique à destination des BPI.
- Un portrait statistique, à partir des données de l'OFII et de la DDETS, sur les profils et l'évolution des publics BPI dans le Morbihan.
- Une identification des principaux acteurs à interviewer, fixer les modalités d'entretien.
- Des entretiens de cadrage en face à face ou par téléphone avec les services de l'État et

principaux acteurs qui œuvrent pour l'intégration des BPI.

#### ◆ PHASE 2 – Caractérisation du public BPI dans le Morbihan

Cette phase doit permettre d'évaluer le volume et caractériser le public bénéficiaire de la protection internationale demeurant dans le département du Morbihan, de manière à :

- Quantifier le nombre de bénéficiaires.
- Identifier les profils des bénéficiaires : famille ou personne isolée, âge, sexe, niveau de formation.

Elle permet

- Un recueil des données chiffrées auprès des opérateurs de l'intégration sur les publics BPI qui ont bénéficié d'actions et dispositifs spécifiques déployés sur le département.
- Une présentation de l'offre de formation en particulier linguistique et professionnelle.

#### ◆ PHASE 3 – Collecte de la parole des acteurs de l'intégration mobilisés dans les parcours des BPI

Cette phase en deux étapes vise à recueillir la parole des professionnels et des publics en matière de déploiement des dispositifs relevant de la politique d'intégration des BPI sur le département du Morbihan.



➤ **Un entretien auprès des acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des BPI** (opérateurs du BOP 104, OFII, missions locales, COALLIA, la Sauvegarde 56, AMISEP) pour recueillir leurs points de vue concernant les besoins des bénéficiaires de la protection internationale et les réponses qui y sont apportées en matière d'accès aux droits, d'apprentissage linguistique, d'accès à l'emploi, d'accès à l'hébergement et au logement, d'accès à la santé.

➤ **Une enquête qualitative auprès de ménages ayant le statut BPI**, rencontrés via les associations accompagnatrices.

Ces entretiens auront pour objet d'éclairer de façon qualitative les conditions d'installation et d'intégration de ces publics, mais aussi d'enrichir l'analyse sur la politique d'intégration départementale en faisant entendre la voix de ceux qui en sont bénéficiaires.

Le délai contraint pour la réalisation du diagnostic associée au contexte de problématiques sanitaires n'a pas permis la réalisation des entretiens.

#### ♦ **PHASE 4 - Formalisation des préconisations**

➤ **Animation de groupes de travail** en relation avec les référents DDETS 56 afin de co-construire les grands axes des préconisations. Ce débat avec les acteurs impliqués s'est basé sur les résultats intermédiaires de l'étude et a généré des échanges nourris permettant ainsi de mieux appréhender les besoins au regard du contexte départemental et ainsi proposer des préconisations plus ciblées.

➤ Réalisation des supports de présentation visuelle dans l'éventualité d'une présentation finale lors de la commission de suivi.

#### ♦ **PHASE 5 - Restitution des résultats de l'étude**

- ♦ Une réunion de restitution du diagnostic pré-opérationnel
- ♦ Un rapport ainsi qu'un support visuel ont été réalisés pour une éventuelle présentation lors de la commission de suivi.

### Une démarche diagnostic pour répondre à la demande

Les points forts d'une démarche diagnostic ⇨ **Outil d'aide à la décision**

Notre démarche allie une approche quantitative et qualitative suivant les objectifs visés.

Elle s'appuie sur :

- Les travaux existants et menés sur la région et/ou le département et les données chiffrées (OFII, DDETS, SRADAIR)
- Des données qualitatives : recueil d'informations auprès des acteurs clefs du territoire qui seront définis en comité. Des entretiens téléphoniques seront conduits avec chaque acteur.

La démarche vise à :

- Interroger les acteurs de l'intégration pour identifier les services proposés ou pas, le profil et les besoins des personnes accompagnées,
- Interroger les publics pour connaître leurs besoins et repérer ceux qui ne sont pas encore couverts sous la forme de rencontres/entretiens qualitatifs de terrain et de réunions de travail avec les partenaires institutionnels et surtout les acteurs de terrain sur les différentes composantes de l'intégration.

### ◆ PROGRAMME AGIR

Sur la base de l'observation des programmes réussis d'accompagnement global existants, il a été décidé de proposer progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental organisé par l'État d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) vers le logement et l'emploi durable.

**Les 3 piliers de l'intégration** : l'apprentissage du français, l'emploi, le logement

Le parcours qui débute par la prise en charge des besoins essentiels s'articule autour de ces 3 axes :

- la formation linguistique,
- l'insertion professionnelle,
- l'hébergement et le logement.

# Méthodologie

## 1. Analyse quantitative : analyse de données statistiques

La DDETS 56 a été associée et en appui tout au long de la mission.

Mme Baraud Féféu, en charge de la politique de l'asile et de l'intégration au sein de la DDETS 56 était présente tout au long de la réalisation du diagnostic. A travers un travail de collecte des informations quantitatives et qualitatives et de rencontres des acteurs et partenaires, s'est opérée une consolidation du réseau qui a permis d'assoier les bases de la coordination départementale qui doit émerger et prendre toute sa place notamment dans le cadre du déploiement du programme AGIR mais également pour mener à bien les objectifs qui sont assignés en matière d'intégration des réfugiés.

De fait, des données statistiques ont été collectées auprès des acteurs du territoire lors des entretiens individuels conduits en binôme (AFPA/DDETS 56).

- Etat des lieux 2021 SRADAIR Bretagne
- Rapport annuel du REM 2020
- Rapport d'activité 2020 DGEF juin 2021
- Statistiques 2019/2020/2021 OFII Bretagne
- Statistiques 2020 de la Sauvegarde 56, l'AMISEP, rapport d'activité 2021 COALLIA
- Données AMISEP Morbihan
- Données CAF, ARS, DATASAM
- Rapport ADVL 2015
- Données 2021 Pôle Emploi, DARES, CARIF OREF et INSEE
- Guide du demandeur d'asile 2020 DGEF

## 2. Analyse qualitative : entretiens individuels et groupes de parole

### a. Entretiens avec les acteurs de l'intégration :

Sur la base d'une trame de questions ajustée aux fonctions de l'interlocuteur, nous rencontrons individuellement les acteurs du territoire concernés par l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.

.Liste des acteurs vus en entretien	
Structure	Prénom et Nom
OFII	Emilie VITEL
OFFI	Manuelle MASSY
COALLIA	Laurent DENOUEL/Damien BELLEC
COALLIA	Rozenn TANGUY
SAUVEGARDE 56	Nolwenn DELALEE
SAUVEGARDE 56	Laetitia BENGAGLIA
AMISEP	Yvan GUEGAN
MISSION LOCALE	Xavier LANDAIS/Marc BONO
MISSION LOCALE	Dominique AUFFRET
MISSION LOCALE	Fabienne LECORRE/Nathalie NOEL
CLPS	Sandrine PRUDON
POLE EMPLOI	Laurence RENARD
IBEP	Laurent DUBOURG/Michaël GEVAUX
AFPA	Stéphanie GICQUEL-BUI
DATASAM	Lauranne MOUSSION
AFPA	Arnaud GUEMENE/Lionel FREIN

Compte tenu de la situation sanitaire, certains entretiens ont été transformés en entretiens distanciels.

### b. Construction conjointe des préconisations sous forme de groupe de travail des acteurs

A la suite des entretiens individuels, nous constituons un groupe de travail des acteurs volontaires. L'objectif est de réaliser une réflexion conjointe sur les préconisations à envisager dans le cadre du programme AGIR.

.Liste des acteurs intégrés au 1er groupe de travail	
Structure	Prénom et Nom
<b>CLPS</b>	Sandrine PRUDON
<b>COALLIA</b>	Laurent DENOUEL
<b>COALLIA</b>	Damien BELLEC
<b>AMISEP</b>	Yvan GUEGAN
<b>AMISEP</b>	Hervé CORFA
<b>Mission locale Vannes</b>	Marc Bono
<b>DDETS 56</b>	Nathalie BARAUD-FEFEU

Ce travail collaboratif pourra être suivi dans l'avenir de groupes de travail répartis selon les composantes de l'intégration des réfugiés.

.Liste des acteurs intégrés au 2nd groupe de travail	
Structure	Prénom et Nom
<b>Sauvegarde 56</b>	Nolwenn DELALEE
<b>Sauvegarde 56</b>	Laetitia BENAGLIA
<b>Pôle Emploi</b>	Laurence RENARD
<b>Mission locale Lorient</b>	Fabienne LE CORRE

<b>Mission locale Lorient</b>	Nathalie NOEL
<b>ARMLB</b>	Anne MICHELOT
<b>DDETS56</b>	Nathalie BARAUD-FEFEU
<b>DDETS56</b>	Serge LE GOFF

Les groupes de travail pourront étayer les modalités de mise en œuvre du programme AGIR sur le département du Morbihan.

### 3. Finalisation et restitution du diagnostic

Deux restitutions :

1. Une restitution intermédiaire à mi-parcours à la suite des entretiens des acteurs devant le COSIR
2. Une restitution globale de l'ensemble du diagnostic à la fin de la mission (rapport et diaporama)

*Nous remercions toutes les personnes rencontrées tout au long de cette étude pour leur disponibilité, la qualité des informations obtenues.*

## **PARTIE 1**

# **Le processus d'intégration territorial**

Depuis 2015, la France comme toute l'Europe a dû faire face à une augmentation rapide et continue de la demande d'asile. En 2019, près de 178 000 personnes ont demandé l'asile en France (réexamens compris). Ces hommes et ces femmes, viennent de tous les pays : de Syrie, d'Afghanistan, de Turquie, de la Corne de l'Afrique, mais aussi des anciens pays de l'Est.

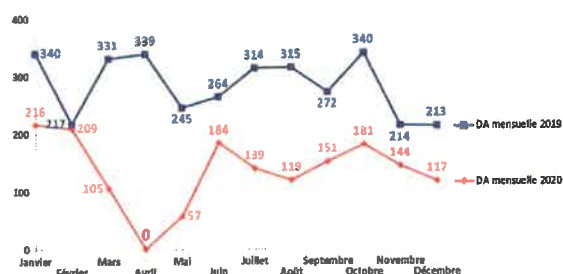
Des actions ont été mises en place pour faire face à l'urgence, mais aussi pour s'inscrire dans une politique de longue durée. Le nombre de places au sein du dispositif national d'accueil a plus que doublé en moins de cinq ans et de nouvelles places vont être créées, mais ces structures d'accueil enregistrent un taux de saturation important et n'ont pas vocation à constituer une solution d'accueil à long terme.

En outre, la prise en compte des réalités territoriales révèle que 46% des demandes d'asile sont concentrées en Ile-de-France, pour 19% des capacités nationales d'hébergement (en 2021, cette concentration est descendue à 35%).

### 1. Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés

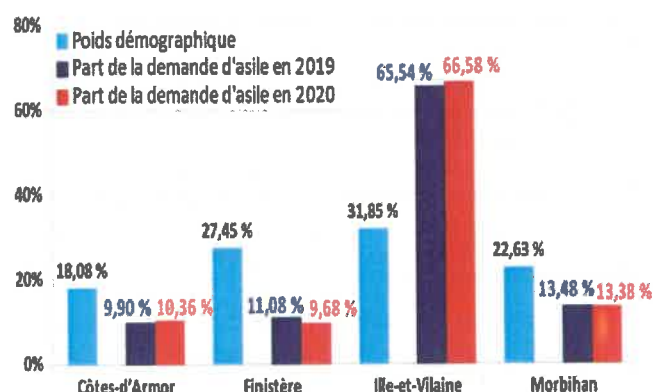
Le SRADAI, prévu par la loi du 10 septembre 2018 et entré en vigueur le 4 janvier 2021, a vocation à permettre un rééquilibrage territorial important de la prise en charge de la demande d'asile entre les régions métropolitaines ; concrètement, il prévoit à terme l'orientation mensuelle d'environ 2 500 demandeurs d'asile depuis l'Ile-de-France vers les autres régions du territoire.

#### La demande d'asile mensuelle (source SRADAI Bretagne octobre 2021)



En raison du premier confinement lié à la crise sanitaire, le GUA de Rennes n'a plus accueilli de public entre le 16 mars et le 13 mai 2020, date de sa réouverture. Ainsi, aucune demande d'asile n'a pu être enregistrée durant cette période. Par la suite, la demande d'asile est restée bien en deçà des niveaux constatés un an plus tôt. Sur l'ensemble de l'année 2020, 1 622 demandes d'asile ont donc été enregistrées en région Bretagne, contre 3404 en 2019, soit une baisse de 52 % entre 2019 et 2020.

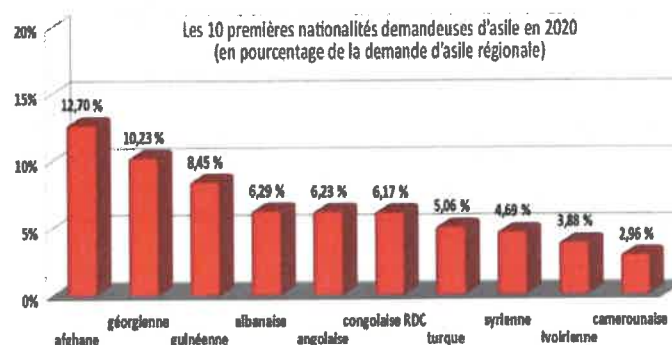
#### La répartition de la demande d'asile entre les départements bretons :



Alors que l'Ile-et-Vilaine concentre les deux tiers de la demande d'asile, le département du Morbihan reçoit 13.48% en 2019 et 13.38% en 2020 de la demande d'asile en Bretagne.

#### Les nationalités des demandeurs d'asile :

En 2020, la nationalité afghane est devenue la première nationalité demandeuse d'asile en région Bretagne.



## 2. Le dispositif de pré-accueil

L'association COALLIA présente sur les quatre départements bretons gère le dispositif de premier accueil dans le Morbihan : la **SPADA** à Plescop. La mission principale consiste à organiser le premier accueil des personnes souhaitant déposer une demande d'asile et procéder à la prise de rendez-vous au guichet unique de l'asile de Rennes en vue de l'enregistrement de cette demande d'asile (**prestation A**).

Après un entretien avec l'OFII de Rennes, la SPADA est chargée de l'accompagnement social et administratif du demandeur d'asile, le temps que les services de la Direction territoriale de l'OFII lui proposent une solution d'hébergement, dans le cadre de la « **prestation B** » (domiciliation).

La « **prestation C** » a été créée pour l'accompagnement individualisé à l'accès aux droits sociaux des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) qui n'ont pu être hébergés au sein d'une structure d'hébergement dédiée. Elle a vocation à être remplacée par le programme AGIR.

## 4. L'hébergement (DNA)

Le parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires de la protection internationale se compose d'une grande diversité de structures d'hébergement, dont la spécialisation repose principalement sur la situation administrative des intéressés (type de procédure de la demande d'asile, statut de bénéficiaire d'une protection internationale, publics déboutés, etc.) et leur état de vulnérabilité. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (**OFII**) est chargé d'orienter les différents publics vers ces hébergements qui leur sont dédiés et qui composent le Dispositif National d'Accueil (**DNA**).

- ◆ Les **CAES** : Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations (BOP 303 « Immigration et asile »). Ce sont des lieux d'hébergement d'urgence (**30 places** dans le Morbihan sur les 220 places bretonnes)
- ◆ Les **CADA** : Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (BOP 303 « Immigration et asile »). Ils ont pour mission l'accompagnement social et administratif des personnes ayant déposé une demande d'asile pendant toute la durée de l'instruction : **548 places**<sup>8</sup> dans le Morbihan, gérées par l'Amisep (309), la Sauvegarde 56 (152) et Coallia (87).
- ◆ Les **HUDA** : Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (BOP 303 « Immigration et

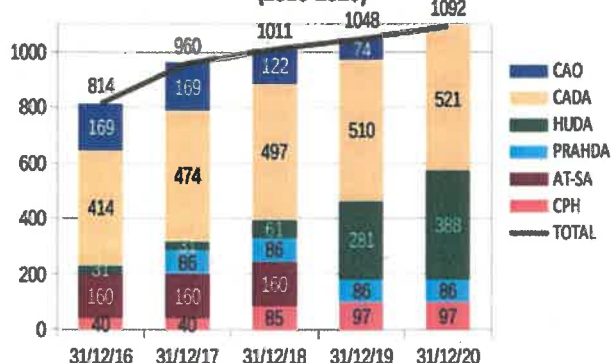
asile ») : **398 places** dans le Morbihan, gérées par la Sauvegarde 56 (279) et l'Amisep (119).

- ◆ Les **PRAHDA** : Programmes d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (procédure Dublin) : 86 places dans le Morbihan gérées par ADOMA.
- ◆ Les **CPH** : Centres Provisoires d'Hébergement (financement par le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française ») : **101 places** dans le Morbihan, gérées par la Sauvegarde 56 (45), l'Amisep (40) et Coallia (16). Ils accueillent des BPI et sont considérés comme des CHRS spécialisés.

A l'instar des autres places du DNA, les orientations de publics vers les CPH sont gérées par l'OFII.

Dans le Morbihan, au 31 décembre 2021, le DNA morbihannais comptait **1163 places** autorisées d'hébergement (contre 814 en 2016). Cf tableau annexe

Evolution des capacités d'hébergement dans le Morbihan (2016-2020)



En région, afin de prendre en compte les difficultés de mobilité de certains bénéficiaires, 71 places sont attribuées aux personnes en mobilité réduite (soit 1.72% de la capacité d'accueil pour un objectif national de 2%).

### FOCUS CPH

*Forte tension et attractivité des CPH : Un taux d'occupation qui avoisine les 100 % qui atteste de la pertinence d'un accompagnement global au vu des vulnérabilités des publics pris en charge*

*La durée moyenne de séjour et présence indue : Au 30/11/2021, 12,2 % des BPI hébergés dans les CPH du Morbihan se maintiennent en présence indue (soit au-delà des 12 mois réglementaires).*

<sup>8</sup> Chiffres au 31/12/2021



Selon l'OFPPRA en 2021, **1416 BPI** sont domiciliés dans le département du Morbihan et **239** d'entre eux sont logés en DNA.

En 2021, 91 BPI sont hébergés en CPH, 6 en FJT ou résidence sociale et 7 en dispositifs de droit commun (SIAO, CHRS).

Sur 70 sorties CPH en 2021, les BPI sont majoritairement installés dans des logements publics à bail direct (87% des sortants) :

### Les sorties BPI vers le logement et l'hébergement dans le Morbihan sur l'année 2021 (nombre d'individus)

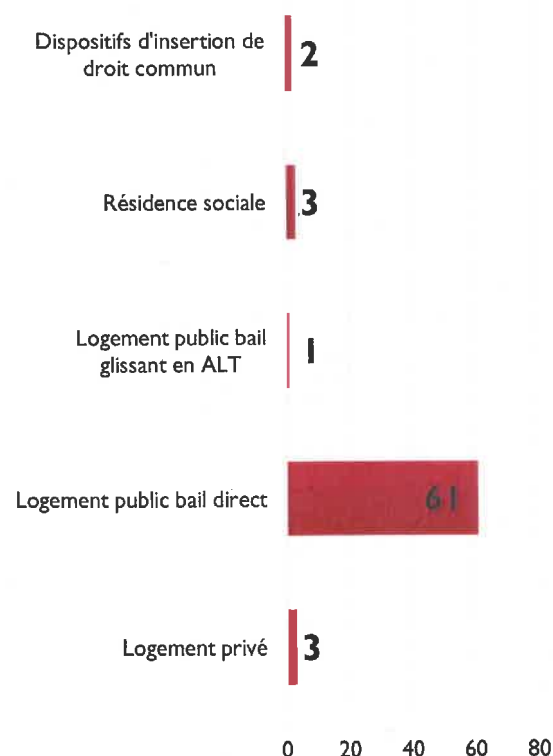
#### SORTIES DNA (Données 2021 OFII national)

	CADA	PRHADA	HUDA	TOTAL
Sorties du DNA des BPI	145	6	94	245
Sorties vers des logements (public, privé et logement DIHAL)	22	0	15	<b>37</b>

De manière plus précise, les BPI morbihannais sortant d'hébergement se répartissent en 2021 de la façon suivante par type de logement :

Logement	Nombre d'individus
Logement privé	13
Logement public bail direct	15
Logement public bail glissant en ALT	3
Logement DIHAL	6
<b>Total</b>	<b>37</b>

#### Logement des sortants CPH en 2021



#### SORTIES CPH (Données 2021 OFII national)

Logement	Nombre d'individus
Logement privé	3
Logement public bail direct	61
Logement public bail glissant en ALT	1
Logement DIHAL	0
FJT, pension de famille, résidence sociale	3
Dispositif d'insertion de droit commun (CHRS, SIAO d'insertion)	2
<b>Total</b>	<b>70</b>

## Les logements sociaux

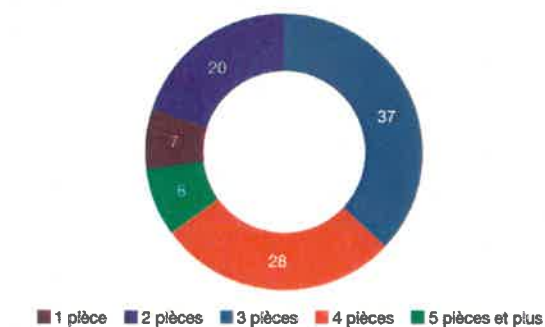
Au premier janvier 2021, 15.6% des résidences principales en France sont des logements locatifs sociaux, 66 600 logements ont été mis en location pour la première fois dans le parc social.

Pour la Bretagne, cette proportion est entre 10 et 12.5% (11% en 2017) avec un taux de mobilité en légère baisse (7.5%).<sup>9</sup>

En France, la composition des logements sociaux est majoritairement de type T3 et T4 :

**Graphique 3 : répartition des logements sociaux selon leur nombre de pièces**

En %



Source : SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2021

La politique pour le logement social : le département du Morbihan soutient les opérations de construction, de déconstruction, d'acquisition-amélioration, de rénovation thermique et d'adaptation à l'âge et au handicap des logements locatifs sociaux.

Dans le Morbihan, le plan départemental PDALHPD 2017-2022 définit et coordonne les actions en faveur des personnes défavorisées. Les BPI peuvent accéder à ces actions dans le cadre du droit commun mais pas de manière spécifique à leur statut.

Les partenaires du département sont :

- ADIL : association départementale d'information sur le logement
- Vannes Golfe Habitat
- Lorient Habitat
- Espacil
- Aiguillon constructions
- Armorique Habitat
- Bretagne Sud Habitat
- AIVS AMISEP : agence immobilière à vocation sociale dont l'objectif est de mobiliser et de gérer des logements du parc privé, en faveur de ménages à revenus modestes qui connaissent des difficultés d'accès au logement ou de maintien dans

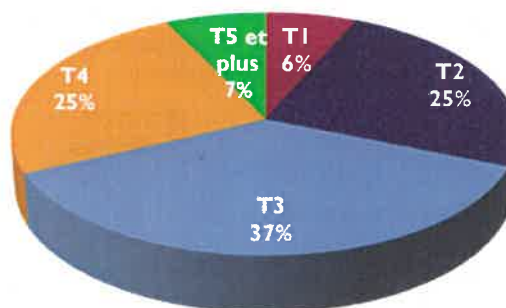
leur logement, tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire.

- SOLIHA – AIS (agence immobilière sociale) : association contribuant au développement du parc locatif privé

L'ensemble du parc social est constitué de **37 928** logements dont 7760 sont des logements individuels et 30168 sont des collectifs. (Données RPLS 2021 (répertoire des logements locatifs sociaux).

Sur ce parc, **33676** logements sont proposés à la location dans le Morbihan en 2021 et **1053** sont vacants.

Répartition des types de logements sociaux sur le département 56 en 2021

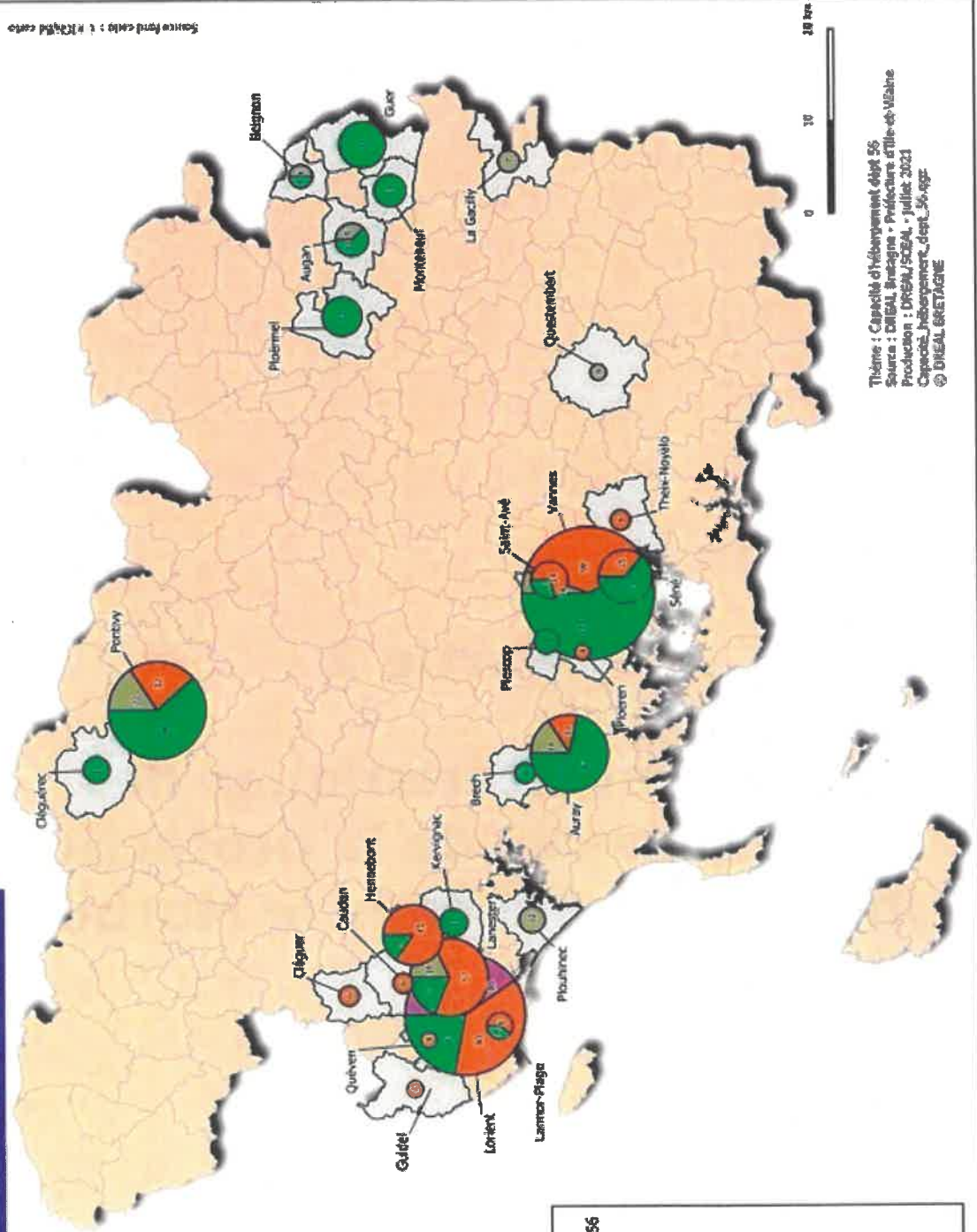


410 logements ont été mis en service entre le 2 janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dont 98% sont neufs. (Pour mémoire 459 logements neufs mis en service en 2020).

Le loyer moyen en 2020-2021 sur le département 56 est de 5.39€/m<sup>2</sup> habitables.






<sup>9</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

**Capacité d'hébergement dans le Morbihan**  
 au 31/12/2020

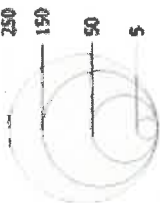


Source Fond carto : IGN/IGN/IGN

**Structures d'hébergement dépt 56**

	CADA
	HUDA
	PRAIFA
	CAES
	CRH

**Nombre de places**



Thème : Capacité d'hébergement dépt 56  
 Source : DREAL Bretagne - Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
 Production : DRIEM/SCAL - juillet 2021  
 Capacité\_hébergement\_dept\_56.qxd  
 © DREAL BRETAGNE



## Partie 2

# Les caractéristiques des bénéficiaires de la protection internationale dans le Morbihan

#### ◆ Le contrat d'intégration républicaine CIR

« Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions.

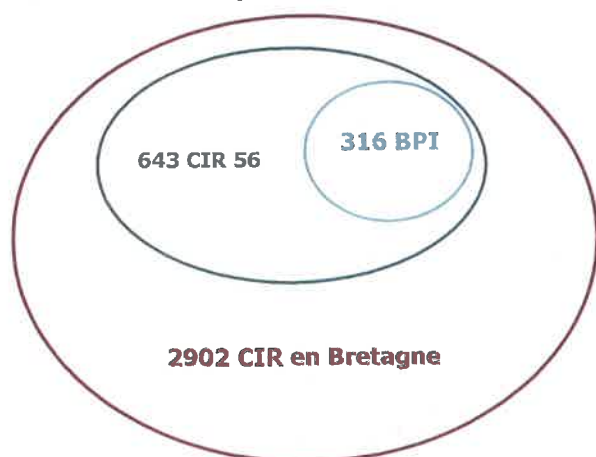
Source Chiffres des signataires CIR OFII

	2019	2020	2021
Côtes d'Armor	429	350	394
Finistère	708	575	754
Ille et vilaine	1239	876	1111
Morbihan	630	448	643
<b>Total CAI<sup>10</sup> /CIR signés</b>	<b>3006</b>	<b>2249</b>	<b>2902</b>

En 2021, le Morbihan compte **643** signataires CIR dont 274 sous le statut familial soit **43%**

#### ◆ Les bénéficiaires de la protection internationale parmi les CIR morbihannais (cohorte 2021)

Parmi ces 643 signataires, **seuls 316** sont bénéficiaires de la protection soit **49%**.

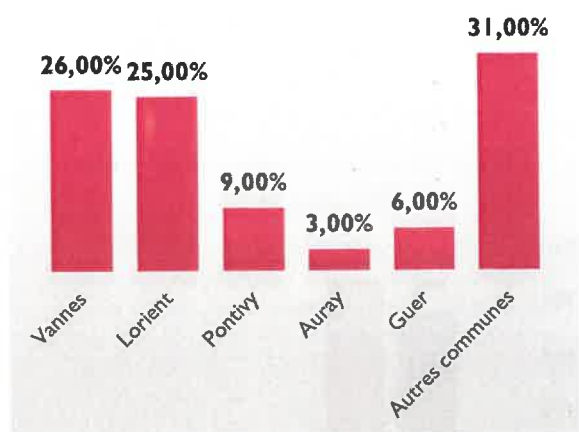


**49% BPI**

#### Communes de résidence

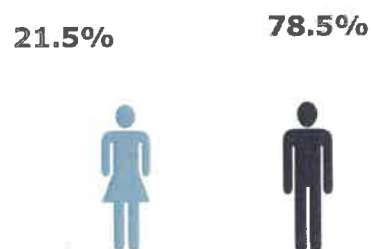
En 2021, **51%** des BPI résident sur les 2 grandes communes du Morbihan (Vannes et Lorient)<sup>11</sup> :

#### Répartition des BPI par commune de résidence dans le 56



#### Sexe

Les hommes sont majoritairement représentés en 2021 sur le Morbihan. Seulement 21.5% des BPI signataires du CIR dans le Morbihan sont des femmes.



#### Des parcours d'intégration genrés

Les femmes sont moins représentées parmi les bénéficiaires de la protection internationale alors qu'elles sont autant représentées parmi les signataires des contrats d'intégration républicaine. Ce constat confirme que les femmes s'inscrivent dans un parcours d'intégration dans un « temps décalé » dans le cadre de la réunification familiale.

#### Age

Selon l'OFII, le public BPI signataire d'un CIR est un public jeune. **81%** des BPI ont moins de 35 ans. En 2021, **42%** sont âgés de 26 à 35 ans et **39%** ont moins de 26 ans.

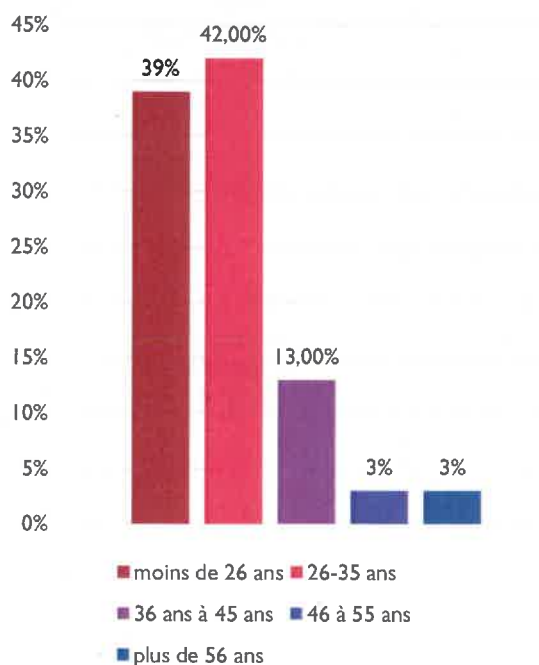
10 Contrat d'accueil et d'intégration CAI

11 OFII Bretagne 2021



**81% ont moins de 35 ans**

Répartition par tranches d'âge des BPI dans le 56



**Remarque :** **52.4%** des BPI accueillis en Bretagne en 2020 ont une famille à charge en France ou à l'étranger<sup>12</sup>.

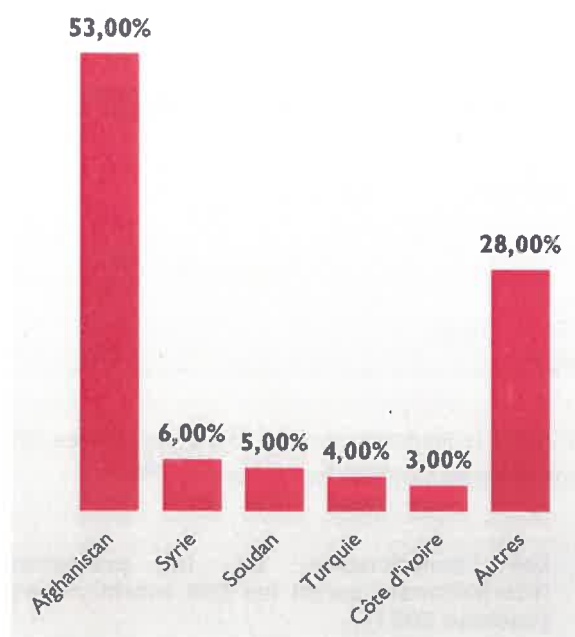
Souvent mariés et pères, ils témoignent lors des entretiens Ofii de leur inquiétude pour leurs familles dont ils ont la responsabilité et la charge financière bien qu'à distance. Ils souhaitent donc rapidement trouver un emploi de subsistance.

### **Pays d'origine**

**53%** des BPI du Morbihan sont des afghans.

32 nationalités recensées dont 5 représentées par 72.5% signataires du CIR.

Pays d'origine des BPI dans le 56



*Les problématiques spécifiques des pays les plus représentés<sup>13</sup>*

### **La formation linguistique**

Selon l'OFII, le nombre de prescriptions de formation linguistique en Bretagne est de **1218** en 2021 (1196 en 2019 et 939 en 2020).

Le taux de prescription des signataires CIR du Morbihan, tous statuts confondus, est de **46.1%**.

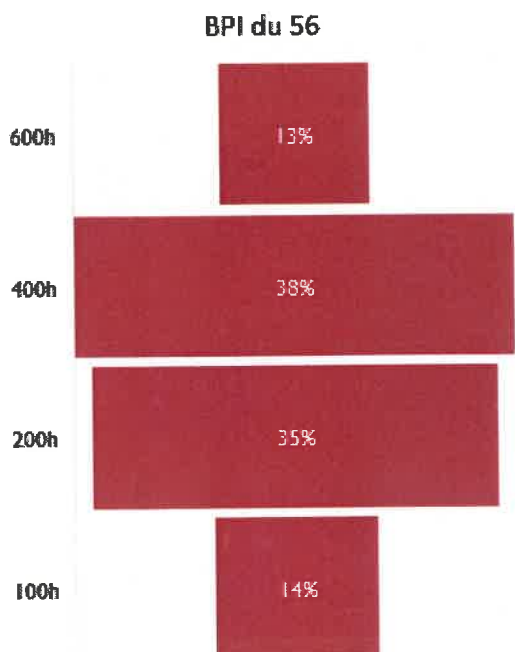
**216** signataires BPI (soit **68%**) sont orientés vers un parcours de formation linguistique.

Parmi eux, **73%** se voient prescrire 200 heures ou 400 heures.

12 SRADAIR Etat des lieux 2021

13 Etat des lieux 2021 : l'asile en France et en Europe. Forum des réfugiés

### Répartition des parcours du nombre d'heures de formation linguistique des



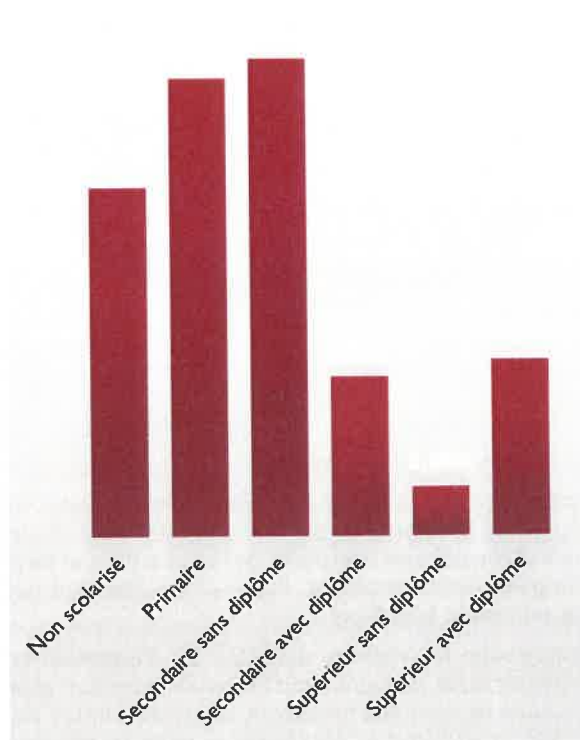
#### Remarque :

Le parcours A1 est obligatoire mais cette obligation relève de l'assiduité et non des résultats. Certaines BPI valident le parcours sans atteindre le niveau A1. Le parcours A2/B1 nécessaire pour travailler, entrer en formation ou même comprendre les méandres de l'administration française relève de l'initiative du réfugié.

#### *Scolarisation antérieure et niveau de qualification*

Selon l'OFII, près de **49.7%** des BPI disent avoir atteint un niveau scolaire inférieur au secondaire. **82.1%** sont sans diplôme (même s'ils ont été scolarisés dans le secondaire ou le supérieur). **21.50%** n'ont jamais été scolarisés.

### Scolarisation déclarée par les BPI du Morbihan



#### *Des difficultés d'apprentissage combinées*

Le faible niveau d'étude constitue une difficulté connue qui ne facilite ni la confiance en soi ni la maîtrise des concepts.

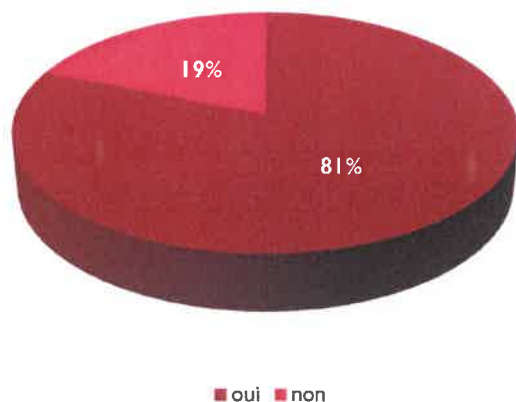
Plus encore, l'apprentissage de la langue française comme l'acquisition de nouvelles compétences se heurtent à des blocages psychologiques, cognitifs et culturels qu'il est impératif de lever avant toute forme d'apprentissage.

La situation d'angoisse voire le sentiment d'urgence perpétuel et les traumatismes dus au vécu dans le pays d'origine et le parcours migratoire se conjuguent pour rendre plus difficiles les apprentissages.

#### *Activité professionnelle antérieure*

Dans le Morbihan en 2021, 81% indiquent avoir eu une activité professionnelle à l'étranger. Dans le Morbihan, les métiers recherchés sont ceux de l'industrie agroalimentaire, du commerce et du bâtiment.

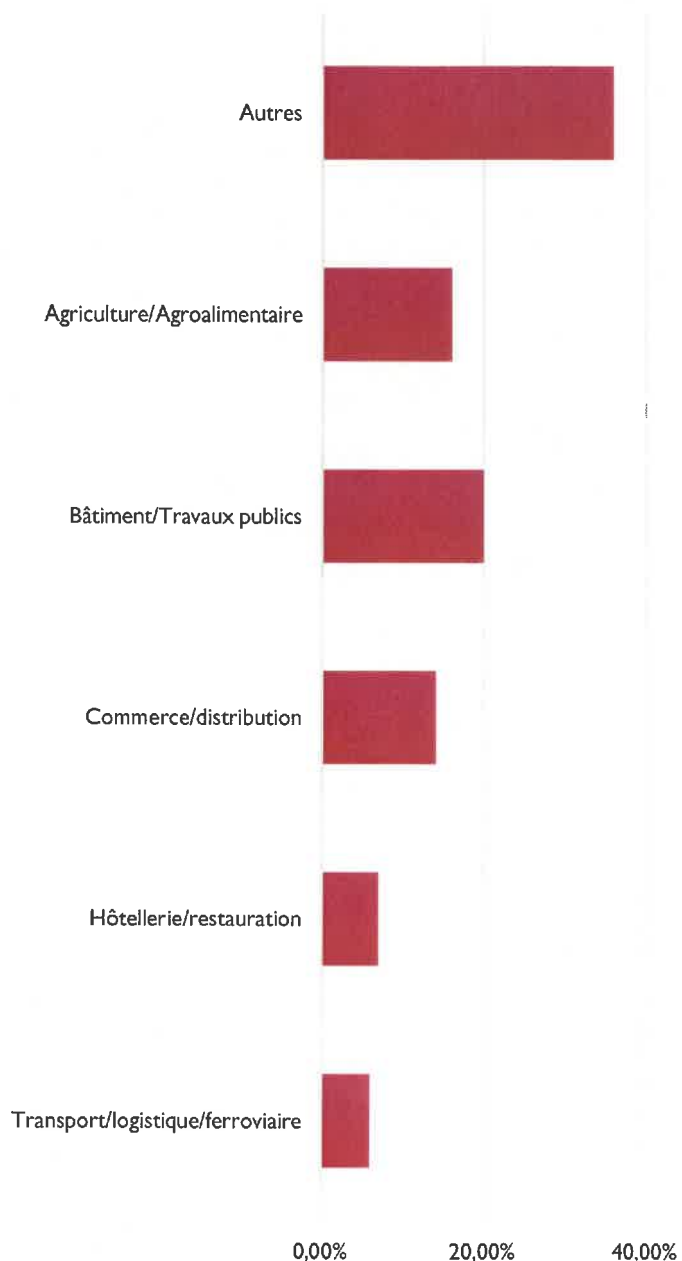
## Activité professionnelle à l'étranger



Toutefois, dans le cadre de la recherche d'emploi, ils expriment la volonté de trouver un travail pour mieux vivre et/ou pouvoir transférer de l'argent dans le pays d'origine. Majoritairement, ils ne se positionnent pas sur un métier spécifique.

Notons que les métiers agricoles ou d'entretien en extérieur qu'ils peuvent avoir pratiqués dans leur pays d'origine ne sont pas forcément identifiés comme des métiers mais comme des activités perçues comme peu valorisantes. Ils vont préférer s'orienter vers les métiers de l'industrie agroalimentaire.

## Domaine d'activité à l'étranger des BPI du 56





### Les signataires CIR inscrits à Pôle Emploi

(Données Pôle Emploi)

Depuis 2019 (3 ans), les services de Pôle Emploi ont inscrits **3889** personnes signataires du CIR sur l'ensemble du territoire breton avec une répartition femme/homme proche de celle de tous les signataires CIR bretons.



**42.8%**

En 2019, **1713** signataires CIR sont inscrits comme demandeurs d'emploi en Bretagne.

Les inscriptions DE CIR 2021 :

**678** demandeurs d'emploi signataires du CIR se sont inscrits en Bretagne sur cette année. Dans le Morbihan au 31/12/2021, **137** signataires du CIR se sont inscrits. Ce chiffre représente 20% du poids régional des BPI.

Note : Parmi eux, les BPI intégreront la cohorte N-1 du programme AGIR.

La répartition par genre :

En 2019, parmi les 1713 demandeurs d'emploi CIR en Bretagne, 761 sont des femmes soit 47%.

En 2021, les femmes demandeuses d'emploi signataires du CIR sont 271 en Bretagne (sur 678) soit 39%. Leur représentation diminue sensiblement au fil du temps.



**39%**



**61%**

La tendance 2021 :

Nous constatons que les nouvelles inscriptions des demandeurs d'emploi CIR sont plus souvent des hommes que des femmes. Bien qu'elles soient signataires du CIR, les femmes se positionnent moins souvent sur la recherche d'emploi.

Les femmes signataires CIR inscrites à Pôle Emploi	Moins de 26 ans	27 à 50 ans	Plus de 50 ans
Bretagne			
2019	125	603	33
2021	43	210	18
Morbihan			
2019	18	120	6
2021	10	38	1

La population féminine se concentre sur les 27 à 50 ans.

Freins à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi signataires du CIR :

1. L'insuffisance de la maîtrise du français. Le niveau A1 n'est pas un niveau suffisant pour accéder à l'emploi ou à la formation qualifiante.
2. Le niveau de scolarisation faible
3. Les équivalences de diplômes sont « ardues »

Les motifs de sortie des demandeurs d'emploi signataires du CIR :

Il est difficile de savoir s'ils usent correctement de leurs droits (ARE). Les motifs de sortie pour conserver le statut de demandeur d'emploi sont multiples : CDI, CDD (mais ont-ils conservé leur inscription ?), formation, arrêt maladie, abandon ou radiation faute de suivi de leur dossier.

Remarques sur les données disponibles :

Les métiers sur lesquels se positionnent les demandeurs d'emploi signataires du CIR ne sont pas disponibles auprès de Pôle Emploi.

De plus, les services de Pôle Emploi n'enregistrent pas à l'inscription le fait que les signataires CIR bénéficient d'une protection (BPI).

Par ailleurs, nous ne connaissons pas le nombre de demandeurs d'emploi signataires du CIR bénéficiant de l'allocation retour à l'emploi (ARE).

## Les ressources des BPI

Durant le parcours d'intégration des demandeurs d'asile, les personnes arrivant sur le territoire français peuvent bénéficier d'allocations et aides :

- ADA : allocation de demandeur d'asile en attendant la décision statutaire
- RSA revenu de solidarité active sous le statut BPI
- ARE allocation d'aide au retour à l'emploi lorsque des droits sont acquis par l'occupation d'un emploi (6 mois d'emploi nécessaires)
- AREF allocation d'aide au retour à l'emploi lorsque le bénéficiaire est en formation validée par Pôle Emploi
- Les aides du droit commun dont nous reparlerons ci-après.

Les BPI vivent grâce au RSA s'ils n'ont pas trouvé d'emploi. Pour accéder au logement, les logements sociaux sont les plus adaptés.

Les revenus des BPI leur permettent de vivre mais surtout de transmettre cet argent à la famille au risque de ne pas chercher à se loger correctement pour ne pas avoir à payer un loyer ou à trouver des solutions de logements précaires.

Essentiel dans l'organisation de la société française, le travail donne les moyens de l'intégration en lui permettant d'accéder à ses droits et faciliter l'accès au logement privé.

**Note : nous ne connaissons pas le nombre de BPI au RSA, en ARE ou vivant de leur travail.**



**FOCUS RSA : Les bénéficiaires dans le Morbihan**

Dans le département, 18000 foyers sont concernés.

## Partie 3

# L'intégration des BPI dans le Morbihan

La politique régionale pour l'intégration des réfugiés a pour premier objectif le logement de ces personnes réfugiées, qui sont pour la majorité hébergés dans le dispositif national d'accueil (DNA). Les personnes bénéficiaires du programme d'orientation régionale font également partie du public en mobilité locale.

## 1. Les acteurs de l'intégration

### ♦ OFII, office français de l'immigration et de l'intégration :

Créé en 1945, l'office français de l'immigration et de l'intégration est un établissement public à caractère administratif dont la mission principale est d'instruire les demandes d'asile sur le sol français.

Pour la Bretagne, la DT OFII est basée en Ile-et-Vilaine (Rennes). Elle s'organise en deux services, l'un est chargé de l'accueil des demandes d'asile et l'autre de l'instruction des signatures des contrats d'intégration républicaine.

6 missions organisées en 4 départements intégrés dans 2 services (en Bretagne, 26 ETP répartis en 8 CDD et 4 statutaires sur le service de l'asile, 5 à 6 ETP dont 1 CDD dans le service BAI) :

1. Le service d'immigration familiale et professionnelle : bureau historique, le BAI est chargé de l'instruction des dossiers de demandes de regroupement familial et des dossiers d'immigration professionnelle sans être décisionnaire.
2. L'instruction des demandes d'asile dont le premier accueil est sous-traité à COALLIA sur le territoire du Morbihan (SPADA).
3. L'accueil et l'intégration des immigrés à travers la mise en place d'un parcours d'intégration républicaine (CIR).
4. L'aide au retour et à la réinsertion en assurant la mise en œuvre des dispositifs d'aide au retour volontaire des étrangers.
5. L'orientation des demandeurs d'asile vers des lieux d'hébergement relevant du DNA. Dans le Morbihan, ces lieux sont arrivés à saturation. Les difficultés résident dans le fait de trouver l'hébergement adapté au statut de la personne. L'enjeu est à la fois de développer la modularité des places grâce au travail de qualité des gestionnaires des lieux d'accueil en particulier et capter des logements de typologie variée sur le territoire.
6. L'émission de l'avis médical pour les autorisations de séjour pour soins. Cette mission est la plus récente et a été établie en 2017 dans un souci d'homogénéiser les décisions sur le territoire et de protéger les médecins décisionnaires.

### Les équipes :

La DT OFII Bretagne : 26 ETP sans les effectifs affectés au suivi médical sont dévolus à la constitution des dossiers de demandes d'asile.

Sous forme de guichet, 4 auditeurs sur le service BAI accueillent en face à face les personnes et sont en charge de la constitution des contrats d'intégration républicaine (CIR).

### Remarques :

- Ils ont reçu une formation de 4 jours sur la démarche qualitative de l'entretien au moment de la réforme.
- Les dossiers sont à instruire en 45 minutes maximum par personne.

### Accueil – hébergement – accompagnement

Trois opérateurs sur le département gèrent le parcours et l'hébergement des demandeurs d'asile.

♦ **COALLIA** : Opérateur national

♦ **LA SAUVEGARDE 56** : opérateur départemental

♦ **AMISEP** : opérateur inter-départemental

### Formation

♦ **CLPS Centre de formation professionnelle Vannes et Lorient**

Organisme de formation qui propose des formations linguistiques après le parcours CIR – OFII :

1. Prépa Avenir FLE avec un financement régional – durée de 4 mois en moyenne à raison de 350 heures.
2. Ateliers collectifs constitués sur la base du volontariat. Financement de deux actions via le BOP 104 : « en route vers l'écrit » et « LCT : langue capacités territoire »
3. AAQ accompagnement à la qualification : suivi de 6 mois pour travailler le projet – financement régional

### Objectifs :

- Atteindre le niveau A2 ou B1 attendu dans le cadre d'un projet professionnel
- Construire un projet professionnel
- Techniques de recherche d'emploi et maîtrise des outils numériques



### Données Clés sur le département :

*En prépa Avenir FLE*

- 155 à 160 personnes en groupe de 14 personnes
- 50% sorties positives (emploi ou formation) sur la dernière session

Secteurs intégrés : commerce, bâtiment, hôtellerie/restauration et secteur des services aux entreprises et à la personne.

*En « ateliers du BOP 104 »*

- Ateliers de 5 à 6 personnes
- Rythme personnalisé de 5 mois
- 3 à 4 demi-journées par semaine
- « En route vers l'écrit » : 17 stagiaires à Vannes et 19 stagiaires à Lorient
- « LCT » : 21 stagiaires à Vannes et 16 stagiaires à Lorient.

#### Les équipes sur le Morbihan :

Compétences métiers : Formateur référent FLE avec compétences en andragogie et expériences du public réfugié.

#### ◆ **IBEP : institut breton d'éducation permanente Vannes et Lorient**

Organisme de formation sur le territoire breton

- Formations linguistiques obligatoires du CIR OFII : 100 à 600 heures sur une durée maximale d'une année après la signature du CIR.

Depuis 2021 : plus de 100 personnes /45 BPI inscrits début 2022, 80% des effectifs sont des BPI et 1/3 de l'effectif sont d'origine afghane. 10 familles sont inscrites. 20 personnes sont en liste d'attente. Elles sont le plus souvent domiciliées en CADA.

- Certification CléA (maîtrise du socle de compétences clés indispensables en situation de travail)

#### ◆ **DATASAM (Dispositif d'appui technique pour l'accès aux soins et l'accompagnement de migrants)**

Rôle d'appui aux professionnels de santé et du social pour faciliter l'accès aux soins des personnes migrantes :

- Créer et diffuser des outils
- Organiser des formations ou soirées d'animations
- Développer le réseau de partenaires : coordination

- Développer l'**interprétariat professionnel** sur la région<sup>14</sup> (1336h de 2019 à 2021 ; en novembre 2021, 126 heures d'interprétariat professionnel ont été réalisées en consultation dédiée, 368 heures pour l'AMISEP, 121 pour l'EPSM Charcot, 187 heures pour la Sauvegarde56 et 534 heures pour le GHBS).

#### L'équipe professionnelle sur le Morbihan :

- Lorient :  
Dr Gallen PASS GHBS ([b.gallen@ghbs.bzh](mailto:b.gallen@ghbs.bzh))
- Vannes / Guer / Ploërmel / Pontivy :  
Dr Gousseff consultation DEMAT CHBA ([marie.gousseff@ch-bretagne-atlantique.fr](mailto:marie.gousseff@ch-bretagne-atlantique.fr))

#### ◆ **Point Santé TILIAMM - Vannes**

Consultations et examens gynécologiques à visée préventive auprès de femmes en situation de précarité (à compter du vendredi 4 mars 2022).

Missions : bilan gynécologique, examen préventif, contraception, orientation du suivi vers les droits communs.

Contact : 02.97.54.07.66

Mail : [pointsante.tiliamm@amisep.fr](mailto:pointsante.tiliamm@amisep.fr)

## 2. L'offre de formations

#### ◆ **Les formations linguistiques**

*Formation linguistique obligatoire CIR Ofii*

Objectif : atteindre un niveau de compétences linguistiques (A1 à A2) dans l'année qui suit la signature du CIR.

Durée : 100 heures à 600 heures suivant le positionnement réalisé par l'Ofii avec un ajustement réalisé à mi-parcours.

3 parcours (IBEP) :

- un parcours long pour les BPI peu scolarisés,
- un parcours intermédiaire de 400 heures pour les BPI ayant le niveau A1 à l'oral
- un parcours centré sur l'acquisition du niveau A1 à l'écrit.

Fonctionnement : groupes de niveau de 15 à 17 personnes à raison de 21 à 24 heures par semaine

**Plus qu'une simple formation :**

Les organismes de formation initient à travers les contacts réguliers les premiers accompagnements.

La relation de confiance facilite la transmission d'informations essentielles relatives à l'accès aux droits des personnes migrantes.

#### A Vannes

##### Formations complémentaires OFII

- Préparation code de la route – CLPS Action du CLPS qui vise à permettre l'obtention du code de la route par le biais d'ateliers sociolinguistiques.
- Plateforme Langue, Capacités, territoire Français à visée professionnelle - CLPS

OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants : favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires – Collège Jules Simon

#### A Lorient

##### Formations complémentaires OFII

- Certification A2 pour obtention carte de résident – CLPS
- Actions socio-linguistiques complémentaires du CIR - SAS Ecrits renforcés – CLPS
- Association Sauvegarde 56

OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants : favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, baser sur le volontariat – Collège Jean Le Coutaller, Ecole élémentaire Bois du Château

#### A Pontivy

- Actions socio-linguistiques complémentaires du CIR - SAS Ecrits renforcés – Amisep Formation

#### A Auray

- Formations complémentaires OFII - CEAS
- Formations complémentaires OFII – Association La Sauvegarde 56

Ces formations sont financées en partie dans le cadre du BOP 104 : accompagnement global des réfugiés.

Structures concernées : La sauvegarde 56, CLPS et IBEP

Remarque : les ateliers reçoivent en proportion un nombre plus important de femmes (80% de l'effectif pour l'IBEP de Vannes).

- ♦ **L'offre de formation en lien avec les secteurs en tension**

Les métiers en tension sur le département du Morbihan sont le métier d'assistant de vie K1302, de technicien de maintenance I1308, de nettoyeur polyvalent K2204, de charpentier H2911, de tuyauteur H2914, d'employé d'hôtellerie G1501, d'ouvrier d'entretien de la voirie A1201, de ramasseur de volaille A1402, de second boucher D1101, de conducteur d'appareils H2301.

L'offre de formation qualifiante aux demandeurs d'emploi sur le département du Morbihan en relation avec les 10 métiers les plus en tension se répartit sur les 4 villes de Hennebont, Pontivy, Lorient et Vannes (voir le tableau en annexe).

#### Formations régionales PIC : PREPA et QUALIF

Contacts : Unités Emploi- Formation-Orientation (efo.bretagnesud@bretagne.bzh)

<https://www.bretagne.bzh/actions/formation/acces-emploi/aides/>

### 3. Accompagnement : les dispositifs spécifiques existants

Les programmes d'accompagnement global des BPI et l'expérimentation de nombreux dispositifs ont montré leur efficacité dans l'accès pérenne de leurs bénéficiaires à l'emploi et au logement.

Mais ces programmes n'ont concerné qu'un nombre limité de personnes au regard du nombre croissant de réfugiés.

Il est nécessaire aujourd'hui de répondre aux besoins de coordination des dispositifs face à la multiplication des initiatives et d'articulation avec le contrat d'intégration républicaine (CIR) mis en œuvre par l'OFII.<sup>15</sup>

La généralisation des partenariats avec les collectivités locales doit s'intensifier sur l'ensemble du territoire breton à l'instar des deux CTAIR déjà signés :

#### **Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés – CTAIR –Coopération DIAIR<sup>16</sup>**

##### CTAIR brestois

- Mise en place d'un dispositif santé réfugiés (DSR) piloté par l'association COALLIA
- Élaboration d'une étude visant à approfondir la connaissance des publics par l'agence d'urbanisme Brest Bretagne
- Mobilisation du parc privé pour le logement

##### CTAIR rennais

- Création d'un poste de coordinatrice du CTAIR à la ville de Rennes
- Création d'un poste de référent du public BPI au CCAS de Rennes
- Sécurisation de l'accès au logement (bail glissant AIVS et garantie logement supplémentaire pour les jeunes BPI)
- 21 actions financées pour renforcer l'accès aux droits

Ainsi, pour le Morbihan, une contractualisation avec les villes de Vannes et Lorient doit être envisagée en intégrant à ces nouveaux contrats des objectifs quantitatifs de logements mais également d'autres aspects de l'intégration des réfugiés comme l'emploi, l'insertion sociale, l'accès aux droits ainsi que la lutte contre la fracture numérique.

<sup>15</sup> SRADAIR 2021

### Dispositifs emploi/formation/logement

#### ♦ **La plateforme d'accompagnement des primo-arrivants en Ile-et-Vilaine**

Dans ce cadre du « faire ensemble », la volonté de la préfecture d'Ile-et-Vilaine est de favoriser la construction de véritables parcours d'intégration fluides et sans rupture pour l'ensemble des étrangers primo-arrivants.

Pour ce faire, elle a engagé des travaux dans le cadre d'un comité de suivi pour la mise en œuvre d'une expérimentation en direction d'une cohorte de primo arrivants signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine de moins de 5 ans.

Cette expérimentation est validée en 2022 et prend la forme d'une plateforme d'accompagnement vers l'insertion en emploi qui :

- Permet aux primo-arrivants d'obtenir un accès durable à l'emploi ;
- Répond aux besoins de main d'œuvre des entreprises du département ;
- Renforce « l'inclusivité » des entreprises dans le contexte du plan de mobilisation pour l'emploi ;
- Contribue à faire évoluer le regard porté sur les étrangers par la valorisation des parcours.

#### Données clés :

Objectifs : 80 arrivants depuis moins de 5 ans

61 parcours en 2021 et 30 personnes supplémentaires en 2022.

La démarche a été mise en œuvre grâce à l'engagement d'un grand nombre d'acteurs : les services de l'État, l'Union des entreprises 35, le service public de l'emploi (AFPA, Pôle Emploi, mission locale We Ker) et les opérateurs spécialisés du secteur social (dont Coallia).

#### ♦ **Le programme HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi) - financement BOP 104 accompagnement global vers l'emploi**

L'accord cadre du 6 mai 2020 prévoit un accompagnement des bénéficiaires du dispositif HOPE sur une durée d'un semestre, composé des modules suivants :

- Accompagnement vers l'insertion et l'intégration
- Accompagnement social et professionnel comprenant

<sup>16</sup> DIAIR chargée de la stratégie nationale d'intégration des réfugiés

- L'accès à un logement pérenne
- L'accès à un emploi durable
- L'aide à l'ouverture des droits

L'atout essentiel de ce programme est de proposer des actions conjointes emploi/projet professionnel et logement en relation étroite avec les OPCO présents sur le territoire (OPCO Mobilité, Constructys, OPCO AKTO, OCAPIAT).

Depuis 2019, 6 groupes de stagiaires statutaires se sont succédés (12, 15, 15, 10 et 10 stagiaires : 62). En 2022, 7 groupes de stagiaires sont programmés sur Rennes (3 groupes), Saint-Malo (1), Languueux (1), Loudéac (1).

Le déploiement du dispositif dans le Morbihan : 2 actions HOPE

- Décembre 2018 - mars 2019 Hope POEC commerce (métier : ECM employé de commerce magasin) Opco : Forco - 10 entrées
- 2019 - janvier 2020 HOPE Bâtiment POEC (métier : maçon VRD, coffreur bancheur, canalisateur) Opco : Constructys - 11 entrées

#### Résultats :

- Commerce : 2 réorientations sur formation bâtiment AFPA, 6 contrats professionnels signés d'un an et 3 propositions de CDI à l'issue du contrat professionnel.
- Bâtiment : 1 entrée en formation AFPA MVRD, 1 en CDD peinture, 4 propositions de contrat professionnel, 1 coffreur bancheur (titre obtenu), 2 canalisateurs (CCP obtenu) et 1 MVRD (CCP obtenu).

#### Difficultés :

- Peu des entreprises partenaires se sont engagées dans le contrat de travail (de professionnalisation) malgré la mobilisation du départ.
- Trouver le logement pérenne (taille des logements inadaptée et peu de logements sociaux).
- Une entreprise a refusé de poursuivre avec le jeune « à cause de sa faible maîtrise du français ».
- Incompréhension et frustration des bénéficiaires face aux réactions des entreprises.

#### Atouts :

- Implication des bénéficiaires et assiduité sans faille.
- Construction d'un lien social fort.

#### ◆ Programme SESAME - Lorient - financement PIC

Accompagnement socio-professionnel de 5.5 mois par la formation de BPI au métier de commis de cuisine.

Objectif : 60 stagiaires formés en 3 ans en vue de l'obtention du titre de « commis de cuisine » et du DELF

#### Résultats :

- 14/09/2020 au 23/02/2021 : 12 stagiaires dont 3 femmes, 5 nationalités
- 17 établissements accueillants
- Hébergement en CPH et logement social

#### Prépa Clés FLE - financement Conseil régional

Combinaison d'apprentissage linguistique et d'un premier niveau de qualification - 200 heures de formation pour atteindre le niveau A2.

#### ◆ Prépa Avenir FLE - financement Conseil régional - animation CLPS

Combinaison d'apprentissage linguistique et travail à la construction d'un projet professionnel. Elle vise à :

- Atteindre un degré de maîtrise de la langue française suffisant dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle
- Construire et/ou vérifier un projet professionnel réaliste
- Se sensibiliser à la vie sociale et civique en France

Après la formation, la certification est possible selon le niveau de maîtrise de la langue française : DCL (Diplôme de Compétences en Langue) FLE ou FP (Français Professionnel), niveau A1 ou A2 ou B1 ou B2.

#### ◆ ATE : action territoriale expérimentale - financement région - animation IBEP, CLPS, Afpa, Greta

Autour des partenariats pour des formations adaptées aux besoins des territoires, ce dispositif financé par la région Bretagne vise la mise en place d'actions collectives de formation auprès des demandeurs d'emploi dans le cadre des offres PREPA Avenir et QUALIF Emploi.

A Lorient et Auray, deux actions proposent un programme de formation professionnelle interne de 4 mois (sur les process industriels/sécurité et le vocabulaire professionnel) et 5 semaines en entreprise sur la filière de la mer (cité de la Mer et la belliloise) pour la transformation du poisson. Coordonnée par l'IBEP, le logement des stagiaires BPI est proposé par l'Afpa et le CADA. L'accompagnement individuel mis en œuvre par une coordinatrice qui assure le suivi de l'action, a permis



l'embauche de 11 personnes sur les 12 engagées dans la dernière promotion 2021.

- ◆ **Le programme mission locale « Melting Breizh » dans le Morbihan – financement PIC** : Un accompagnement global dédié et individualisé et une sécurisation financière

Sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des Bénéficiaires de la Protection Internationale de 16 à 25 ans. Ce projet est proposé par les Missions Locales et les CFA Bâtiment de Bretagne.

Chiffres clés :

Objectif : Accompagnement de 600 jeunes vers l'emploi sur trois ans (début 2021-fin 2023), avec 3 parcours proposés : 274 jeunes BPI accompagnés en 2021 repartis sur Vannes et Lorient :

- **Parcours « Accès rapide à l'emploi »** (2021 : 26 jeunes à Lorient et 3 jeunes à Vannes) : médiation entre bénéficiaires et employeurs et partenaires économiques pour permettre l'emploi des BPI
- **Parcours « lever les freins »** : Prendre en compte les particularités des publics (linguistiques, santé mentale et physique, citoyenneté-culture-sport, mobilité de proximité, hébergement, valorisation et développement de compétences pour offrir un parcours d'insertion sociale et professionnelle. (2021 : 33 jeunes hommes dont 4 mineurs à Vannes et 26 jeunes à Lorient).
- **Parcours « alternance CAP + »** formation en apprentissage couplée à un accompagnement individualisé d'une durée de 3 ans. Sur Vannes, en partenariat avec le CFA, formation aux métiers du bâtiment (2021 : 14 jeunes à Vannes).

Caractéristiques du public accompagné par la mission locale de Lorient en 2021 :



7.6%

68% est d'origine afghane.

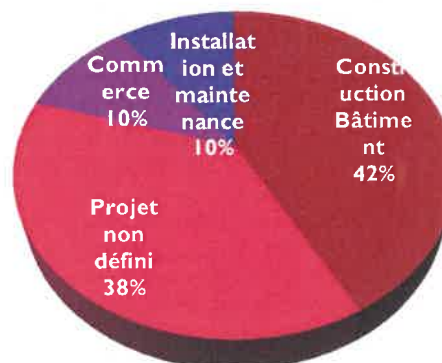
Niveau de scolarisation : 70% niveau Vbis et VI et 17 % au niveau VI (ancienne classification)

Métiers recherchés par les jeunes BPI de Lorient en 2021 :



92.4%

est d'origine



- ◆ **Volont'R Service civique en direction des jeunes réfugiés et primo-arrivants - financement BOP 104 action 15**

Lancé depuis 2018 par la DIAIR en partenariat avec l'Agence du Service civique, ce dispositif propose aux jeunes réfugiés de s'engager au sein de la société française.

Le logement

- ◆ **L'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)**

Déclinaison régionale du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement – dispositif DIHAL – Financement BOP 117.

L'accompagnement vers et dans le logement est un volet de l'intervention sociale en faveur des ménages en difficulté qui vise à rendre autonome la personne dans la prise en charge de son logement. Deux dispositifs complémentaires : ASLL et AVDL Programme 135.

Financement : Le fonds solidaire géré par le département depuis 2005 (ASLL : accompagnement social lié au logement) ; le fonds national « FNAVDL » depuis 2011 géré par le CGLLS (caisse de garantie du logement locatif social).

Dans le cadre du CTAIR en Ile-et-Vilaine, des mesures d'accompagnement vers et dans le logement ont été mises en œuvre par Coallia en 2020 sur 14 places d'intermédiation locative. Ces places sont fléchées pour les BPI et réservées à des personnes isolées, en colocation.

Dans le Morbihan, l'AMISEP et la Sauvegarde 56 mettent en place des mesures AVDL statutaires pour les personnes les plus vulnérables.

- ◆ **LOJI – Sauvegarde 56**

Dispositif expérimental déployé en 2022 de colocation proposé aux personnes ayant besoin de ne pas être seules, géré par la Sauvegarde 56 et financé par l'Etat. Le profil cible : BPI ayant des ressources.

#### ◆ Mobilisation des bailleurs

Il est indispensable de sensibiliser les bailleurs afin de mobiliser l'ensemble des contingents dans le cadre du suivi des commission d'attribution de logement auxquelles la DDETS participent activement.

La DDETS du Morbihan a ainsi travaillé à la fixation formelle d'objectifs avec les bailleurs sociaux lors de différents temps d'échanges. De fait, les résultats atteints en 2020 montrent une implication certaine des bailleurs sociaux : 80 % des objectifs fixés pour le public BPI étaient atteints dans le Morbihan, contre seulement 46 % d'objectifs généralistes atteints (non centrés sur le public BPI).<sup>17</sup>

#### ◆ Intermédiation locative (IML)

Ce dispositif permet la location de logements à des personnes en difficulté. Il permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers qui garantit le paiement du loyer des charges. Ainsi, en 2019 dans le Morbihan, le choix de la DDETS a été de flécher l'IML vers la captation de petits logements en mandat de gestion, dans les 5 EPCI les plus importants, pour compléter l'offre de logements des bailleurs sociaux et ainsi mieux répondre aux demandes des publics précaires.<sup>18</sup>

### La mobilité

#### ◆ Location de véhicules électriques Vannes Association Néo 56

Pour faciliter la mobilité de nombreux habitants des quartiers vannetais de Ménimur et Kercado, le Service de développement social urbain (DSU) propose à la location 2 voitures électriques sans permis, mises à disposition par l'association Néo 56. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'aller vers l'emploi et de potentiellement pouvoir obtenir des emplois en périphérie de la ville.

#### ◆ Plateforme de mobilité « Ti'Mouv » - Lorient

La plateforme propose :

- Un bilan de mobilité
- Des ateliers de mobilité
- Des solutions de mobilité (scooters, voitures, quadricycles)

Contact : [contact@timouv.bzh](mailto:contact@timouv.bzh)

### L'accès aux droits et à la santé :

#### ◆ Le déploiement des Maisons France Service en 2022 sur tous les cantons vise à faciliter l'accès aux droits des BPI par le biais d'un quichet unique de

services et des permanences. Pour être labellisées, elles doivent proposer à minima un socle de services avec un accès aux formalités relevant de ces organismes (CAF, CPAM, CNAV, MSA, La poste, Pôle emploi, ministères de l'intérieur, de la justice et des finances publiques).

De fait, elle propose :

- un accueil neutre et une orientation globale
- la mise à disposition un ordinateur avec une connexion et des périphériques
- un service d'écrivain public numérique

Une application sur smartphone d'information locale a été développée.

#### ◆ La plateforme Réfugiés.info

Plateforme numérique contributive mise en place par la DIAIR, à destination des personnes réfugiées et de leurs aidants, qui vise à recenser et à traduire des informations pratiques.

L'objectif de la plateforme est de recenser les dispositifs d'accompagnements sur tout le territoire national, et de vulgariser les démarches administratives pour les bénéficiaires de la protection internationale.

<https://www.refugies.info>

### La prise en charge sanitaire avec le déploiement de dispositifs spécifiques d'accompagnement :

#### ◆ Kit MEDSO : mise en place progressive des rendez-vous santé OFII dans le 35

Pour pallier à la carence de prise en charge médicale de 3 mois, en collaboration avec le réseau Louis Guilloux, et pour gérer les urgences constatées en CAES (COALLIA), l'OFII de Rennes a initié un « kit Medso ». Son objectif est d'aider à remplir le dossier médical de reconnaissance pour mieux orienter les personnes vers le logement adapté.

Depuis janvier 2022, des rendez-vous santé dédiés aux bénéficiaires d'une protection internationale provenant du CAES sont réalisés avec les médecins de l'OFII à raison de 24 rendez-vous mensuels sur le territoire breton.

Ces consultations médicales seront également proposés aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale qui n'auraient pu bénéficier d'une telle consultation au cours de la procédure asile. Ce rendez-vous leur sera proposé, lors de la signature du contrat d'intégration républicaine, afin de détecter certaines vulnérabilités.

◆ **Dispositif CIME Guer-Ploërmel-Pontivy**

Médiation sanitaire – Financement ARS Article 51

Expérimentation sur 4 ans d'une consultation de 1h30 sous forme de bilan avec un interprète permettant la prise en charge du patient.

◆ **Permanences d'accès aux soins de santé (PASS).**

Remarque : des PASS bucco-dentaire sont mises en place sur Lorient (GHBS), Pontivy (GHCB) et Vannes

(CHBA) : 80 % de la patientèle est constituée de personnes migrantes

◆ **Les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)**

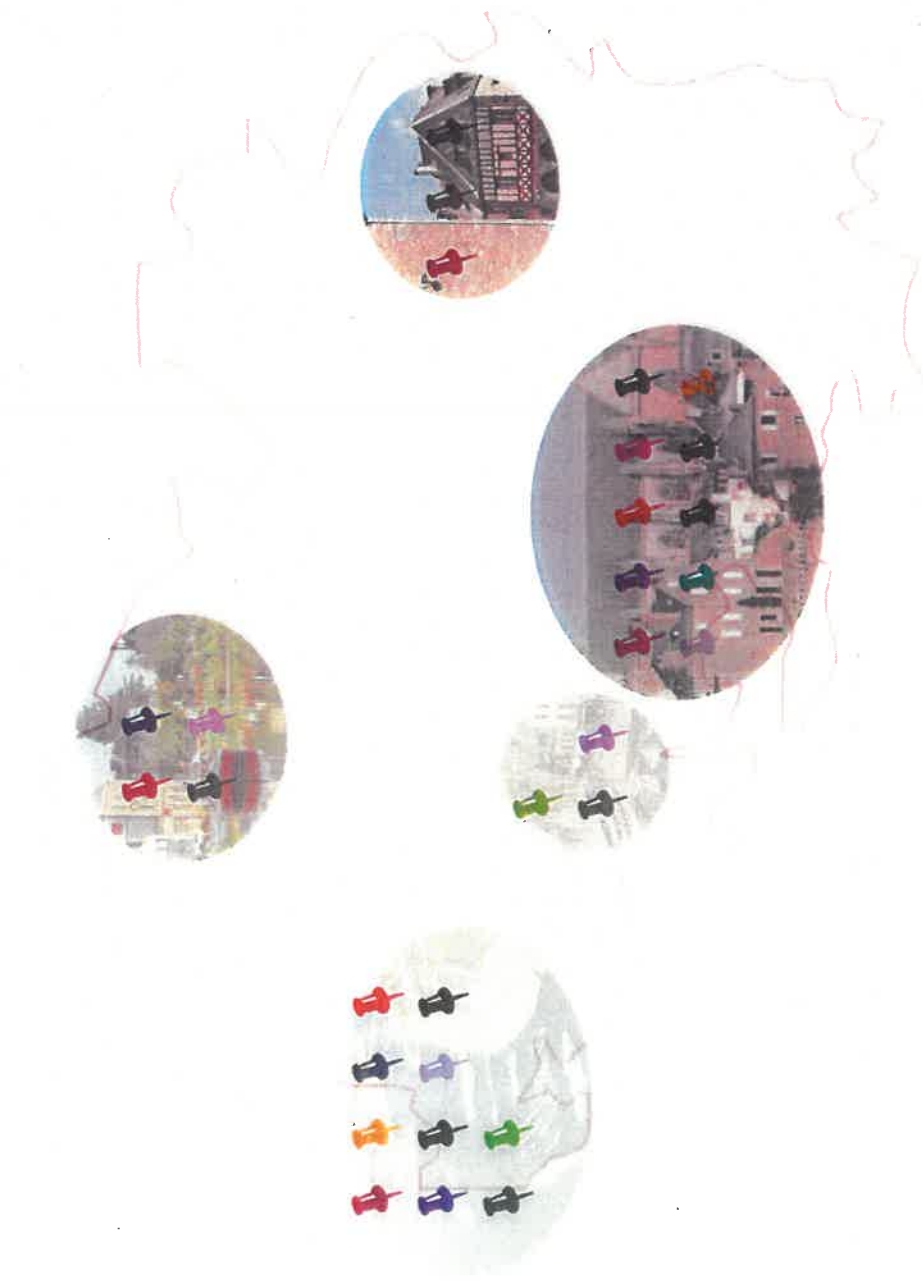
◆ **Les points santé**

A noter la mise en place de consultations dédiées « migrants » et le projet porté par le réseau Louis Guilloux relatif aux consultations de santé de personnes migrantes en médecine de ville.

**Cartographie des dispositifs d'accompagnement et de formations sur le Morbihan en 2021 :**

Légende :

-  Ateliers BOP 104
-  ATE
-  Néo 56
-  Melting Breizh
-  Programme Hope
-  OEPRE
-  Pass Psy
-  AAQ
-  CIME
-  Formations qualifiantes (métiers en tension)
-  Formations linguistiques
-  PrépaAvenir FLE
-  PrépaCléFLE



#### 4. Le programme AGIR

D'une durée maximum de 24 mois, cet accompagnement sera réalisé par un binôme de référents chargés de suivre chaque bénéficiaire de la protection internationale sous la forme d'un guichet unique. L'entrée dans le dispositif se fera dès l'obtention du statut grâce à une orientation prioritaire par l'OFII lors de la signature du CIR, ainsi que par les gestionnaires du dispositif national d'accueil (DNA) et des structures du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA). Le programme AGIR interviendra en soutien des services publics de droit commun.

Le prestataire doit assurer le suivi de chaque BPI vers l'emploi et le logement au terme d'un parcours structurant et coordonné visant à lever les freins identifiés à son intégration, dans une approche globale qui vise à traiter l'ensemble de ses besoins. Le programme AGIR fait fonction de référent de parcours pour les BPI, afin d'assurer des parcours sans coutures.

Les référents :

- Assurent l'accueil des BPI dans un ou plusieurs lieux dédiés dans le département ;
- Effectuent un bilan complet de la situation des personnes par des entretiens individuels couvrant la question du logement, de l'accès aux droits, de l'emploi et de la formation ;
- Complètent ces entretiens individuels par des ateliers collectifs et d'autres actions innovantes comme le coaching et le mentorat/parrainage ;
- Orientent les BPI vers les dispositifs de droit commun et/ou spécialisés et s'assurent de leur activation concrète en assurant un appui en tant que de besoin ;
- Suivent régulièrement le parcours des BPI concernés jusqu'au terme du programme.

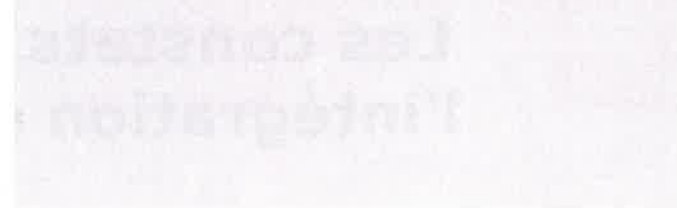
Au cours du premier entretien, chaque BPI éligible signe un contrat d'engagement récapitulant ses droits et obligations. Ce contrat est actualisé après chaque entretien. Un contact régulier, physique ou à distance doit être maintenu avec les BPI, au moins tous les 2 mois.

A la sortie du dispositif, un entretien devra être réalisé à 3 mois et à 6 mois pour vérifier le caractère durable de l'intégration.

#### Calendrier d'installation du programme AGIR

2 prestations

- Prestation 1 : Accompagnement individualisé des bénéficiaires de la protection internationale
- Prestation 2 : Appui à la coordination des acteurs locaux de l'intégration
  - ◆ Remise des projets nationaux et référencements : 14 mars 2022
  - ◆ Marchés subséquents départementaux : à partir de mars 2022
  - ◆ Mise en opérationnalité : 2<sup>nd</sup> semestre 2022



## Partie 4

# Les constats des acteurs de l'intégration sur le territoire

## 1. Les principaux enjeux de l'intégration dans le Morbihan selon les acteurs

<b>La composante linguistique</b> <span style="float: right;">1</span>	<b>L'accès aux droits</b> <span style="float: right;">2</span>	<b>Le logement</b> <span style="float: right;">3</span>
<p>L'apprentissage du français est un incontournable pour tous (hommes, femmes, enfants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Laisser le temps de l'apprentissage.</li> <li>• Diagnostiquer les difficultés cognitives qui bloquent les apprentissages</li> <li>• Améliorer les conditions d'apprentissage en tenant compte des prérequis</li> <li>• Inciter les bénéficiaires à ne pas « négliger » cet apprentissage</li> <li>• Nécessité d'atteindre le niveau A2 et B1 (niveau A1 insuffisant)</li> <li>• Nécessité de poursuivre l'apprentissage de la langue malgré l'emploi</li> </ul>	<p>L'accès aux droits implique une bonne compréhension et intégration du droit commun dans le programme AGIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de faire comprendre les droits mais aussi les devoirs</li> <li>• Nécessité d'aider à l'élaboration du dossier de reconnaissance médicale</li> <li>• Nécessité de répondre à la carence de 3 mois sans prise en charge de santé</li> <li>• Sécurisation des parcours des étrangers malades : homogénéisation de la démarche avec des décisions collégiales</li> <li>• Diagnostic des problématiques de santé mentale : repli sur soi, décompensation (problématique du logement liée)</li> <li>• Identification des addictions et des dépendances en particulier chez les hommes afghans</li> <li>• Nécessité de veiller à l'équité des femmes et des hommes</li> </ul>	<p>Le logement est une demande essentielle pour se maintenir dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver le bon logement pour la bonne situation</li> <li>• Développer une vraie volonté des acteurs du logement sur le territoire</li> <li>• Capturer de nouveaux logements intermédiaires ou pérennes sur tout le territoire adapté avec des tailles différentes</li> <li>• Développer la modularité et la diversité des logements</li> <li>• Assurer un suivi post-DNA (manque de préparation à la sortie)</li> <li>• Nécessité de faire comprendre les usages dans les logements (« mésusage »)</li> </ul>

<b>L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi</b> <span style="float: right;">4</span>	<b>La mobilité</b> <span style="float: right;">5</span>	<b>Le lien social</b> <span style="float: right;">6</span>
<p>L'emploi est reconnu comme une solution pour gagner de l'argent mais il sera refusé si le logement n'est pas à proximité ou sans solution de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la signature du CIR pour entrer en formation qualifiante ou certifiante</li> <li>• Identifier des réseaux d'entreprises</li> <li>• Nécessité de travailler sur le projet professionnel</li> <li>• Nécessité de sécuriser les parcours des personnes pas ou peu qualifiées pour les choix de formation qualifiante</li> <li>• Capacité à évaluer les compétences réelles : autonomie, compréhension</li> <li>• Faire acquérir le savoir-être et partager les valeurs travail de la nouvelle culture</li> <li>• Nécessité de maintenir la dynamique malgré la fatigue et un phénomène régulier de compensation chez ce public</li> <li>• Nécessité de lever des freins particuliers : connaissance des métiers potentiels, modes de garde, pression ou attentes de l'entourage, confiance</li> <li>• Veiller à l'égalité femmes/hommes</li> </ul>	<p>Le recrutement et la fidélisation en entreprise sont impossibles si la personne à un problème de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une présence des opérateurs et des accompagnements sur tout le département</li> <li>• Importance de la proximité géographique des lieux de formation linguistique par rapport au logement</li> <li>• Intégrer le réseau des collectivités et des associations</li> <li>• Développer des solutions de mobilité légère sur le département</li> </ul>	<p>L'accueil des habitants sur le territoire est important dans le processus d'intégration des BPI car il dynamise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'ateliers de connaissance de l'environnement (Ateliers BOP 104 mais aussi associatifs, parents d'élèves, clubs sportifs)</li> <li>• Gagner la confiance des habitants du territoire</li> <li>• Vivre dans cet environnement nouveau</li> <li>• Faire connaître sa culture auprès des habitants : développer une connaissance mutuelle des cultures</li> <li>• Ouvrir le réseau aux associations locales et aux collectivités</li> <li>• Travailler sur les discriminations et la compréhension des différentes cultures</li> </ul>



## 2. Les forces et faiblesses du territoire

FAIBLESSES	
<p><b>Les caractéristiques des BPI en relation avec le territoire morbihannais</b></p> <p>La vie économique du territoire repose sur plusieurs activités : l'agroalimentaire, le service aux entreprises et le service aux personnes. Le taux de chômage est en deçà de celui de la France.</p> <p>Les projets de recrutement existent sur les métiers à faible qualification.</p> <p>Le nombre de BPI est relativement contrôlé sur le territoire</p> <p>La connaissance mutuelle des trois opérateurs de l'intégration qui sont en contact de manière informelle</p> <p>Deux réalités : Un territoire rural interne et deux cités marines...</p> <p>L'animation de la politique d'intégration des réfugiés sur le territoire par les services de l'Etat</p> <p>L'humanisme de la ruralité permet un accueil privilégié des BPI en particulier au sein des écoles qui manquent d'enfants. Il favorise l'accueil des familles et les personnes qui apportent des compétences professionnelles.</p> <p>La jeunesse, la force et la volonté de réussir de ce public sont des atouts non négligeables. Ils sont jeunes et ont survécu à des situations difficiles qui ont forgé leur tempérament et leur courage.</p>	<p>L'économie sur le département est en perte de vitesse suite à la crise sanitaire. Quelques offres d'emploi s'offrent aux bénéficiaires mais elles concernent aussi les habitants du département.</p> <p>La présence de trois opérateurs sur le territoire multiplie les types de démarches et les intervenants</p> <p>La diversité du territoire induit des méthodes et des façons de travailler différentes suivant les acteurs et les territoires ruraux et urbains</p> <p>Tendance des acteurs à s'approprier « leurs » publics</p> <p>La faible scolarisation de ce public ne rend pas visible l'apport en compétences professionnelles (les métiers...) pour les employeurs et la population</p> <p>Le manque de confiance voire le sentiment d'insécurité : Les BPI majoritairement jeunes hommes non francophones isolés parfois en groupe peuvent inquiéter les habitants du département.</p> <p>L'activité touristique sur le territoire offre des loyers plus attractifs pour les propriétaires que les petites locations.</p>
<p><b>Insertion professionnelle et emploi</b></p> <p>L'existence d'une demande de main d'œuvre sur les métiers à faible qualification</p> <p>Présence de formation PrépaAvenir et dispositifs facilitant l'emploi par alternance (SESAME)</p> <p>Accompagnement des gestionnaires, conseillers d'insertion professionnelle et travailleurs sociaux dans les logements DNA</p> <p>Un certain nombre de formations sur les métiers en tension sont financées par la Région et Pôle emploi</p>	<p>Difficultés de recrutement des stagiaires sur les formations qualifiantes (communication ?)</p> <p>Pas de programmation du programme HOPE sur le département : Le programme HOPE se heurte à un manque de mobilisation des entreprises du département mais aussi des services de l'Etat à travers l'impulsion qu'elle mène.</p> <p>L'implication des entreprises sur le Morbihan pour signer des contrats d'alternance est en-deçà des besoins locaux liés aux dispositifs d'accompagnement</p> <p>Empressement des entreprises demandeuses et des publics qui sont dans le faire et oublient l'enjeu de la maîtrise de la langue (adaptation des horaires)</p> <p>Les offres de formation régionales et celles de Pôle Emploi sont financées sur les métiers en tension et ne correspondent pas aux métiers sur lesquels se positionnent les bénéficiaires.</p>

<p><b>La compétence linguistique</b></p>	<p>Les compétences FLE de haute qualité existent sur le territoire notamment sur les deux villes de Lorient et Vannes</p>	<p>Peu de BPI se portent volontaires pour continuer la formation linguistique mais peu de sessions de formation sont programmées et les listes d'attente sont longues : Insuffisance du nombre de formations Post OFII.</p> <p>Manque de mixité dans les groupes de formation en assurant l'équité femmes/hommes (valeurs républicaines à transmettre)</p> <p>Difficulté à maîtriser le cadre nécessaire à la réussite d'une formation ou à l'entrée en PMSMP : savoir-être professionnel</p> <p>Les contenus des formations linguistiques ne sont pas adaptés aux besoins des bénéficiaires.</p>
<p><b>Accès aux droits et santé</b></p>	<p>Le développement d'une structure d'accueil des problématiques de santé (santé mentale, violences subies, traumatismes de guerre...) PASS : La santé mentale avec le traumatisme de l'étranger mais aussi les traumatismes de guerre - Organisation DATASAM</p> <p>Création de places d'hébergement PMR</p> <p>Recrutement d'un infirmier dans les CPH en appui des médecins généralistes en partenariat avec le réseau Louis Guilloux</p> <p>Création de Trois PASS dentaires sur Lorient, Pontivy et Vannes</p> <p>Création d'une EMPP sur Pontivy Communauté et renforcement des EMPP de Lorient et Vannes</p> <p>Création de point Santé à Vannes, Auray et Ploërmel</p> <p>Existence de solidarités financières provenant des communes (CCAS) et du département</p> <p>Les réseaux entre compatriotes et réfugiés</p>	<p>La prise en charge des personnalités « survivantes » dans notre culture en paix</p> <p>Accès aux structures de soins : certaines zones sous-dotées ou peu dotées en offre de soins de santé</p> <p>Accès à l'interprétariat non systématisé</p> <p>Accès à la protection maladie universelle (PUMA) : carence de 3 mois dans les droits de santé</p> <p>Accès à la complémentaire santé solidaire (CSS - issu de la fusion de la CMU-C et de l'aide complémentaire santé)</p> <p>Les ruptures de droit provoquent des situations angoissantes et l'endettement.</p> <p>Refus de prise en charge de certains professionnels de santé malgré l'interprétariat</p> <p>Préparation et suivi de la sortie du droit commun DNA</p>
<p><b>Mobilité</b></p>	<p>CADA Guer : utilisation des bus scolaires pour se déplacer</p> <p>Amorce d'un engagement des collectivités en lien avec la région pour proposer des solutions de transport en commun (ligne de bus, transports scolaires)</p> <p>La concentration sur les deux grandes villes du département permet de réunir les BPI durant la durée du CIR mais elle contribue à plus de pression sur les logements et les emplois.</p>	<p>L'enclavement de certains lieux d'hébergement</p> <p>Difficulté de recruter des stagiaires en formation en particulier sur Ploërmel pour cause de mobilité</p> <p>Les jeunes hommes en formation ou en emploi vont préférer rechercher des solutions de logement et d'emploi sur les sites urbains</p> <p>Difficulté à obtenir le code de la route par manque de maîtrise de la langue</p>

<p><b>Logement</b></p>	<p>Gestion active des personnes en présence indue : Une simple convocation suffit aux personnes en présence indue pour quitter le logement dans lesquels ils sont installés mais se posent la question de leur suivi.</p> <p>La solidarité entre compatriotes favorise des accueils temporaires</p> <p>La cooptation et la communauté facilitent la circulation de l'information auprès des BPI.</p> <p>L'existence d'initiatives de colocation permet de regrouper des personnes isolées sans logement (Loi ELAN).</p> <p>Présence de logements sociaux T3 et T4 sur tout le département</p>	<p>Saturation de logement DNA – taux d'occupation proche des 100% dans le Morbihan</p> <p>Importance des présences indues BPI en DNA notamment en CPH dénotent du manque de logement disponibles pour sortir des structures</p> <p>Peu de logements de petite taille pour les personnes isolées.</p> <p>Difficulté à capter de nouveaux logements sociaux et privés adaptés à la diversité des situations.</p> <p>Le coût de l'immobilier sur le territoire ne permet pas l'acquisition de biens et obligent les habitants à rester locataires. La présence d'habitants occupant les logements sociaux est une contrainte dans l'occupation des logements. Les BPI entrent en concurrence avec les habitants les plus fragiles sur l'acquisition des logements sociaux.</p> <p>Concurrence sur le logement social avec les habitants les plus fragiles du département</p>
<p><b>Lien social</b></p>	<p>Le milieu rural est mieux approprié aux initiatives d'accueil et d'intégration des habitants</p> <p>L'intégration se réalise par le biais de la scolarisation des enfants dans les communes de résidence : la réunification familiale est un atout à l'intégration. La présence d'enfants sur une commune assure un regain d'activité dans l'école primaire.</p>	<p>Le manque de préparation à la vie française à la sortie du DNA</p> <p>Identification du réseau associatif et des bénévoles sur le territoire</p>

### 3. Les problématiques identifiées par les acteurs

#### ◆ La jeunesse des bénéficiaires

Les caractéristiques des bénéficiaires de la protection internationale les définissent comme des hommes jeunes vulnérables, peu qualifiés issus de cultures non francophones très différentes de la culture française.

Les acteurs du terrain constatent que la compréhension de notre mode de vie est incontournable pour réaliser une bonne intégration sur notre territoire. L'assimilation de nos valeurs en particulier la polygamie ou la maltraitance nécessite pour les acteurs, beaucoup de diplomatie car elles peuvent heurter les bénéficiaires (IBEP).

Les BPI sont jeunes, débrouillards et impatientes de réussir tout en étant aussi angoissés et vulnérables avec des problématiques d'addiction. Leur volonté est telle qu'ils trouveront des solutions légales ou parallèles sur notre territoire. A noter un fort engagement dans les programmes d'insertion tel que HOPE ou SESAME.

Pourtant, le territoire du Morbihan peut se révéler difficile dans l'accueil de ce public. Les bénéficiaires peuvent subir la « violence » du système administratif français mais aussi ressentir une grande frustration face à certains discours qu'ils entendent provenant des acteurs du terrain confronté au manque de mobilisation des employeurs, de certains professionnels de santé ou des hommes et des femmes du territoire. Cette frustration n'est pas à négliger sur le département du Morbihan.

#### ◆ **La situation des femmes**

Peu de femmes se présentent sur le territoire français de manière isolée. Elles arrivent le plus souvent après les hommes dans le cadre de la réunification familiale, avec pour rôle de s'occuper et prendre soin de la famille.

Elles sont de fait moins nombreuses à rechercher un emploi (voir les inscriptions à Pôle Emploi). Le manque de mixité dans les groupes de formations linguistiques est une problématique sur les thématiques liées aux valeurs républicaines. L'absence des femmes fait que seules des propositions d'emplois sur des métiers dits masculins sont proposés aux BPI, qui ne sont pas forcément en tension sur le territoire.

L'entrée dans notre pays entraîne la découverte de droits nouveaux chez les femmes. Les acteurs de terrain constatent un certain nombre de séparations ou divorces du fait de cette prise de conscience mais aussi du fait de la séparation liée au parcours migratoire.

Les jeunes filles sont scolarisées comme leurs frères mais à un certain âge, les attentes des familles vis-à-vis d'elles peuvent évoluer car elles maîtrisent le français et peuvent assurer des responsabilités (contact avec les administrations ou autres services nécessitant la maîtrise de la langue) mais aussi la gestion des frères et sœurs plus petits. Le mariage dans la communauté peut aussi être une attente des familles.

En milieu rural, l'intégration des femmes se réalise par la scolarisation des enfants (accès en tant que parents) mais aussi par l'adhésion à des associations ou comme bénévoles sur la commune de résidence (exemple : ramassage de pommes).

Pour l'apprentissage de la langue, les femmes s'engagent moins dans la formation en présentiel à cause de la garde des enfants, tout comme elles s'inscrivent moins à pôle emploi.

Toutefois, une fois les enfants scolarisés, elles disposent de temps et s'inscrivent sur les ateliers linguistiques (BOP 104) pour améliorer leur maîtrise du français (IBEP). Elles s'inscrivent également aux ateliers OEPRE pour suivre la scolarisation de leurs enfants.

#### ◆ **Les familles**

Nous avons constaté que les bénéficiaires de la protection internationale sont majoritairement des hommes âgés le plus souvent de 23 et plus. Ce sont souvent des pères et des maris dont les familles sont restées dans le pays d'origine ou qui sont en parcours migratoire.

Cette situation est une source d'angoisse non négligeable pour ces hommes qui aspirent à la réunification familiale. En attendant, ils peuvent être sans nouvelles de leur famille pendant de nombreux jours et s'inquiéter de leurs conditions de vie. Cette souffrance est accentuée du fait de l'isolement et de la solitude.

Les hommes sont partis en « éclaireurs » et cherchent très rapidement à gagner de l'argent pour l'envoyer à la famille. Ils préfèrent ainsi ne pas payer leur loyer quitte à se retrouver expulsés pour soutenir leurs familles au pays. Ils préfèrent de la même manière ne pas perdre de temps à apprendre la langue française pour accéder à un emploi qui leur donnera cet argent.

Les jeunes hommes afghans, dans l'objectif de la réunification familiale, cherchent à acquérir leur titre de voyage (lié au titre de séjour) pour aller chercher leur famille. Toutefois, les familles réunies sont moins nombreuses actuellement.

Les acteurs de terrain notent, au sein de la population du Morbihan, que la mobilisation autour des familles avec des enfants est plus aisée. La confiance mutuelle est plus facile par le partage de valeurs familiales et une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité des personnes réfugiées. Ainsi, cette stratégie de « l'éclaireur » peut s'avérer moins pertinente pour la réussite du parcours d'intégration.

Par ailleurs, le parc des logements sur le territoire qui est composé de nombreux T3 et T4 est plus adapté aux familles.

Enfin, les acteurs de terrain remarquent que certaines familles ont une stratégie d'intégration qui passe exclusivement par les enfants mineurs d'autant plus s'ils sont malades. Les « parents résistants » ne travaillent pas mais investissent l'intégration des enfants qui ont le statut BPI. Mois pour l'année

### ◆ **La faible scolarisation**

Nous avons noté la faible scolarisation des bénéficiaires de la protection internationale sur le territoire du Morbihan. Les acteurs de terrain regrettent le fait qu'ils soient peu nombreux à identifier clairement un métier sur lequel se positionner en particulier à Pôle Emploi.

Cette faible scolarisation ralentit les apprentissages mais aussi influe sur la mobilisation des futurs employeurs qui n'identifient pas l'apport de compétences professionnelles des bénéficiaires (exemple dans le bâtiment).

Ils sont alors positionnés sur des emplois à faible qualification (manutentionnaire, opérateur de production) entrant en concurrence avec les habitants les plus fragiles du département.

Les postes saisonniers peuvent leur être proposés mais ces postes ne conduiront pas à un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Cette faible scolarisation peut cacher des troubles cognitifs mais également une problématique du savoir-être.

Les dispositifs qui proposent une formation professionnelle et un contrat en entreprise avec des périodes d'essai accompagnées d'un professionnel de l'insertion (POEC) sont donc les mieux adaptés.

### ◆ **L'intégration et la maîtrise de la langue**

Cette faible scolarisation fait que les BPI sont nombreux à suivre l'intégralité du parcours de formation linguistique obligatoire OFII.

Tous ne sortent pas de cette formation avec un niveau de maîtrise A1. Les contraintes matérielles de la réalisation de ces formations (21 et 24 heures par semaine durant la journée entière en groupe dans une salle) nécessitent un effort des personnes qui ont vécu d'une autre manière depuis longtemps.

Les acteurs de terrain reconnaissent que les formations linguistiques obligatoires ne suffisent pas à une bonne intégration. Ainsi, incitent-ils vivement les BPI à poursuivre leur formation pour atteindre un niveau A2/B1. La difficulté réside dans le fait que les listes d'attente s'allongent et que le nombre de formations n'est pas suffisant sur le territoire (sans compter qu'ils doivent travailler...).

Pour les employeurs, le manque de maîtrise de la langue est régulièrement évoqué pour ne pas contractualiser avec ce public.

Un accompagnement des employeurs dans la prise en compte de l'apprentissage de la langue s'avère souvent nécessaire pour faire partager cet enjeu.

### **La temporalité du processus d'intégration**

En 2021, nous constatons une accélération du processus d'intégration. Le délai moyen de traitement des dossiers par l'OFPR est désormais inférieur à 9 mois pour l'année 2021, la tendance pour 2022 devrait perdurer au vu du renforcement des moyens alloués. En conséquence, les bénéficiaires peuvent acquérir leurs droits peu de mois après leur arrivée sur le territoire français. Ils ont tout juste le temps de s'installer qu'il faut se mobiliser à nouveau sur des démarches de logement, de santé, de formation ou d'emploi.

Lorsque les bénéficiaires intègrent les lieux d'accueil en CPH, ils ont 9 mois (+ 3 mois complémentaires) pour construire l'intégralité de leur projet d'intégration alors qu'ils viennent de se poser et de recevoir leurs « papiers ».

De plus, ils sont pris 2 à 4 jours par semaine pour suivre les cours de français dans le cadre du CIR (21 à 24 heures par semaine). En fait, cela laisse peu d'espace d'intervention pour les travailleurs sociaux mais aussi d'adaptation pour les bénéficiaires. Certains peuvent recevoir leurs statuts après 5 mois de présence en France alors qu'ils peuvent bénéficier du CPH pendant 12 mois maximum.

Le sentiment « d'urgence permanente » est réel en CPH et le logement semble être prioritaire dans l'ordre des composantes de l'intégration car il correspond à un besoin vital de retrouver un lieu à soi loin de la cohabitation des lieux d'accueil pour lesquels une grande lassitude s'exprime.

A contrario, d'autres trouvent dans les CPH des lieux d'accueil qui les sécurisent, comme un havre ou une pause qu'ils n'ont pas vraiment envie de quitter

#### ◆ La mobilité

Les bénéficiaires de la protection internationale sont le plus souvent « citadins », ce qui facilite leurs déplacements. Ils utilisent les transports en commun des grandes villes et ont le plus souvent un vélo.

Avoir son propre mode de transport, en particulier en milieu rural serait une solution mais l'automobile pose deux difficultés aux bénéficiaires :

1. L'obtention du code de la route et du permis de conduire est difficile lorsque la maîtrise du français à l'écrit n'est pas acquise.
2. Le coût d'un véhicule met en danger leur budget (faibles ressources : RSA, salaire...).

Certains ont obtenu un permis de conduire dans leur pays d'origine mais pas d'équivalence en France  
La conduite automobile pourrait être acquise et parfois, ils conduisent sans permis.

#### ◆ La cooptation et la communauté

Les bénéficiaires se regroupent par ethnie et pays d'origine voire par langue. Pour la recherche d'un emploi, en particulier à Pontivy, les entreprises entrent en contact avec certains bénéficiaires parlant mieux le français qui relaient auprès des autres les opportunités d'emploi.

Les hommes isolés vont préférer se rapprocher de la ville où ils rencontrent des anciens contacts mais aussi combattent l'isolement et la solitude, tout en leur permettant de continuer à parler dans leur langue et vivre avec des personnes qu'ils comprennent.

Le rôle de la communauté est à double tranchant car elle permet aux bénéficiaires de mieux comprendre et d'être informés mais elle limite leur progression dans la maîtrise de la langue française.

Sur le territoire, les communautés s'organisent et les bénéficiaires peuvent retrouver les conflits latents de leur pays d'origine. Certaines cultures s'installent sur certains territoires ne permettant pas à d'autres de s'installer.

Le « vivre entre soi » peut être une réponse à la solitude et à l'isolement mais pour certains, la vie en collectivité est source de fatigue et de lassitude.

Il semblerait que la structure familiale soit le mieux appropriée à l'intégration sur un territoire car elle permet une reconstruction en confiance.

#### ◆ La valeur « travail » et le savoir-être professionnel

Les BPI font preuve d'une plus grande disponibilité dans l'emploi que la main d'œuvre française. Ainsi, ils se soucient peu des contraintes horaires et ne s'attachent pas aux réalités des contrats de travail.

A l'inverse, ils peuvent être absents sur le poste quand ils sont attendus par l'entreprise pour des raisons qui leur semblent prioritaires (exemple : le déménagement d'un camarade).

Pour se maintenir dans l'emploi, le savoir-être professionnel doit être partagé. Ainsi, les bénéficiaires peuvent ne pas connaître leurs droits et les usages professionnels et se faire abuser par des employeurs peu scrupuleux. A l'inverse, ils peuvent se mettre en difficulté par rapport à leur employeur parce que leurs priorités sont différentes et incomprises par l'employeur.

La présence de tuteur dans l'entreprise pourrait certainement apporter un atout. Construire des binômes qui partagent le même métier et les mêmes savoirs professionnels peut apparaître comme un moyen de mieux se connaître et s'apprécier. Pour ce public jeune qui a tout à apprendre, la curiosité et la volonté de bien faire pourraient aider raisonnablement.

#### ◆ La ruralité des territoires d'accueil

La ruralité des territoires d'accueil peut poser des problématiques de mobilité. Les plus jeunes hommes affichent clairement leur préférence pour la vie citadine dont ils proviennent. Peu d'entre eux s'installent sur Guer par exemple (Coallia). Les acteurs de terrain regrettent qu'ils « fuient » très rapidement les milieux excentrés ruraux au profit des villes plus anonymes.

Toutefois, une fois les bénéficiaires installés avec leurs familles, les zones rurales apportent une convivialité et une entraide « supérieures » à celles des villes.

La ruralité humanise et maille plus facilement les relations.

L'offre de logement est relativement réduite. Mais la localisation des logements dans les quartiers difficiles des villes inquiète les familles notamment pour leurs enfants. Ils ne savent pas comment les protéger des personnes nocives. Le milieu rural peut être moins inquiétant sur ce registre. Il propose aussi des logements de taille adaptés aux familles.

#### ◆ L'accès aux droits communs

L'accès aux droits de première nécessité représente : l'accès à la banque et « droit au compte », les aides financières (CAF à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, PAJE, ASF, RSA), l'accès à la santé, le droit au logement (CADA 6 mois maximum, CPH 9mois + 3 mois), le droit à l'emploi et à la formation (pour BPI avec récépissé) et les droits liés à la-mobilité (permis de conduire).

Les droits découlant du titre de BPI sont le droit à l'unification familiale et le droit à la naturalisation (après 5 ans de résidence en France et un niveau B1 en français).<sup>19</sup>

- La compréhension de la langue est incontournable pour l'accès aux droits bien que pour beaucoup de BPI, elle ne soit pas prioritaire.
- La compréhension des tenants et aboutissants des droits et devoirs y compris la compréhension du fonctionnement de la solidarité en France protège les bénéficiaires de biens des déboires. L'incompréhension du système administratif français provoque des situations conflictuelles pour certains et angoissantes pour d'autres. La question de la « bonne foi » est régulièrement posée par les acteurs de terrain.
- Les acteurs du terrain semblent être affectés par l'état d'esprit de certains bénéficiaires qui considèrent comme acquis les droits qu'ils obtiennent. Les bénéficiaires peuvent faire preuve d'impatience devant les difficultés administratives qu'ils ne comprennent pas surtout quand ils ont construit un projet et qu'il est bloqué par des contingences économiques (logement trop cher ou non disponible sur la ville souhaitée) ou administratives (l'obtention de certaines compétences pré-requises comme la maîtrise de la langue à l'entrée en formation)
- Le renouvellement des papiers est un souci qui peut amener le bénéficiaire à s'endetter en attendant un récépissé ou une carte de séjour.
- L'utilisation des interprètes reste longtemps utile pour toutes informations techniques essentielles (droits, santé, contraintes dues au logement, présence indue...).

#### ◆ Le diagnostic santé

Le diagnostic médical se heurte à plusieurs difficultés :

1. Le frein linguistique lié à la compréhension des symptômes et des certificats médicaux du pays d'origine
2. L'interprétation est complexe lorsqu'il s'agit de termes médicaux et de prescriptions médicales

3. Certains soins sont refusés culturellement par le réfugié (santé mentale et addiction)
4. Certains professionnels de santé peuvent refuser la prise en charge sans compréhension linguistique mutuelle
5. Les douleurs persistantes peuvent être le résultat de somatisation liée à un vécu traumatisant. Elles n'ont pas de réponses médicales classiques.
6. Certains bénéficiaires ne veulent pas être soignés par des soignants de sexe opposé.
7. De nombreux soucis de santé sont concomitants à des phénomènes de dépendance (alcool ou drogue).

Les acteurs de terrain constatent une évolution de la population des bénéficiaires sur les deux dernières années dans le sens où les BPI en CPH sont réellement plus vulnérables et fragilisés. Pour autant, il faut noter qu'ils bénéficient d'un accompagnement spécifique qui les a mieux préparés à la vie française que ceux qui ont quitté un autre dispositif d'hébergement de façon plus rapide.

Au sujet du diagnostic médical assuré par les médecins de l'OFII, les médecins du réseau DATASAM témoignent de leur inquiétude quant à la possibilité de reprendre le diagnostic si un élément a échappé aux médecins de l'OFII ou apparaît après l'entretien avec ces médecins.

Enfin, les situations d'urgence santé sont compliquées lorsque les soins doivent être réalisés durant les 3 mois de carence. Le recours aux urgences n'est pas satisfaisant car il se heurte d'une part à l'engorgement de ce service et d'autre part, se pose la problématique de la compréhension mutuelle des symptômes et du diagnostic. Dans ces situations d'urgence, les BPI ont la nécessité de se faire accompagner par un travailleur social pour ne pas être refoulés.

#### ◆ **Le mésusage**

Dans le logement DNA, les services de maintenance sont indispensables car les comportements de mésusage sont réguliers. Les raisons évoquées peuvent être culturelles et liées au manque de compréhension de l'utilisation d'un logement mais elles relèvent plus souvent de comportements liés aux traumatismes antérieurs. En effet, certains bénéficiaires trouvent refuge dans ces logements et s'y enferment abimant ainsi leur lieu de repli.

L'entraide est nécessaire et il est normal d'apporter de l'aide à un compatriote malchanceux. Cela peut conduire les bénéficiaires à accueillir dans le logement un compatriote en difficulté. Ainsi, pour un propriétaire, l'occupation abusive du logement est source d'inquiétude et peut être synonyme de dégâts perpétrés par les habitants occasionnels.

L'hébergement dans certains dispositifs du DNA n'est pas gratuit : une participation peut être est demandée, mais il arrive de plus en plus souvent que les BPI refusent, estimant que c'est un dû qui va avec la prise en charge.

Les mesures d'expulsion les protégeant en période hivernale, les comportements provocants peuvent être mal acceptés par les logeurs.

Les contraintes administratives liées au logement nécessitent une gestion précise des flux avec un suivi des utilisateurs (ex : noms portés sur les compteurs).

Dans cette situation où les logements petits sont peu nombreux, le mésusage dans les logements privés a pour conséquence de limiter la mobilisation des propriétaires.

Un accompagnement au logement en présentiel (professionnel ou bénévole) est le plus souvent nécessaire pour établir la confiance mutuelle, assurer un suivi sur la durée et faire office de référent.

#### ◆ **Le projet professionnel**

Les BPI ne sont pas tous des chargés de famille. Ils sont jeunes et peuvent avoir envie de vivre et de décompresser après ce parcours migratoire physique et administratif. Ils veulent vivre en ville, travailler rapidement et accéder à l'argent.

La notion de projet professionnel est une notion qu'ils doivent acquérir durant leur parcours d'intégration. Lorsqu'ils arrivent sur le territoire français, ils recherchent un emploi mais ne se positionnent pas sur un métier particulier. Nous sommes ici sur une nouvelle incompréhension de nos usages.



Maintenir une dynamique dans le processus d'intégration est une clé de la réussite.

Les compétences de ces bénéficiaires ne sont pas clairement « visibles ». Seuls les jeunes de 25 ans présentent un projet professionnel par le fait qu'ils envisagent une formation qualifiante ou veulent continuer leurs études interrompues dans leur pays d'origine.

Toutefois, selon les missions locales, ces mêmes jeunes ont besoin d'appréhender les pratiques du droit du travail et de comprendre les usages professionnels culturels.

Dans la recherche de projet professionnel, les métiers de l'agriculture ne sont pas reconnus comme tels par les bénéficiaires. Plus souvent citadins dans leur passé, ils dévalorisent ces métiers et ne s'y intéressent pas facilement.

Dans le programme HOPE à la suite de leur première expérience, il a été constaté que les bénéficiaires restent sur les territoires s'ils ont trouvé un logement et pas s'ils ont trouvé un emploi uniquement.

Les dispositifs PrépaAvenir facilitent la construction des projets professionnels. Avec 3 sessions proposées sur Lorient et 1 session sur Vannes, les sessions pourraient être plus nombreuses.

Les personnes disposant d'un projet précis avec un niveau de qualification supérieur ressentent des frustrations devant les exigences de la culture et la loi française pour réaliser leur projet.

#### ◆ La fluidité du réseau et sa coordination

Un des enjeux majeurs de la politique d'intégration en Bretagne est de renforcer la fluidité du dispositif national d'accueil (DNA). Bien que le DNA vise à héberger les demandeurs d'asile, de nombreuses personnes sont toujours hébergées au sein des centres du DNA alors qu'elles ont obtenu la protection internationale.

Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui de proposer un logement afin de diminuer le taux de présence indue des BPI et ainsi de désengorger le DNA et accélérer leur intégration (Source SRADAIR Bretagne) :

- Nécessité d'une fluidité maximale (limiter la durée de présence)
  - Faire que chaque acteur puisse réaliser sa mission et utilise ce qui existe déjà
  - Nécessité de l'adhésion des opérateurs sur le terrain
  - Connaissance mutuelle des actions des différents opérateurs (contenu des formations et des référentiels, existence d'ateliers et d'échanges)
  - Intégrer un réseau des entreprises du territoire
  - Intégrer les réseaux des logeurs et bailleurs sociaux
  - Développer l'intégration des initiatives territoriales des habitants et des bénévoles.
- 
- ◆ **Les compétences nécessaires pour assurer l'intégration des réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale :**
    - Formation à la prise en charge du traumatisme de guerre (EMDR)
    - Analyse et échange de pratiques
    - Constitution d'équipes mixtes : équipes pluridisciplinaires : travailleur social/CIP/agent locatif/infirmier

- Coordination des services afin de développer le partenariat
- Apprendre à savoir fixer un rendez-vous
- Médiation interculturelle pour l'expérience
- Enseignant FLE : capacités d'évaluer la compréhension de la langue – Certification officielle de A1 à C2 en compétences linguistiques.
- Posture professionnelle : empathie professionnelle
- Formation FLE avec maîtrise de 3 ou 4 langues (IBEP)

## Partie 5

# Les pistes de réflexions

## 1. Les 6 composantes de l'intégration

### La compétence linguistique

- ◆ Stabiliser et sécuriser l'hébergement pendant la formation linguistique obligatoire OFII
- ◆ Assurer un suivi des évaluations et capitaliser les évaluations et savoirs
- ◆ Adapter le contenu des formations linguistiques aux besoins des BPI (pragmatisme)
- ◆ Recruter des enseignants FLE (EN : formations spécifiques des enseignants au FLE) - Besoins FLE
- ◆ Adapter avec les employeurs des temps réservés à la formation linguistique pour les BPI salariés (niveau B1 à atteindre malgré l'emploi) - Accompagner les employeurs à aménager du temps pour l'acquisition de la langue
- ◆ Renforcer le rôle de la phase d'accueil en s'assurant de la compréhension réelle par le bénéficiaire des étapes de l'intégration
- ◆ Renforcer la formation linguistique des BPI en complément du parcours CIR et soutenir les dispositifs combinant apprentissage linguistique et accès à l'emploi
- ◆ Créer un livret multi-langue (référence réfugiés.org)
- ◆ Inciter les bénéficiaires à suivre des heures de formations linguistiques et proposer plus d'heures de formations linguistiques hors statut OFII
- ◆ Axer les formations linguistiques sur l'emploi

### L'accès aux droits et à la santé

#### Droit commun

- ◆ Réduire le délai entre la décision négative de l'OFPPRA ou de la CNDA et la notification de l'OQTF à l'intéressé. Un délai maximal d'un mois est proposé.
- ◆ Veiller à la bonne articulation des actions définies dans le SRADAIR avec les plans et programmes existants dans le domaine de la santé
- ◆ Publier les actions d'accompagnement des BPI sur la plateforme Réfugiés.info
- ◆ Développer l'utilisation des médias : tutoriels...
- ◆ Former à la prise en charge de la parole des acteurs victimes de violence (professionnalisation des acteurs chargés de l'accueil des réfugiés et migrants)
- ◆ Accompagner les femmes qui découvrent leurs nouveaux droits
- ◆ Développer le parrainage sur l'intégration globale

- ◆ Instaurer des permanences sur les communes (mairie ou CCAS)
- ◆ Protéger les bénéficiaires de la rupture de droits (endettement, angoisse...)
- ◆ Accélérer et encourager la réunification familiale pour ne pas laisser des hommes vulnérables seuls entre eux.

#### Santé

- ◆ Définir les missions des médecins OFII et leurs contours et les possibilités de révision des diagnostics
- ◆ Recruter un personnel soignant sur les structures (mutualisation ?) (infirmier)
- ◆ Initiation : savoir convenir d'un rendez-vous
- ◆ Former les acteurs de terrain à l'addiction et aux comportements liés à la dépendance
- ◆ Travailler sur la parentalité : maltraitance
- ◆ Instaurer une équipe ambulante médicale en particulier psychiatrique
- ◆ Poursuivre les échanges de bonnes pratiques en matière de prise en charge des problématiques de santé et médico-sociales des demandeurs d'asile et des réfugiés en situation de vulnérabilité (formations et outils)
- ◆ Renforcer les partenariats locaux entre les centres d'hébergement et les structures de prévention et de soins du territoire (offre sanitaire et médico-sociale de droit commun, dispositifs santé/précarité tels que les points santé, PASS, EMP, centres de dépistage, structures de soins dédiées, etc)
- ◆ Prévoir un accompagnement par un travailleur social (ou des bénévoles identifiés) lors de leur visite médicale.
- ◆ Créer des places d'hébergement PMR (mobilité réduite)
- ◆ Renforcer les partenariats avec les structures de prévention et de soins existants sur le territoire
- ◆ Réaliser le diagnostic des ressources médicales intervenant dans les structures du DNA

#### Le logement

- ◆ Atteindre les objectifs de création de places d'hébergement autorisées et veiller au respect des délais d'ouverture des places d'hébergement préconisés par le ministère de l'intérieur.
- ◆ Accroître la fluidité du parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile et réfugiés
- ◆ Adapter le parc DNA à la composition familiale des demandeurs d'asile.

- ◆ Recourir à l'intermédiation locative (IML)
- ◆ Développer les pratiques de colocations sur des logements plus grands.
- ◆ Pratiquer une politique volontariste de diversification géographique du relogement des réfugiés afin de favoriser un rééquilibrage territorial au niveau régional et départemental (éviter la concurrence des publics prioritaires dans les métropoles).
- ◆ Promouvoir la diversité des opérateurs chargés de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés
- ◆ Réduire le nombre de places situées dans les zones peu accessibles aux services au public (commerces, transport en commun, offre de soins...)
- ◆ Établir des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les gestionnaires des centres d'hébergement
- ◆ Favoriser la réunification familiale et les installer dans les logements existants voire ruraux
- ◆ Accompagner et suivre l'occupation des logements affectés aux bénéficiaires
- ◆ Disposer d'un système cautionnaire fiable et de référencement pour l'obtention d'un logement
- ◆ Capturer des logements supplémentaires dans le parc privé sur des territoires ayant des solutions de mobilité
- ◆ Augmenter le nombre de résidences pour les jeunes pas uniquement dans les quartiers prioritaires
- ◆ Développer des logements intermédiaires collectifs type FJT sans limitation de durée d'occupation.
- ◆ Proposer à la location des logements différents (camping, logement atypique et mobile, résidence...)

### L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

- ◆ Favoriser les contrats d'alternance avec les entreprises associées
- ◆ Mettre en confiance les employeurs
- ◆ Développer les visites d'entreprises et les rencontres avec les chefs d'entreprise
- ◆ Développer l'AFEST spécifiquement aux réfugiés
- ◆ Développer les immersions dans les entreprises (PMSMP)

- ◆ Développer le tutorat et le parrainage dans le parcours et dans l'intégration dans les entreprises
- ◆ Travailler sur l'acquisition des compétences nécessaires : soft skills et le savoir-être
- ◆ Intégrer les entreprises chercheuses dans le réseau : soutenir les actions type POEC...
- ◆ Soutenir les dispositifs mêlant un tryptique entreprise/logement/formation professionnelle.
- ◆ Développer des offres de formations le soir ou le samedi pour les salariés et les parents
- ◆ Favoriser des programmes d'accompagnement respectant les valeurs républicaines, dont l'égalité femmes/hommes
- ◆ Approfondir les modes d'accompagnement des femmes pour leur garantir des chances d'intégration égales à celles des hommes
- ◆ Développer différents modes de garde d'enfants proposés aux parents dès les cours de langue afin de favoriser l'intégration des femmes
- ◆ Lutter contre les stéréotypes
- ◆ Diversifier l'offre de métier proposée aux femmes BPI dans les parcours d'intégration professionnelle
- ◆ Adapter la garantie jeune au public BPI afin qu'ils aient une insertion plus rapide
- ◆ Renforcer les actions conduites en faveur des femmes et des jeunes de moins de 25 ans pour favoriser leur accès à l'emploi
- ◆ S'appuyer sur le service public de l'emploi et la mise en œuvre de l'accord cadre OFII/ SPE

### La mobilité

- ◆ Les territoires ruraux pourraient disposer de logements mais ils posent un problème récurrent de mobilité coûteuse pour un public pauvre
- ◆ Préparer et accompagner à l'obtention du permis de conduire
- ◆ Développer l'accès au transport en commun (exemple : ouverture d'une ligne de bus entre Beignon et Guer)
- ◆ Aménager des lignes de transports (rejoindre une ligne de transport scolaire par exemple)
- ◆ Développer l'accès à une mobilité légère ne nécessitant pas l'obtention du permis de conduire (voiture sans permis ou vélo électrique ou pas)
- ◆ Veiller à l'implantation géographique des accueils, logements et formations sur un maillage serré afin de limiter les déplacements
- ◆ Travailler avec les employeurs sur des modalités de transport en commun (co-voiturage, etc)

- ◆ Soutenir les initiatives de transport solidaire ou co-voiturage solidaire
- ◆ Créer un service civique sur le transport ponctuel des personnes pour leurs rendez-vous médicaux et administratifs.

### Le lien social

- ◆ Développer le partenariat avec les centres sociaux en particulier sur les communes rurales ;
- ◆ Construire ou identifier un réseau structuré de bénévoles sur toutes les composantes de l'intégration ;
- ◆ Développer le tutorat entre pairs ;
- ◆ Favoriser toutes initiatives d'échanges interculturels (théâtre, arts, création de cerfs-volants...).
- ◆ Proposer des services civiques aux jeunes BPI.
- ◆ Favoriser des rencontres avec des personnes ayant réussi un parcours d'intégration avec les nouveaux arrivants sous forme de témoignage.
- ◆ Favoriser des actions d'accès à la culture (quel financement ?).
- ◆ Intégrer les associations sportives phares du territoire.
- ◆ Développer des ateliers associatifs autour d'activités communes valorisant la culture d'origine (sport, cuisine, couture, arts..) (Exemple : construction de cerf-volants à Guer).
- ◆ Envisager la possibilité de revenir à un accompagnement global après la sortie du DNA ;

## 2. La coordination des acteurs

- ◆ Définir une réelle stratégie territoriale ou un schéma départemental (exemple d'une stratégie progressive).
- ◆ Mener une politique volontariste et incitative auprès des entreprises et des populations.
- ◆ Réduire la concurrence entre dispositifs et financements.
- ◆ Réunir une commission ou un groupe de travail par composante de l'intégration.
- ◆ S'appuyer sur le Service Public de l'Emploi et les CTEF
- ◆ Coordonner les acteurs en mettant en œuvre des comités de coordination.
- ◆ Définir clairement des interlocuteurs en préfecture pour les acteurs de terrain.
- ◆ Construire un plan de communication au moment du démarrage du programme AGIR afin de distribuer clairement les missions des différents acteurs (webinaires de présentation des missions et actions).
- ◆ Organiser des évènements structurants au niveau local.
- ◆ Rédiger des articles et publications numériques.
- ◆ Elaborer des outils de communication et d'information (ex. : films, plaquettes), à l'attention des partenaires de l'intégration voire des personnes bénéficiaires de la protection internationale.
- ◆ Suivre un plan de communication annuel élaboré au niveau départemental, en lien avec le bureau de la communication interministérielle de la préfecture de région.
- ◆ Recourir à l'utilisation d'équipes pluridisciplinaires dans les structures et dans le programme AGIR pour favoriser les échanges et rendre les décisions plus pertinentes.
- ◆ Instaurer un comité de suivi du programme AGIR pour assurer le pilotage des dispositifs spécifiques (Suivi et évaluation).
- ◆ Améliorer la mobilisation infra-départementale et travailler avec les sous-préfectures.
- ◆ Solliciter le milieu associatif et les collectivités locales.

## Les constats avant d'aborder l'intégration professionnelle

La temporalité du processus d'intégration	La santé	La maîtrise de la langue	L'accès aux droits de base
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération du processus d'intégration</li> <li>• Peu d'espace d'intervention pour les travailleurs sociaux mais aussi d'adaptation pour les bénéficiaires (12 mois en CPH – 6 mois en CADA)</li> <li>• Assimilation des apprentissages variable (individualisation du parcours)</li> <li>• Sentiment « d'urgence permanente » en CPH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématique du diagnostic médical</li> <li>• Problématique de santé mentale</li> <li>• Addictions à l'alcool et à la drogue voire aux jeux</li> <li>• Vulnérabilité liée aux traumatismes vécus</li> <li>• Les situations d'urgence et les 3 mois de carence (PUMA)</li> <li>• L'isolement et la vie en collectivité</li> <li>• Les angoisses liées aux inquiétudes et pressions familiales</li> <li>• Difficulté d'accès aux structures de soins (mobilité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La faible scolarisation</li> <li>• Apprentissages variables et individualisés</li> <li>• Comprendre les enjeux de cette maîtrise au regard du besoin d'argent</li> <li>• L'impatience des BPI à travailler et des employeurs à embaucher</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès aux aides financières</li> <li>• Travailler sur la levée des freins : famille, santé, etc..</li> <li>• La compréhension des droits et devoirs et du processus d'intégration</li> </ul>

### 3. L'apport du programme d'accompagnement AGIR

Les membres du groupe de réflexion attirent l'attention sur la **notion d'employabilité des BPI** qu'ils rencontrent sur le terrain. L'intégration dans le programme AGIR semble être indissociable du fait que le bénéficiaire soit employable. Pour eux, les critères essentiels de cette employabilité sont Pour qu'il puisse travailler, il doit avoir eu accès aux soins (si vulnérabilité décelée) et il doit maîtriser la langue française (niveau A2 acquis à l'oral étant un minimum).

Plus Value du Programme AGIR	Vision sur le programme AGIR
<p><b>BPI hors DNA :</b></p> <p>Le programme AGIR permettra d'intervenir sur le parcours des BPI qui sont logés hors DNA et qui deviennent invisibles sans accompagnement.</p> <p><b>Socle minimum d'accompagnement du programme AGIR :</b></p>	<p><b>Eligibilité au programme AGIR :</b></p> <p>Un processus d'évaluation à l'employabilité serait nécessaire pour intégrer le programme d'insertion vers l'emploi</p> <p><b>Problématique de la temporalité des accompagnements :</b></p>



<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagnement pour l'accès aux droits et démarches administratives et sociales</li> <li>2. Accompagnement vers et dans le logement</li> <li>3. Accompagnement vers l'emploi en lien avec SPE</li> </ol>	<p>Le programme AGIR travaille sur l'insertion professionnelle et dispose d'un temps limité qui peut être ralenti par certains freins (sortie DNA, renouvellement de papiers, vulnérabilité++)</p>
<p><b>Coordination des acteurs et plan de communication :</b></p> <p>Les membres du groupe de réflexion soulignent l'importance de la coordination des acteurs du fait de la problématique de la temporalité du processus d'intégration.</p>	<p><b>Vulnérabilité des publics en DNA :</b></p> <p>Le groupe de travail s'inquiète de la très grande vulnérabilité des BPI en DNA et en particulier en CPH.</p>
<p><b>L'orientation rend visible les dispositifs :</b></p> <p>La plus-value du programme AGIR implique une visibilité des dispositifs existants sur le territoire pour favoriser l'orientation des bénéficiaires par l'opérateur responsable du programme.</p>	<p><b>Sortie provisoire du programme pour raison de santé : individualisation du programme</b></p> <p>Le groupe soulève des situations où le programme pourrait être mis en attente pour diverses raisons (santé, problèmes familiaux...).</p>
<p>Le programme AGIR installe de facto un suivi et une vigilance sur les <b>articulations</b> du processus.</p>	<p><b>Empilage des référents</b></p> <p>Le groupe soulève le danger de rompre les relations de confiance par l'empilage des référents auprès des BPI.</p>

### Une nécessaire coordination et entente :

Il est important que les différents acteurs se positionnent clairement sur l'ensemble du programme en se complétant **sans se faire concurrence**. Un réel effort de coordination et d'animation est essentiel pour la réussite du programme sur le territoire animé par les services de l'Etat.

### L'accompagnement global des BPI

Les acteurs de terrain remarquent que les BPI qui ont pu profiter de l'intégralité d'un accompagnement en CADA sont moins fragilisés que ceux qui partent prématurément. Dans le même sens, les BPI en CPH bien qu'ils soient fragilisés sont mieux préparés après l'accompagnement que les BPI domiciliés rapidement en sortie de CADA. Nous pouvons considérer que l'accompagnement est un atout important dans la réussite du parcours d'intégration.

Par ailleurs, chaque dispositif d'accompagnement ou d'accueil est limité dans le temps de manière non individualisée et des incohérences apparaissent mettant en péril les accompagnements déjà initiés. Par exemple, une personne domiciliée en CADA inscrite sur 600 heures de formation linguistique devra quitter son logement avant la fin de la formation. En conséquence si le logement est en dehors de la commune d'origine, elle quittera la formation linguistique pour se loger dans cette autre commune ce qui a pour conséquence un éloignement et souvent des problèmes de mobilité. Aussi, il serait souhaitable que lorsqu'une personne est engagée dans un dispositif de formation linguistique obligatoire, elle puisse rester dans son logement DNA jusqu'à la fin si aucune solution de logement à proximité n'est accessible. L'OFII prévoit de développer les « formations linguistiques à distance », ce qui pourrait être la solution mais se pose dès lors la question de l'accès aux outils numériques.

Le programme Agir est limité à 24 mois mais chaque bénéficiaire a un rythme différent pour réaliser son intégration. Le programme AGIR adaptera-t-il la durée de son accompagnement en fonction des situations individuelles ? Assurera-t-il un suivi à long terme après la sortie du programme ? Les rémunérations incitatives ne vont-elles pas conduire à une réduction des durées d'accompagnement sans assurance de pérennité ?

#### **Les parcours non linéaires des BPI :**

Nous savons que les BPI accompagnés par le programme AGIR sur une durée de 24 mois au maximum seront les BPI signataires du CIR (cohortes 2022 et 2021). Or, le statut de BPI court sur une période de 4 ans à 10 ans et son parcours n'est pas forcément linéaire. Un BPI peut se retrouver sans solution d'emploi ou de logement après sa sortie du programme. Quelles solutions sont envisagées ?

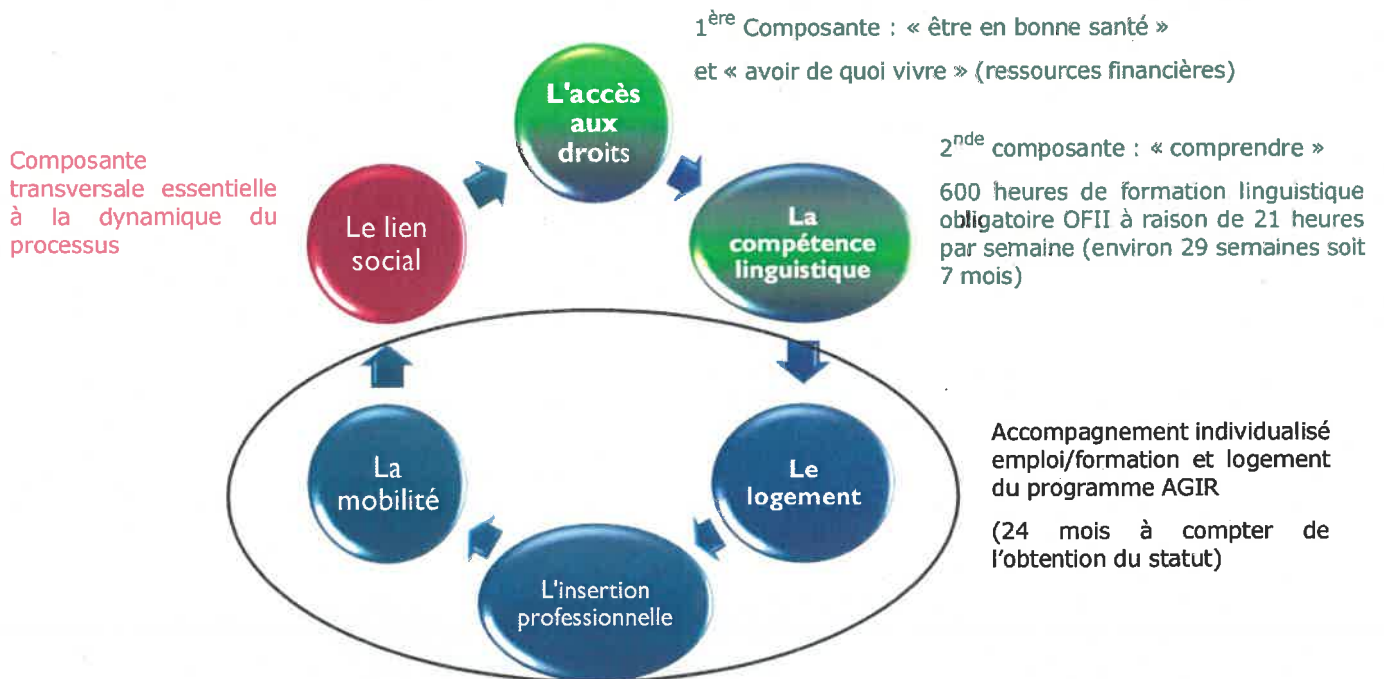
#### **Le renouvellement des papiers :**

Les BPI sont fragilisés par l'attente du renouvellement des papiers qui peut les mettre dans les situations angoissantes (risque de perte de logement, d'emploi et d'accès aux droits) voire créer des situations d'endettement. Le programme AGIR assurera-t-il le suivi des BPI après leur sortie ?

#### **La coordination du programme AGIR et des acteurs :**

- ❶ Enrichissement de l'action des services de l'Etat auprès des acteurs du territoire autour d'une politique commune et volontariste
- ❷ Construction d'un schéma départemental (exemple d'une stratégie progressive)
- ❸ Construction d'un plan de communication au moment du démarrage du programme AGIR afin de distribuer clairement les missions des différents acteurs (webinaires de présentation des missions et actions)
- ❹ Suivi d'un plan de communication annuel élaboré au niveau départemental, en lien avec le bureau de la communication interministérielle de la préfecture de région.
- ❺ Comité de suivi du programme AGIR pour assurer le pilotage des dispositifs spécifiques (Suivi, harmonisation et évaluation).

## Hiérarchisation des composantes de l'intégration aux yeux des acteurs de terrain :



Les 6 composantes de l'intégration présentent une certaine hiérarchisation. En effet, les deux premières composantes que sont l'accès aux droits (et en particulier la santé) et la compétence linguistique doivent avoir trouvé des réponses stables avant que ne soient abordées les trois autres composantes de l'intégration.

Enfin, la composante transversale est la création du lien social : bien que non prioritaire, elle se révèle essentielle et alimente la dynamique du processus d'intégration.



## La coordination d'un accompagnement individualisé sur tout le processus d'intégration :

- Accompagnements et hébergements avec des durées différentes non individualisées
- Prendre le temps de l'acculturation et de l'apprentissage
- Articuler et tuiler les suivis

La temporalité de l'accompagnement

- Identifier un référent de parcours par bénéficiaire qui pilote les référents d'étape
- La recherche de stabilité
- La compréhension du processus
- Préserver la confiance instaurée

L'empilage des référents

- Assurer le suivi des dossiers grâce à une commission de suivi
- Construire des outils supports des dossiers ("resona")
- Rechercher une cohérence sécurisante
- Limiter l'angoisse du changement

L'harmonisation des discours et des pratiques

- Moduler les apprentissages
- Ajuster les apprentissages
- Assurer un suivi des évaluations et des acquis
- Prévoir des pauses pour raisons de santé
- Rendre le bénéficiaire "acteur" de son parcours : livrable unique porto folio dématérialisé et sur papier

L'individualisation de l'accompagnement







- Travailler en commission sur les 6 composantes
- Assurer le suivi des dossiers grâce à une commission de suivi
- Construire un plan de communication (plateforme AGIR)
- Fluidifier les échanges et les passations de dossiers (outils Resona)
- Assurer une plus grande réactivité devant les situations
- Développer une stratégie commune d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale

La coordination des acteurs

## 4. Les préconisations liées aux 6 composantes de l'intégration





## la compétence linguistique

**Constat :** Primordiale, la maîtrise de la langue française est un gage incontournable de réussite du parcours d'intégration des BPI mais le niveau A1 recommandé par les formations linguistiques obligatoires du CIR n'est pas suffisant pour réussir cette intégration. Tous les BPI n'atteignent pas le niveau de maîtrise nécessaire à l'occupation d'un poste ou à l'entrée en formation sur le département.

Préconisations	Mises en opérationnalité
<p><b>S'assurer de la compréhension réelle par le bénéficiaire des étapes successives de l'intégration</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagner attentivement à la réelle compréhension par les bénéficiaires du processus d'intégration : présence d'un référent global du parcours tout au long du parcours qui rappellera les étapes le moment venu + livret de suivi.</li> <li>◆ Créer un livret multi-langue (référence réfugiés.org) + instaurer un portfolio (sous deux formats dématérialisé et sur papier) pour rendre le BPI acteur de son parcours et éviter les diagnostics successifs épuisants et chronophages</li> <li>◆ Veiller à ne pas cumuler les référents dans le parcours d'intégration</li> <li>◆ Attacher une attention particulière sur l'adhésion au parcours</li> </ul>
<p><b>Renforcer la formation linguistique des BPI en complément du parcours CIR</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Soutenir les dispositifs combinant apprentissage linguistique et accès à l'emploi</li> <li>◆ Faire évoluer les contenus des formations vers des contenus mieux adaptés aux besoins des BPI -français professionnel adapté aux métiers)</li> <li>◆ Inciter les bénéficiaires à suivre des heures de formations linguistiques</li> <li>◆ Développer les offres de formations linguistiques hors statut OFII</li> <li>◆ Questionner sur les modalités d'apprentissage : Apprendre le français sur des plateaux techniques ou des ateliers</li> </ul>
<p><b>Stabiliser et sécuriser l'hébergement pendant la formation linguistique obligatoire OFII</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Maintenir la sécurité du logement en DNA durant la formation linguistique obligatoire si la personne le souhaite</li> <li>◆ Construire des échanges formels entre les structures d'accueil DNA et les centres de formation linguistique</li> <li>◆ Ajuster et informer sur les ajustements du parcours (prolongement ou réduction)</li> <li>◆ Mettre en pause l'accompagnement à l'insertion durant la formation linguistique</li> </ul>
<p><b>Assurer un suivi des évaluations et capitaliser les savoirs</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Définir entre acteurs les modalités d'évaluation et harmoniser les pratiques</li> <li>◆ Recruter des enseignants FLE</li> <li>◆ Ajuster les évolutions aux étapes du parcours par l'intervention d'un référent global du parcours du bénéficiaire</li> <li>◆ Mettre en pause l'accompagnement à l'insertion professionnelle durant la formation linguistique</li> </ul>
<p><b>Continuer la formation linguistique tout en travaillant</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Axer les formations linguistiques sur l'emploi</li> <li>◆ Adapter avec les employeurs des temps réservés par le biais d'un référent global du bénéficiaire sur l'intégralité de son parcours (l'entrée dans un poste pérenne n'étant pas la fin du parcours)</li> </ul>
<p><b>Développer les formations linguistiques complémentaires</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) : faire connaître le dispositif</li> <li>◆ Promouvoir l'accès aux formations PrépaFle</li> <li>◆ Privilégier les apprentissages lors d'ateliers d'échanges et de pratiques</li> <li>◆ Développer les formations via les associations de bénévoles existantes : CEAS</li> </ul>





## L'accès aux droits et la santé

**Constat :** La compréhension mutuelle des droits et devoirs avec les savoir-être et le partage des valeurs républicaines sont un gage de réussite du parcours d'intégration. La vulnérabilité des BPI impose une grande réactivité dans l'accès aux droits dont ils ont un besoin immédiat.

Préconisations	Mises en opérationnalité
<p><b>Développer l'accès aux soins sur tout le département</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Instaurer une équipe ambulante médicale en particulier psychiatrique</li> <li>◆ Poursuivre le déploiement du dispositif DATASAM sur tout le département</li> <li>◆ Recruter un personnel soignant sur les sites (infirmier)</li> <li>◆ Développer les partenariats avec les structures de prévention et de soins du territoire</li> <li>◆ Faciliter l'accès à l'interprétariat</li> <li>◆ Identifier l'interlocuteur au regard du diagnostic (addiction)</li> <li>◆ Développer les moyens de soigner (plus de professionnels formés aux publics BPI) y compris en CMP</li> </ul>
<p><b>Accompagner les BPI dans leurs démarches</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagner les BPI lors de leur démarche de manière professionnelle (bénévole formé ou travailleur social)</li> <li>◆ Développer le parrainage sur l'intégration globale</li> <li>◆ Accompagner les femmes qui découvrent leurs nouveaux droits</li> <li>◆ Protéger les bénéficiaires de la rupture de droits</li> </ul>
<p><b>Communiquer sur les droits et devoirs</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Faciliter l'accès aux outils numériques (bornes ?)</li> <li>◆ Former les acteurs pour un meilleur accompagnement</li> <li>◆ Développer l'utilisation des médias : tutoriels...</li> <li>◆ Instaurer des permanences sur les communes dans la Mairie ou dans les CCAS et intégrer le réseau médico-social des villes</li> <li>◆ Promouvoir des modules spécifiques d'alphabétisation numérique pour les BPI</li> <li>◆ Guider et sécuriser les parcours des victimes de violence en signant des conventions avec la CAF et la CPAM</li> <li>◆ Communiquer sur les services numériques à leur disposition (ex : <a href="http://refugies.org">refugies.org</a>)</li> <li>◆ Accompagner le BPI dans son organisation personnelle</li> </ul>
<p><b>Développer les compétences des professionnels</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Former les professionnels et les bénévoles à l'accompagnement dans les structures, établissements et administrations (accueil, écoute, violences, maltraitance...)</li> <li>◆ Former à l'addiction et aux comportements liés à la dépendance les acteurs de terrain</li> <li>◆ Travailler sur la parentalité : maltraitance</li> <li>◆ Former les professionnels et les bénévoles à l'accompagnement dans les structures, établissements et administrations</li> <li>◆ Poursuivre les échanges des bonnes pratiques en matière de prise en charge des problématiques de santé et médico-sociales des demandeurs d'asile et des réfugiés en situation de vulnérabilité</li> <li>◆ Apporter les moyens aux professionnels de pouvoir donner une réponse adaptée aux BPI (ex : recours à des professionnels référents formés)</li> </ul>

## Le logement

**Constat :** Le logement est la pierre angulaire de l'intégration d'un BPI sur le territoire. Une solution de logement pérenne doit pouvoir être proposée à l'issue de la prise en charge (dans le DNA ou hors DNA). Mais la saturation des logements sur le département ne permet pas une fluidité dans l'obtention de logements adaptés.

Préconisations	Mises en opérationnalité
<p><b>Recourir à l'intermédiation locative (IML)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagner et suivre l'occupation des logements affectés aux bénéficiaires</li> <li>◆ Disposer d'un système cautionnaire fiable et de référencement pour l'obtention d'un logement (type VISAL)</li> <li>◆ Augmenter le nombre de résidences pour les jeunes pas uniquement dans les quartiers prioritaires – conventionner avec les FJT pour les BPI isolés</li> <li>◆ Développer le réseau de logements intermédiaires collectifs type FJT et colocation</li> <li>◆ Recourir à la colocation via l'IML dans le parc privé (ex : LOJI la sauvegarde 56)</li> <li>◆ Identifier les bâtiments vacants sur le territoire</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser et mobiliser les bailleurs sociaux pour accélérer le relogement des BPI.</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer les pratiques de colocations sur des logements plus grands (loi Elan)</li> <li>◆ Soutenir l'effort des bailleurs sociaux</li> </ul>
<p><b>Capter des logements différents</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Capter des logements supplémentaires dans le parc privé sur des territoires ayant des solutions de mobilité</li> <li>◆ Innover des constructions de logements collectifs intermédiaires sans limitation de durée d'occupation : camping, containers aménagés, rénovation de bâtiment pour logements collectifs type étudiants...</li> <li>◆ S'inscrire dans le réseau CROUS et attribuer les places libres à un logement provisoire</li> <li>◆ Identifier des initiatives solidaires et s'en inspirer (ex : « un toit, deux générations » Convention BIJ et le réseau « j'accueille »)</li> </ul>
<p><b>Sécuriser le parcours résidentiel par un accompagnement adapté</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer un accompagnement présentiel auprès du BPI</li> <li>◆ Eduquer les nouveaux locataires à l'utilisation de leur logement et les suivre dans cette démarche</li> <li>◆ Prendre en compte le poids de la dette des BPI</li> </ul>

## L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

**Constat :** Peu qualifiés, peu habitués à nos usages et non francophones, les BPI doivent construire un projet professionnel pour réussir leur intégration et se positionner sur un emploi en accord avec les besoins du territoire. Leur manque de savoirs et l'absence de visibilité de leurs apports en compétences professionnelles réduisent la mobilisation des recrutements pérennes, malgré le besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises du département.

Préconisations	Mises en opérationnalité
<p><b>Développer les compétences professionnelles des BPI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Promouvoir et utiliser les dispositifs existants à proximité (ex : MRS Pôle Emploi)</li> <li>◆ Soutenir et développer les dispositifs préparatoires à la formation qualifiante de construction de projet professionnel</li> <li>◆ Soutenir les dispositifs mêlant un tryptique entreprise/logement/formation professionnelle – SESAME - HOPE</li> <li>◆ Poursuivre l'effort régional de financement des formations qualifiantes en direction des demandeurs d'emploi sur les métiers en tension</li> <li>◆ Sécuriser les projets professionnels des BPI par un accompagnement à long terme</li> <li>◆ Prévoir dans les formations qualifiantes accueillant des BPI un complément de formation linguistique professionnelle individualisée</li> <li>◆ Sensibiliser les BPI aux métiers en tension sur le territoire dont les formations sont financées par la Région ou Pôle Emploi (PMSMP)</li> <li>◆ Créer des tiers lieux de l'insertion professionnelle (ex : Village AFPA) proposant un interlocuteur tiers de confiance</li> </ul>
<p><b>))) Impliquer les entreprises dans l'intégration des BPI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Identifier les entreprises demandeuses de main d'œuvre (Métiers en tension)</li> <li>◆ Intégrer les entreprises chercheuses dans le réseau</li> <li>◆ Mettre en confiance les employeurs par le développement de visites d'entreprises et de rencontres avec les chefs d'entreprises</li> <li>◆ Soutenir les employeurs dans leur intégration d'un bénéficiaire (ex : FACE)</li> <li>◆ Favoriser avec Pôle Emploi et les filières la création de POEIC</li> <li>◆ Intégrer les formations spécifiques au sein des entreprises</li> <li>◆ S'ouvrir aux entreprises et communiquer sur des dispositifs et les ressources locales : promouvoir des événements (ex : Job Dating hebdomadaires, 63 évènements Pôle Emploi par mois, News Letters auprès des acteurs)</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'acculturation professionnelle des BPI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Travailler sur l'acquisition des compétences transversales nécessaires : soft skills et le savoir-être – Certification CléA</li> <li>◆ Accompagner à l'entrée en formation</li> <li>◆ Adapter le CEJ au public BPI</li> <li>◆ Lutter contre les stéréotypes</li> <li>◆ Assurer la compréhension par les employeurs du temps nécessaire à cette acculturation</li> </ul>
<p><b>Développer des pratiques d'intégration spécifiques aux BPI dans les entreprises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser les contrats d'alternance avec les entreprises associées et autres entreprises (filières, OPCO ?)</li> <li>◆ Favoriser avec Pôle Emploi la création de POEIC</li> <li>◆ Développer l'AFEST spécifiquement aux réfugiés et BPI</li> <li>◆ Développer les immersions dans les entreprises (PMSMP) et simplifier leur mise en œuvre administrative</li> <li>◆ Développer le tutorat et le parrainage dans le parcours et dans l'intégration dans les entreprises</li> <li>◆ Accompagner les BPI par un pair aidant en le valorisant</li> <li>◆ Intégrer le réseau SIAE et les chantiers d'insertion</li> </ul>



## La mobilité

**Constat :** La concentration citadine des BPI au dépens des communes rurales est d'autant plus développée que les solutions de transport sur le territoire sont limitées. Des solutions d'emploi et de logement peuvent être trouvées en territoire rural dès lors que des solutions de mobilité existent

Préconisations	Mises en opérationnalité
<b>Collaborer avec les employeurs sur des modalités de transport en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Soutenir les initiatives des entreprises qui impulsent au sein de leurs salariés le co-voiturage</li> <li>◆ Développer un réseau de transport inter entreprise sur un territoire donné (entre communes par exemple)</li> <li>◆ Intégrer les déplacements des salariés au transport scolaire</li> </ul>
<b>Développer l'accès au transport en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer le réseau de lignes de bus</li> <li>◆ Aménager des lignes de transports des zones d'emploi vers le domicile</li> <li>◆ Faciliter l'accès aux transports en commun (aides financières CCAS)</li> <li>◆ Initier à l'utilisation des transports en commun dans la commune de résidence ( exemple : IBEP)</li> </ul>
<b>Proposer des solutions de mobilité légère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Proposer des solutions de location de voiture sans permis</li> <li>◆ Proposer des solutions de vélo électrique et vélo avec des circuits sécurisés de pistes cyclables (ex : « itinéraires cyclables »)</li> <li>◆ Rendre visibles les locations de véhicules : automobile, vélo, scooter...</li> <li>◆ Proposer des entretiens des véhicules à tarif très réduit</li> </ul>
<b>Proposer des services de transport individualisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Encourager les initiatives de co-voiturage solidaire et les rendre visibles</li> <li>◆ Créer un service civique sur le transport ponctuel des personnes pour leurs rendez-vous médicaux et administratifs</li> </ul>
<b>Accéder à la conduite automobile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Equivalence et procédure simplifiée sur les permis de conduire internationaux</li> <li>◆ Accompagnement au passage du code de la route -atelier Code pour le public RSA</li> <li>◆ Développer les modalités d'obtention du permis de conduire (type public analphabète)</li> <li>◆ Développer les équipes mobiles sur simulateur</li> <li>◆ Aides financières : Achat automobile, passage du permis de conduire, entretiens des véhicules à tarif très réduit (garage solidaire, auto-école sociale)</li> </ul>
<b>Anticiper les difficultés de mobilité dans le processus d'intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Individualiser et diagnostiquer le besoin de mobilité de chaque BPI</li> <li>◆ Favoriser les formations délocalisées adaptées aux BPI (tiers lieux ou entreprises)</li> <li>◆ Disposer les accueils, les logements et les formations sur un maillage serré afin de limiter les déplacements</li> <li>◆ Concevoir des équipes pluridisciplinaires dès que cela est possible pour avoir des réponses immédiates et réactives sans déplacement</li> <li>◆ Accompagner et mettre en confiance pour contrer la peur de l'échange (femmes)</li> </ul>

## La création du lien social

**Constat :** Le lien social se construit sur le territoire autour de la communauté, dans la famille réunie (autour des enfants) mais également à travers la pratique d'un sport ou la participation à des ateliers associatifs. Le contact avec la population du département est essentiel à une assimilation progressive dans le territoire.

### Préconisations

### Mises en opérationnalité

#### Développer le réseau associatif d'accompagnants



- ◆ Construire ou identifier un réseau structuré de bénévoles sur toutes les composantes de l'intégration
- ◆ Développer le partenariat avec les centres sociaux en particulier sur les communes rurales
- ◆ Développer le tutorat entre pairs

#### Favoriser des rencontres interculturelles et communautaires



- ◆ Développer des ateliers associatifs autour d'activités communes valorisant la culture d'origine
- ◆ Promouvoir l'intégration vers la culture et le sport
- ◆ Intégrer les associations sportives phares du territoire
- ◆ Proposer des temps de rencontres à travers des témoignages
- ◆ Favoriser l'intégration des BPI sur des actions bénévoles en relation avec la population : environnement (nettoyage des plages ou des jardins), bénévolat auprès des enfants ou des personnes âgées, événement culturel emblématique du département.

#### Communiquer sur les associations locales



- ◆ Activer le réseau des CCAS
- ◆ Présenter dès leur arrivée aux nouveaux habitants d'une commune, les services auxquels ils ont accès
- ◆ Prévoir un service d'accueil par communes, référent des BPI

Note : Même si cette composante de l'intégration est essentielle parce qu'elle alimente la dynamique du parcours, la difficulté dans la construction sociale est qu'elle peut conduire à des fractures déstabilisantes pour les bénéficiaires. Il est parfois préférable qu'ils s'investissent dans la communauté à partir du moment où leur situation est stabilisée (emploi ou/et logement). Il est très dur de devoir quitter des contacts et perdre un réseau construit progressivement pour recommencer ailleurs.

# Synthèse

## Le diagnostic pré-opérationnel au programme AGIR :

Dans le cadre du déploiement du programme AGIR en 2022 sur les 27 départements du territoire français retenus au titre de la 1ère vague, le Morbihan s'engage activement dans l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Ce programme aura pour objectif de proposer un guichet unique départemental organisé par l'État permettant un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) vers le logement et l'emploi durables.

Avant d'entreprendre cette démarche, un diagnostic pré-opérationnel a été diligenté par les services de l'État du Morbihan afin de définir clairement les enjeux de l'introduction de ce programme sur le territoire. A travers une connaissance partagée des caractéristiques du public par les acteurs, il permettra de construire collectivement et en articulation avec l'instance départementale (COSIR) une politique d'intégration des réfugiés sur le Morbihan, en partageant un état des lieux sur le territoire.

La méthodologie utilisée par ce diagnostic repose sur l'analyse des données statistiques fournies par les services de l'OFII, de l'Insee, de Pôle Emploi et de la DDETS 56. Elle est enrichie de la parole des opérateurs sur le territoire morbihannais individuellement et en groupes de travail étayée par quelques témoignages de réfugiés.



## Les 6 composantes de l'intégration des réfugiés

Toutes les composantes sont essentielles. Toutefois, une priorisation est opérée d'un point de vue pragmatique : l'accès aux droits, aux soins et aux ressources sont prépondérants. La compréhension de la langue constitue le second impératif et justifie la nécessité de la formation linguistique. Accès aux droits et compétence linguistique concourent à l'employabilité et à une meilleure réussite du parcours d'intégration.

L'accès au logement comme la mobilité conditionnent fortement l'insertion professionnelle.

Enfin l'implication dans le tissu social du territoire enrichit la dynamique du processus d'intégration.



## L'emploi sur le territoire en 2021 et début 2022 (source pôle Emploi et Jobfeed)

Les données de l'emploi sur le territoire témoignent d'une demande en main d'œuvre sur les métiers qualifiés tels que les techniciens de la maintenance en industrie comme en milieu agricole, les charpentiers, les conducteurs PL et les aides soignants. D'autres métiers moins qualifiés sont attendus sur le département (agent d'entretien, manutentionnaire, agent de fabrication, agent de production) sans compter la demande en salariés agricoles sur le territoire intérieur rural du département. Des emplois intermédiaires nécessitant des formations qualifiantes moins longues sont recherchés comme le cariste ou le menuisier poseur.

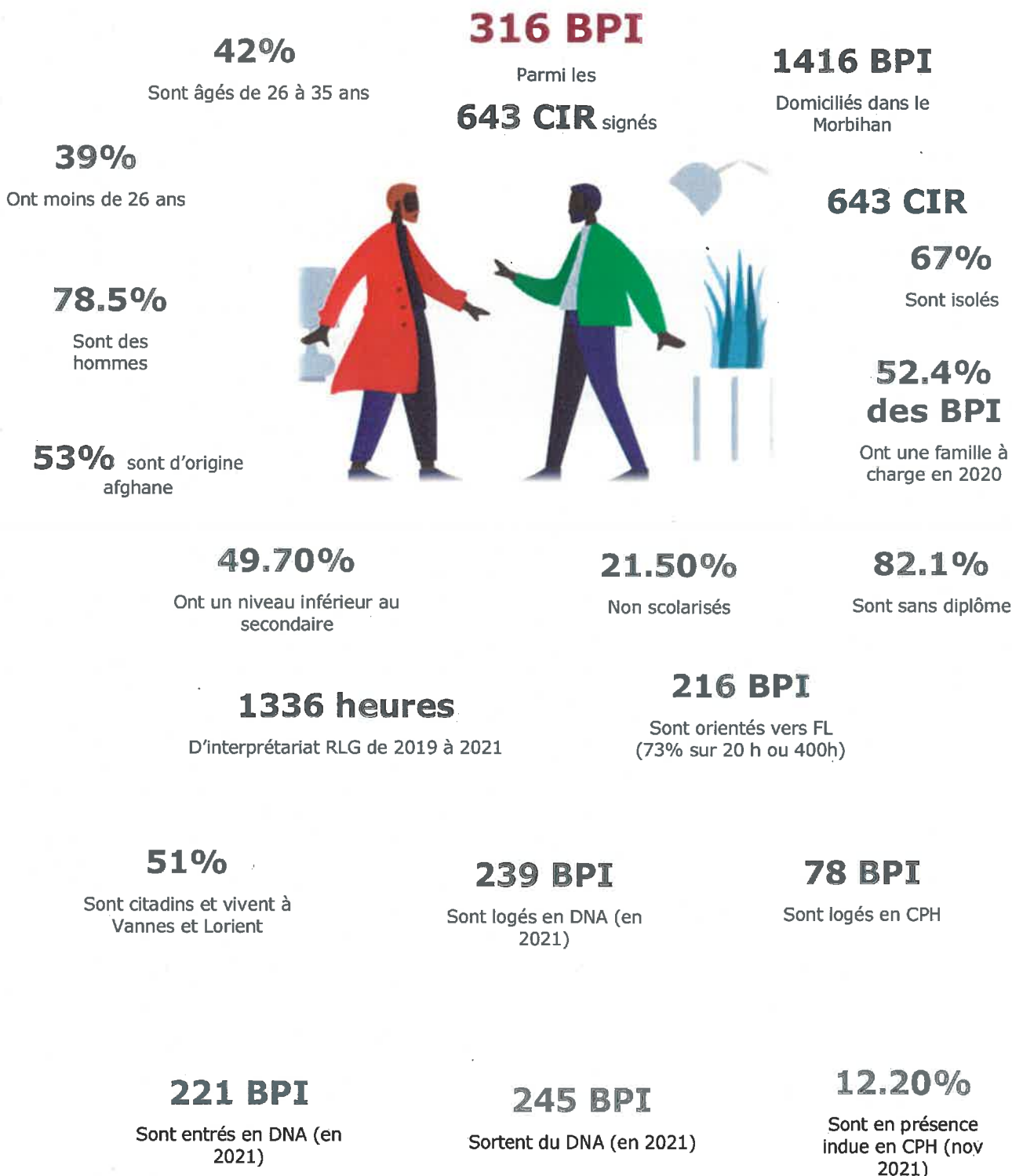
En 2022, 30 % des offres d'emploi du département sont concentrées sur les deux villes côtières.

Les 70% restants se répartissent sur le territoire rural dans le secteur agro-alimentaire ou dans le secteur du service à la personne, mettant en exergue la problématique de la mobilité pour les demandeurs d'emploi.



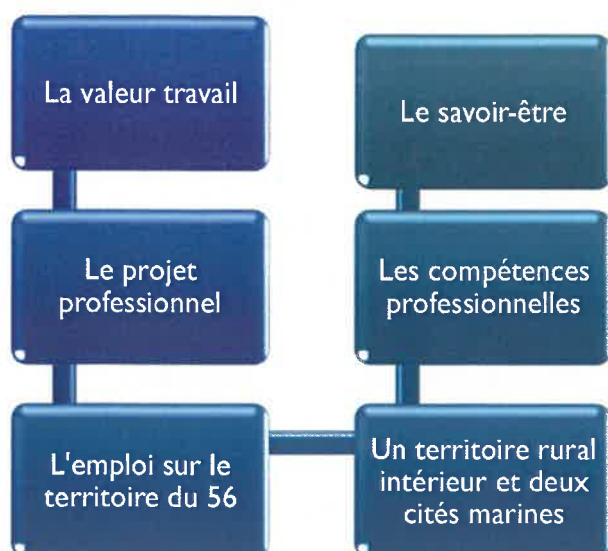
**La cohorte 2021 (source OFII 2021) :**

Le programme AGIR débutera en 2022 et s'attachera à l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ayant signés leur contrat d'intégration républicaine en 2022 (N) et 2021 (N-1) sur une durée de 24 mois maximum à compter de l'obtention du statut.



FORCES	FAIBLESSES
<p><b>Les caractéristiques des BPI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeunesse et volonté de s'en sortir</li> <li>▪ Concentration urbaine favorisant le regroupement des dispositifs et formations</li> <li>▪ Solidarité entre compatriotes</li> <li>▪ Qualité des accompagnements sociaux déployés au sein des structures d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Typologie des ménages assez uniforme : essentiellement des hommes isolés.</li> <li>▪ Faible qualification professionnelle</li> <li>▪ Faible scolarisation d'un public en majorité allophone</li> <li>▪ Problématique de santé et notamment psychologique : (effet de décompensation suite au parcours migratoire, addictions, etc)</li> <li>▪ Problématique d'endettement</li> <li>▪ La vulnérabilité croissante des BPI</li> </ul>
<p><b>Les acteurs de terrain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseau déployé et coordination entre les acteurs</li> <li>▪ Réactivité des opérateurs et qualité des relations entre acteurs</li> <li>▪ Accompagnements et ateliers mis en place dans les structures d'accueil et d'hébergement.</li> <li>▪ Implication des bénévoles ruraux dans l'accueil des familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement global des BPI</li> <li>▪ Accélération du processus d'intégration</li> <li>▪ Demande de formations, d'échanges de pratiques et de rencontres entre partenaires</li> </ul>
<p><b>La santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation territoriale du réseau DATASAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La principale difficulté est de disposer un diagnostic médical fiable</li> </ul>
<p><b>La compétence linguistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les formations de 400 à 600 heures sont proposées dans le cadre du CIR et suivies avec assiduité</li> <li>▪ Présence de professionnels FSE de qualité sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de formations linguistiques post OFII et nécessité de suivi des compétences acquises</li> <li>▪ Manque d'adaptation de ces formations aux besoins des BPI : nombre d'heures de cours OFII au regard du profil (adulte, situation médicale, ...)</li> <li>▪ Faire prendre conscience de l'importance de la maîtrise de la langue par tous les acteurs et bénéficiaires</li> </ul>
<p><b>Les logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implantation de logements sociaux sur tout le département dans plusieurs communes rurales</li> <li>▪ Implication du réseau des bailleurs sociaux</li> </ul>	<p>Situation de l'immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La saturation du parc social qui s'explique de manière conjoncturelle (accroissement des tensions immobilières) et structurelle (peu de petits logements, pas de rotation dans le parc).</li> <li>▪ La difficulté de captation de logements privés</li> </ul>
<p><b>La mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Initiatives communales pour le transport en commun</li> <li>▪ Dispositifs départementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilité à développer dans les milieux ruraux</li> </ul>
<p><b>L'insertion professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les emplois sont nombreux dans l'industrie agro-alimentaire et les services aux personnes.</li> <li>▪ Dispositifs d'accompagnement au projet professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque d'adéquation des besoins en main d'œuvre aux projets professionnels des BPI</li> <li>▪ Absence de projets professionnels et de projection professionnelle des BPI sur un emploi spécifique (simple volonté d'accéder à une autonomie financière)</li> <li>▪ Recrutement difficile sur les formations qualifiantes</li> <li>▪ Mobilisation modérée des réseaux d'entreprises</li> </ul>
<p><b>Le lien social</b> Apport essentiel des réseaux culturels et sportifs sur la dynamique d'intégration</p>	<p>Manque de communication sur le tissu associatif existant</p>

## Les enjeux de l'intégration et de l'accompagnement du programme AGIR



Les acteurs de terrain témoignent de la nécessité de partager avec les bénéficiaires sur les enjeux de leur intégration dans notre société. Une contrainte majeure est la compréhension du fonctionnement de cette société sans dissonance entre acteurs.

Plusieurs constats mettent en péril cette compréhension mutuelle et ils relèvent de ce que les bénéficiaires viennent d'une autre culture :

- Maîtrise imparfaite de la valeur travail et de la connaissance du droit du travail qui lie les partenaires en situation d'emploi
- Savoir-être en décalage avec les attendus tant au niveau professionnel que dans la vie de tous les jours (notamment dans l'occupation d'un logement)
- Absence de projet professionnel qui justifierait le choix d'un emploi
- Les compétences professionnelles constituent une richesse pour les entreprises et doivent être valorisées. Elles constituent un atout pour un recrutement pérenne.
- Nécessaire connaissance des particularités de l'emploi sur le territoire du Morbihan pour une orientation fine et adaptée des bénéficiaires (métiers en tension, besoins en main d'œuvre).
- Le département du Morbihan est un territoire qui présente des solutions d'intégration (logement, mobilité et lien social) plus ou moins attractives selon qu'on soit sur le littoral ou en secteur rural.

- Accompagnement et hébergements avec des durées différentes
- Prendre le temps de l'acculturation
- Articulation et tuilage des suivis

La temporalité de l'accompagnement



- La recherche de stabilité
- La compréhension du processus d'intégration
- Préserver la confiance instaurée

L'emplilage des référents



- Rechercher une cohérence sécurisante
- Limiter l'angoisse du changement

L'harmonisation des discours et des pratiques



- Moduler les apprentissages
- Ajuster les apprentissages aux besoins des BPI
- Assurer un suivi des évaluation et acquis
- Prévoir des pauses pour raisons de santé

L'individualisation de l'accompagnement



- Travailler en commissions sur les 6 composantes
- Construire un plan de communication
- Fluidifier les échanges et les passations de dossiers
- Assurer une plus grande réactivité devant les situations
- Développer une stratégie commune d'intégration

La coordination des acteurs



**Les points de vigilance du programme AGIR**

## Les enjeux de l'intégration sur le territoire pour les acteurs

(Restitution de la parole récoltée lors des entretiens)

La composante linguistique	L'accès aux droits
<p>L'apprentissage du français est un incontournable pour tous (hommes, femmes, enfants).            Il convient de laisser le temps de l'apprentissage.            Un diagnostic des difficultés cognitives qui bloquent les apprentissages est indispensable.            Il faut améliorer les conditions d'apprentissage en tenant compte des prérequis.            Il est indispensable d'inciter les bénéficiaires à ne pas négliger cet apprentissage et à le poursuivre malgré l'emploi.            Nécessité d'atteindre le niveau A2 et B1 (niveau A1 insuffisant)</p>	<p>L'accès aux droits implique une bonne compréhension et intégration du droit commun dans le programme AGIR            Il est nécessaire de faire comprendre les droits mais aussi les devoirs.            Santé : aider à l'élaboration du dossier de reconnaissance médicale, sécuriser les parcours des étrangers malades (homogénéisation de la démarche avec des décisions collégiales, diagnostic des problématiques de santé mentale : repli sur soi), identifier les addictions et les dépendances en particulier chez les hommes afghans, veiller à l'équité femmes / hommes.</p>
Le logement	L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
<p>Le logement est un élément essentiel pour pouvoir se maintenir dans l'emploi.            De multiples solutions d'hébergement et de logement existent : ils sont à mobiliser suivant la situation (temps de formation alternance emploi saisonnier...            Développer une vraie volonté des acteurs du logement sur le territoire.            Capturer de nouveaux logements sur tout le territoire de typologie différente.            Développer la modularité et la diversité des logements, Assurer un accompagnement (suite sortie DNA)            Développer la capacité à habiter.</p>	<p>L'emploi est reconnu comme une solution pour gagner de l'argent mais il sera refusé si le logement n'est pas à proximité ou sans solution de mobilité.            Il est nécessaire de signer le CIR pour entrer en formation qualifiante ou certifiante,            Identifier les réseaux d'entreprises,            Travailler sur le projet professionnel,            Sécuriser les parcours des personnes pas ou peu qualifiées (choix de formation qualifiante adaptée)            Evaluer les compétences réelles (autonomie, compréhension),            Travailler l'acquisition d'un savoir-être professionnel et la notion de la valeur travail de la nouvelle culture.            Maintenir la dynamique malgré la fatigue et un phénomène régulier de compensation chez ce public,            Lever les freins particuliers (connaissance des métiers potentiels, modes de garde, pression ou attente de l'entourage, confiance),            Veiller à l'égalité femmes/hommes.</p>
La mobilité	Le lien social
<p>Le recrutement et la « fidélisation » en entreprise sont impossibles si la personne a un problème de mobilité            Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir une présence des opérateurs et des accompagnements sur tout le département,            Veiller à la proximité géographique des lieux de formation linguistique notamment par rapport au logement,            Intégrer le réseau des collectivités et des associations,            Développer des solutions de mobilité légère sur le département.</p>	<p>L'accueil des habitants sur le territoire est important dans le processus d'intégration des BPI.            Il est important de développer la connaissance de l'environnement via la participation à des ateliers (associatifs, parents d'élèves, clubs sportifs ou opérateurs de l'intégration (BOP 104)            Développer une connaissance mutuelle des cultures pour faciliter l'insertion sur les territoires            Travailler sur les discriminations et la compréhension mutuelle des différentes cultures.            Ouvrir le réseau aux associations locales et aux collectivités</p>

La temporalité du processus d'intégration	La santé	La maîtrise de la langue	L'accès aux droits de base
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération du processus</li> <li>• Donner le temps aux choses de se construire</li> <li>• Individualiser les parcours en tenant compte des spécificités</li> <li>• Sentiment "d'urgence permanente" en CPH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématique de la santé mentale</li> <li>• Problématique du diagnostic médical</li> <li>• Vulnérabilité liée aux traumatismes</li> <li>• Difficultés d'accès aux structures de soins compétentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissages variables et individualisés</li> <li>• Comprendre les enjeux de cette maîtrise au regard du besoin d'argent</li> <li>• Impatience des BPI à travailler et des employeurs à embaucher</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur la levée des freins : famille, santé, etc.</li> <li>• Compréhension des droits et devoirs dans le processus d'intégration</li> </ul>



#### Les préconisations identifiées sur le territoire :

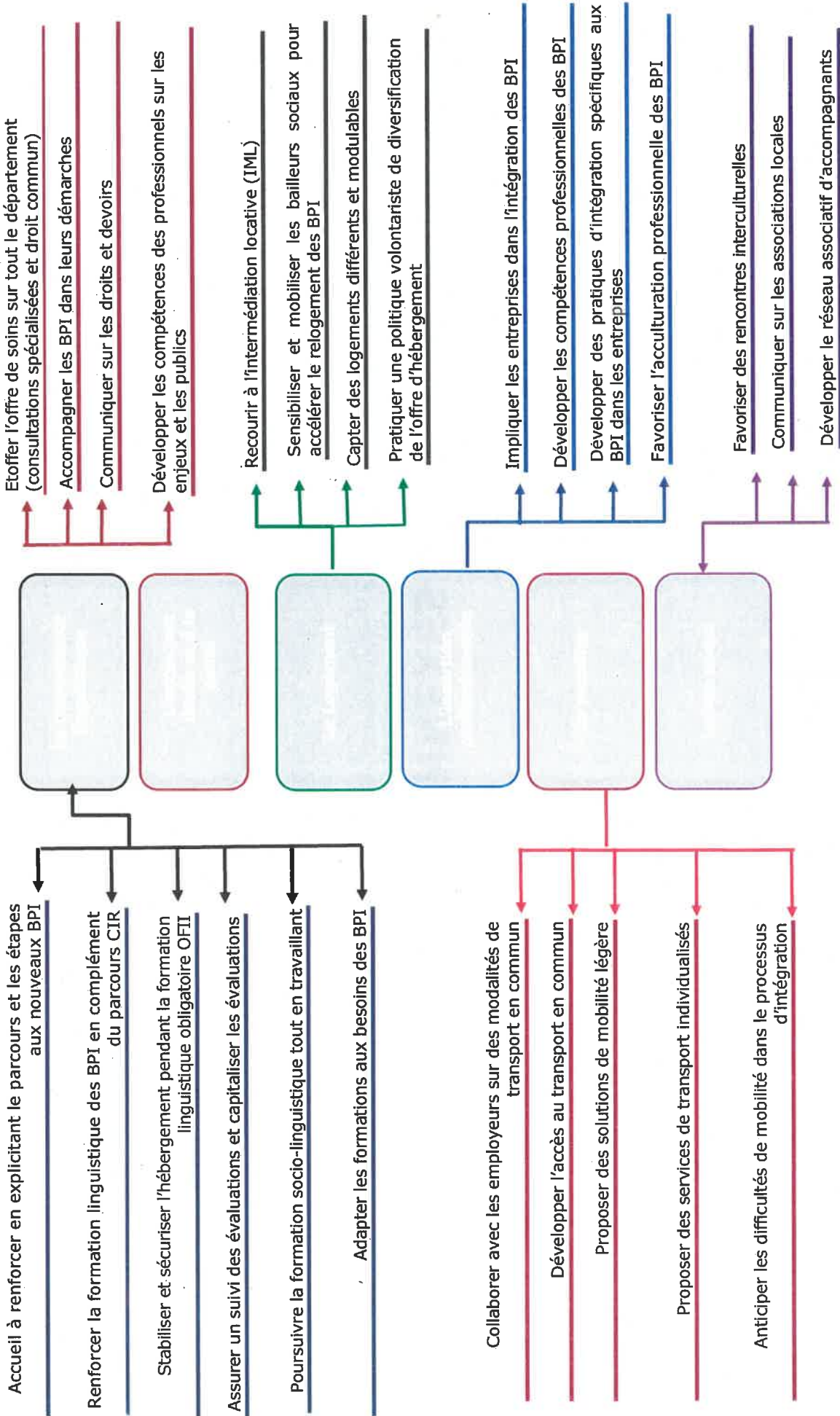
Deux groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs et opérateurs de l'intégration des réfugiés sur le Morbihan ont réfléchi aux actions possibles selon les 6 composantes de l'intégration.

Dans la poursuite de la dynamique initiée avec ces deux groupes, il apparaît intéressant d'organiser pour chacune des composantes des commissions réunissant les acteurs de la politique de l'intégration des BPI autour des mêmes objectifs.

La coordination des acteurs est le gage de la réussite du déploiement du programme AGIR tout en dynamisant les pratiques des acteurs autour d'une même politique.

sans concurrence permettront de donner à la politique territoriale d'intégration toute la réactivité et la fluidité nécessaires à sa pleine réussite.





## ANNEXES

## Annexe 1 – Les données statistiques emploi et activité dans le Morbihan

### ♦ Les métiers porteurs en Bretagne<sup>20</sup> :

Secteur	Métier
Agriculture, marine, pêche	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons
	Techniciens et cadres de l'agriculture
	Mécanicien de marine
	Patron de pêche
Bâtiment, TP	Cadres du bâtiment et travaux publics
	Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP
	Ouvriers qualifiés des TP
	Ouvriers qualifiés du gros œuvre
	Ouvriers qualifiés du second œuvre
	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et TP
Electricité, électronique	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques
	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique et électronique
Mécanique, travail des métaux	Ouvriers qualifiés de la mécanique
	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques
	Métiers de la construction navale
	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
Industrie de process	Ouvriers qualifiés des industries de process
	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process
Matériaux souples, bois, industries graphiques	Ouvriers des industries graphiques
	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
	Ouvriers qualifiés de textile et du cuir

<sup>20</sup> Transco Arrêté préfectoral 35 du 24/12/2020

	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation
Maintenance	Ouvriers qualifiés de la maintenance
	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance
Ingénieurs et cadres de l'industrie	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie
Transport, logistique et tourisme	Agents d'exploitation des transports
	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation
	Conducteurs de véhicules
Gestion, administration des entreprises	Cadres des services administratifs, comptables et financiers
	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers
Informatique et télécommunications	Employés et opérateurs de l'informatique
	Ingénieurs de l'informatique
	Techniciens de l'informatique
Commerce	Cadres commerciaux et technico-commerciaux
Hôtellerie, restauration, alimentation	Bouchers, charcutiers, boulangers
	Cuisiniers
Service aux particuliers	Coiffeurs, esthéticiens
Santé, action sociale, culturelle et sportive	Aides-soignants
	Assistants de vie – auxiliaires de vie
	Professions para-médicales

▪ **20 métiers en tension sur la Bretagne en 2020 source Acoess)**

Métier Code Rome	Taux de tension	Métier Code Rome	Taux de tension
K1302 Assistant de vie dépendance	26,9	I1308 Technicien de maintenance en chauffage	3,4
K2204 Nettoyeur polyvalent	6	H2911 Charpentier métallier industriel	4
D1403 Conseiller commercial	9	H2914 Tuyauteur	3
G1501 Employé de ménage en hôtellerie de plein air	10,3	H2602 Câbleur	3,6
I1202 Entretien de la voirie	4	A1202 Ouvrier d'entretien des espaces naturels	4,8
H2205 Conducteur de ligne sciage bois	4	H3404 Peintre industriel au pistolet	3
F1609 Solier moquettiste	3	K1707 Agent de surveillance des voies publiques	3,6
A1403 Ramasseur de volaille	11	H1403 Agent d'ordonnancement en industrie	4
D1101 Second boucher	13	H2301 Conducteur d'appareils de produits chimiques	14
I1310 Mécanicien de maintenance industrielle	3	M1603 Porteur de journaux	8,5

♦ **Les offres d'emploi** les plus représentées sur le département concernent les 20 métiers suivants au mois de janvier 2022 (source Pôle Emploi.fr) :

• Technicien de maintenance	480 OE*
• Comptable	405 OE
• Cuisinier	282 OE
• Auxiliaire de vie	219 OE*
• Manutentionnaire	128 OE
• Préparateur de commande	201 OE
• Aide à domicile	569 OE*
• Maçon	174 OE
• Mécanicien automobile	159 OE
• Agent immobilier	358 OE
• Aide-Soignant	109 OE
• Menuisier	292 OE
• Serveur	161 OE*
• Boucher	123 OE*
• Infirmier	107 OE
• Plombier	228 OE
• Pâtissier	309 OE
• Conducteur de travaux	89 OE
• Opérateur de production	131 OE*
• Charpentier	254 OE*

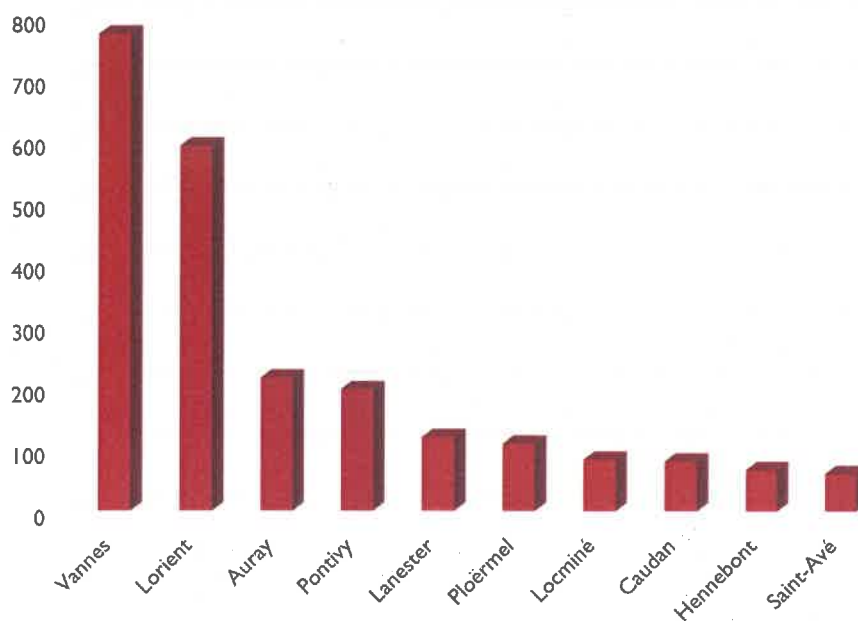
Source Jobfeed février 2022 (Offres d'emploi actives depuis le début du mois de février)

Nombre d'offres actives : 4448 offres d'emploi sur le département.

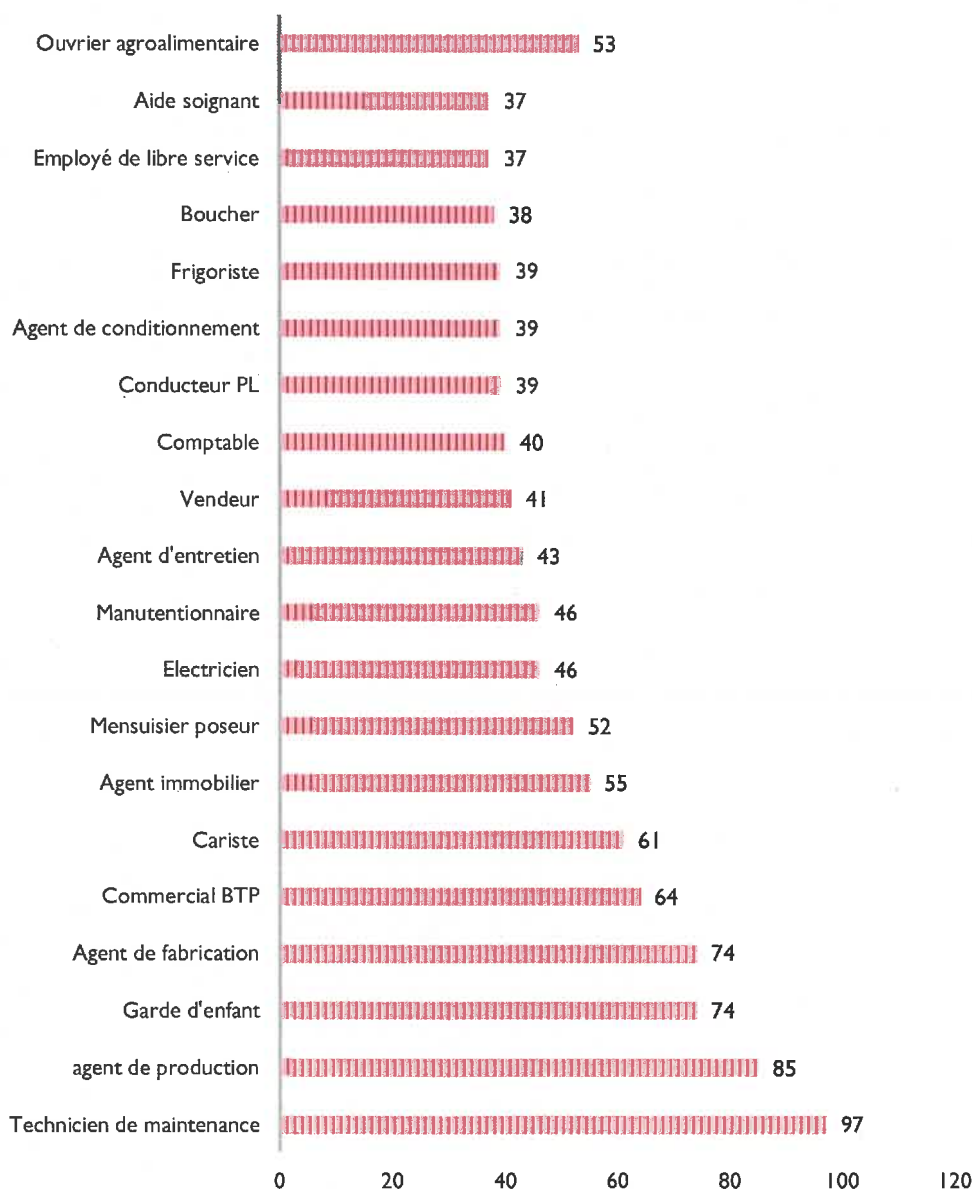
Parmi elles, 2291 offres se répartissent sur les principales villes du département en donnant une forte proportion d'offres dans les deux villes marines du département (**30%** du total des offres actives).

Vannes totalise 773 offres soit 17% du total des offres et Lorient totalise 591 offres soit 13% du total des offres.

Répartition des offres d'emploi en février 2022 (sur 2291 OE)



## nombre d'emplois recherchés en fevrier 2022 dans le 56



Les employeurs concernés par ces offres à l'heure actuelle sont essentiellement des agences d'emploi intérimaire (Crit 150, Adecco 136, Manpower 113, Start People 110, Temporis 103, Seragroupe 71, Samsic 61, Synergie 55).

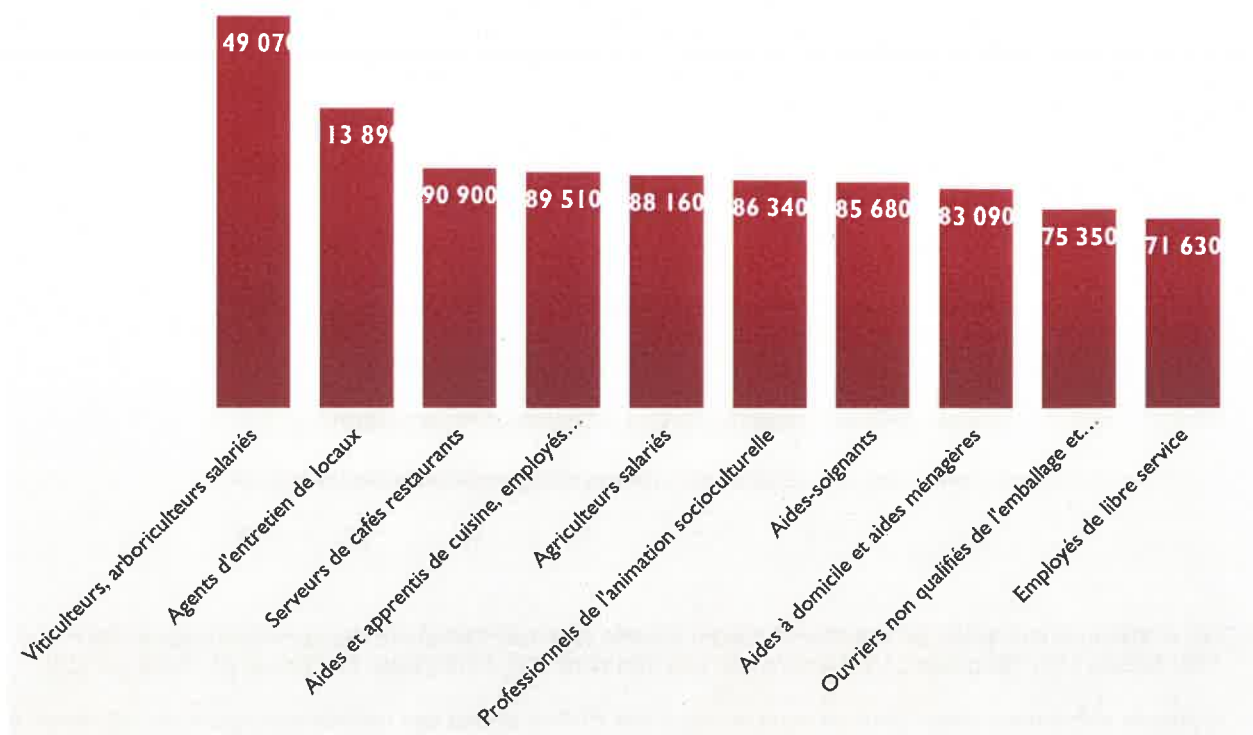
Quelques entreprises concentrent un nombre important d'offres du fait des métiers spécifiques qu'elles emploient : Kangourou kids SAS 63 (aides à domicile et garde d'enfants), Aftec 39, Fédération française hospitalière 31 (soins, restauration), Groupement des mousquetaires 27 (maintenance), Communes et collectivités 20 (entretiens espaces verts et responsables), organisation agromousquetaire 20 (conducteurs de lignes) et armée de Terre 19.

- ◆ **L'évolution des besoins en main d'œuvre sur le département en 2021<sup>21</sup> à travers les projets de recrutement exprimés :**

Secteurs regroupés	Projets de recrutement (PDR)	Difficultés à recruter
Services aux particuliers	1028130	44,5%
Services aux entreprises	646800	47,3%
Commerce	329010	34,9%
Agriculture	276180	36,1%
Industrie	225560	47,5%
Construction	217610	62,9%
Total	2723290	44,9%

- ◆ **Les métiers les plus recherchés sur le département (source BMO 2021) :**

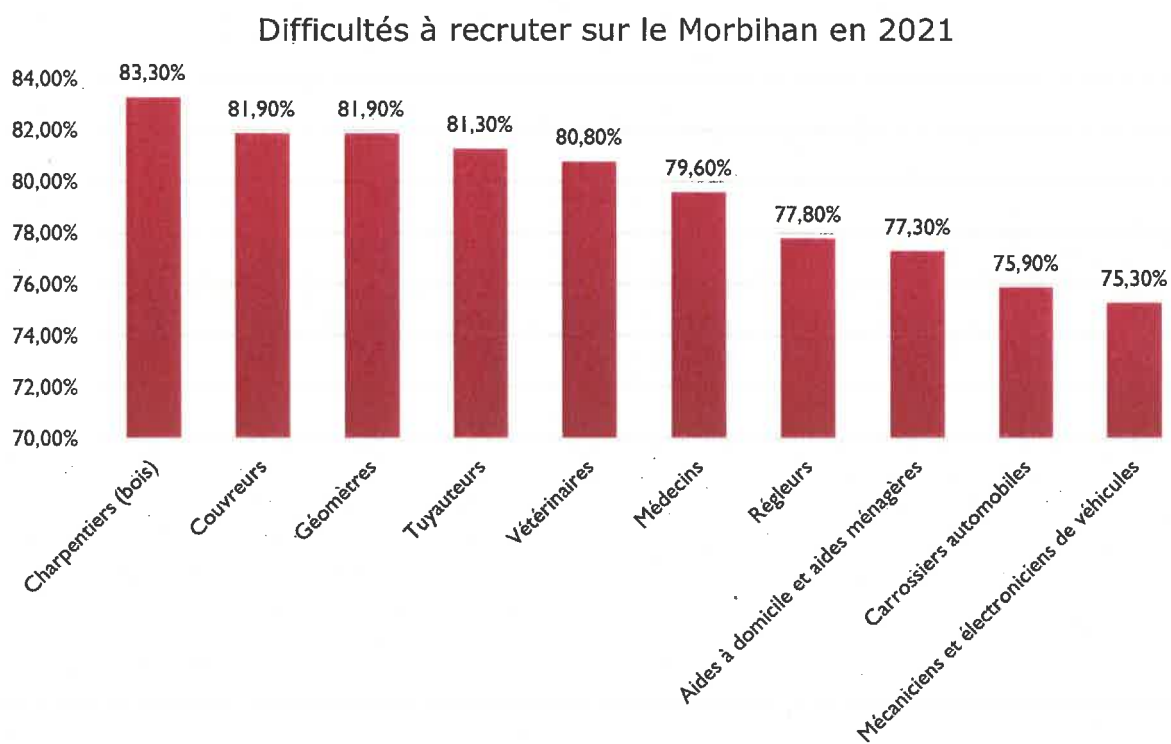
Projets de recrutement en 2021 dans le Morbihan



21 BMO 2021 Source Pôle Emploi  
\* : Métier en tension

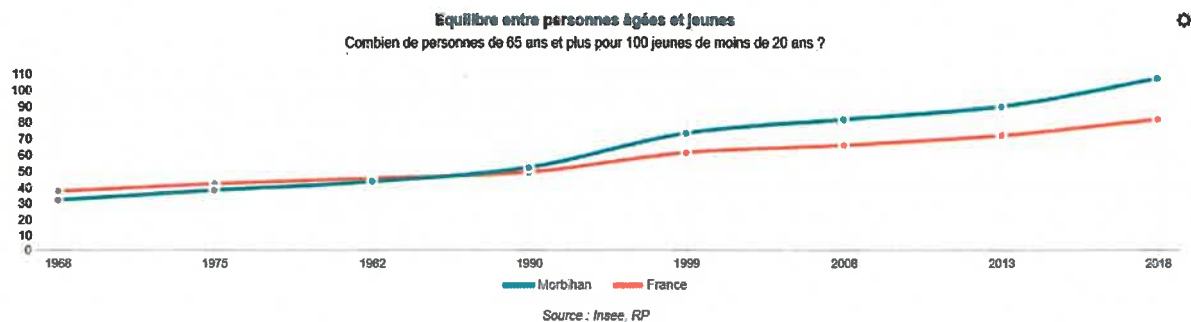
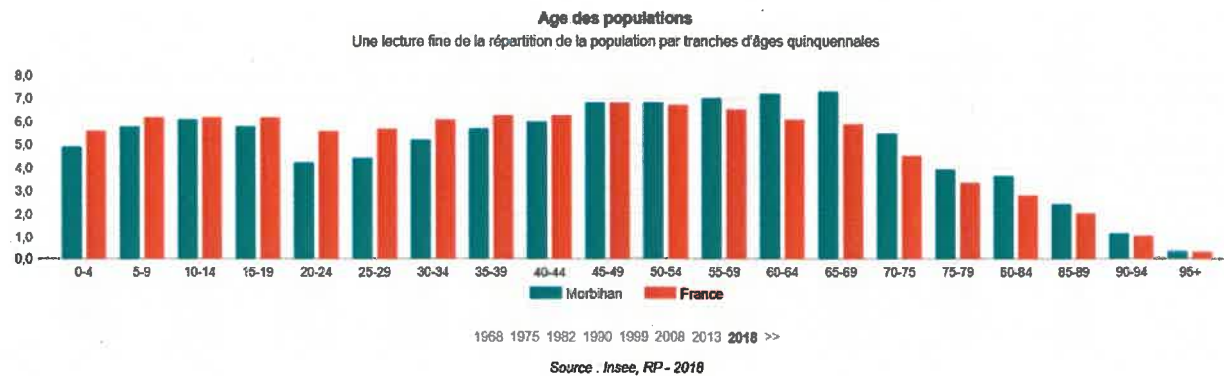


◆ **Les difficultés de recrutement du département du Morbihan :**



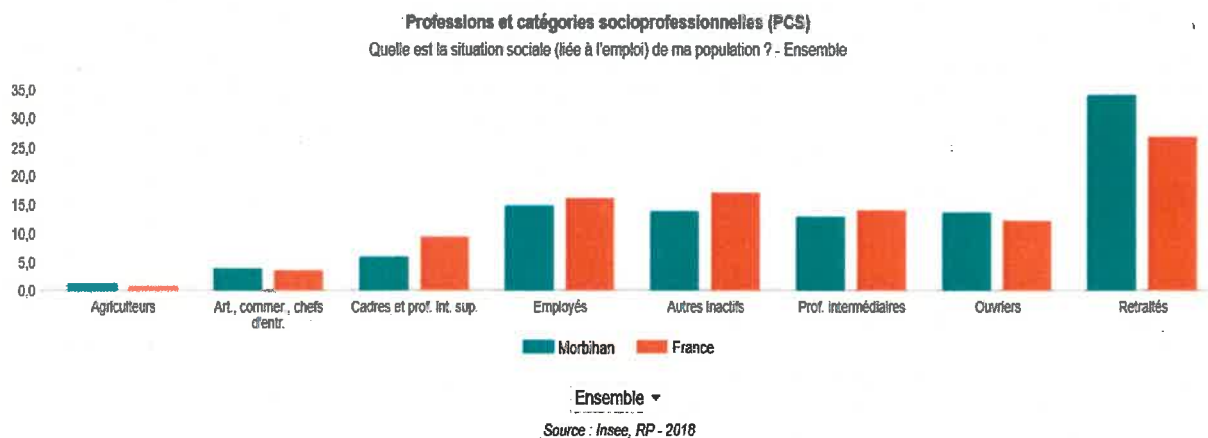
## Annexe 2 – Les caractéristiques particulières de la population du Morbihan

Sur le département, 202 116 habitants ont moins de 25 ans, 370 869 habitants sont âgés de 25 à 64 ans et 181 882 habitants ont plus de 65 ans. L'indice de vieillissement est de 106.7 soit au dessus de la moyenne nationale donnée à 81.9.



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

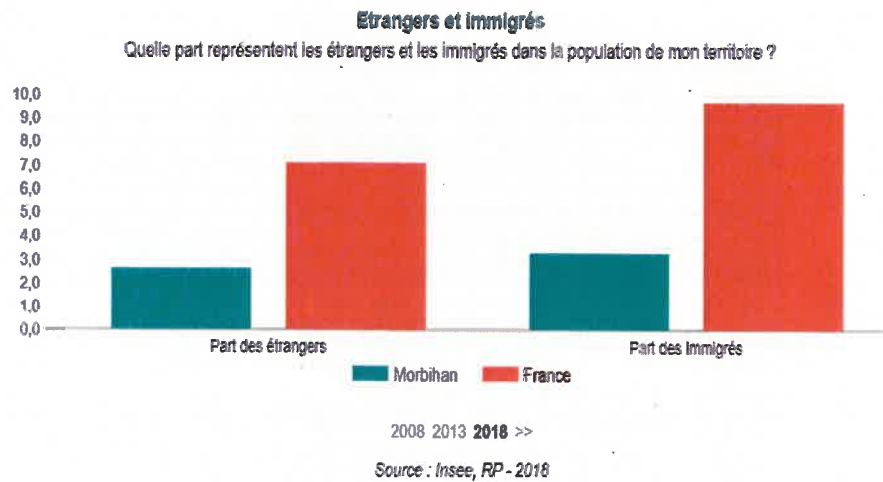
### Les catégories socio-professionnelles des habitants du Morbihan :




En 2018, au dernier recensement, les retraités étaient plus représentés sur le département du Morbihan que sur le reste de la France. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des employés et ouvriers, alors que les cadres sont moins représentés que sur le territoire français. Le Morbihan a aussi moins d'inactifs par rapport au territoire français.

### Un fort apport migratoire breton

Près de 25 000 nouveaux habitants chaque année, essentiellement grâce à un fort apport migratoire. Située au cœur de l'Arc Atlantique européen, la Bretagne regroupe quatre départements et compte 2700 km de côtes. La Bretagne compte 3.27 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en progression de 0.7% par an depuis 2007. Sur le Morbihan, cet apport maintient le département sur une représentativité nettement inférieure à celle de la France.

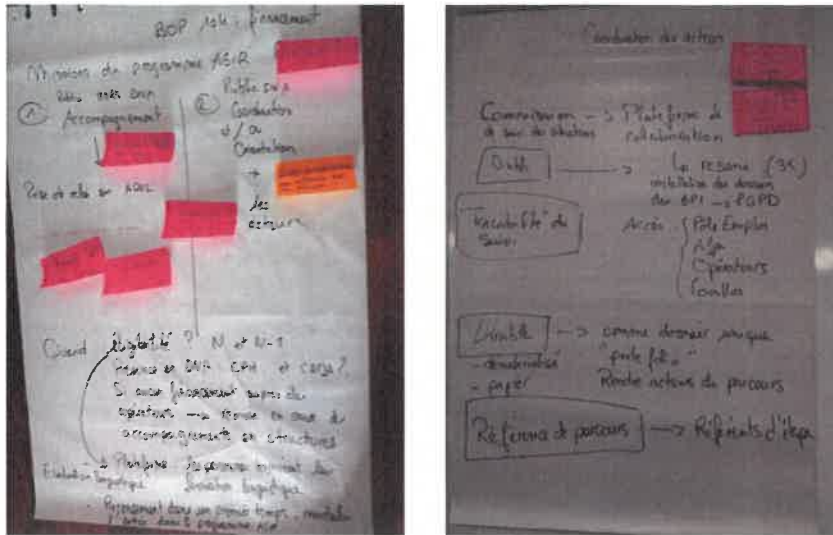


### Annexe 3 – La trame des entretiens

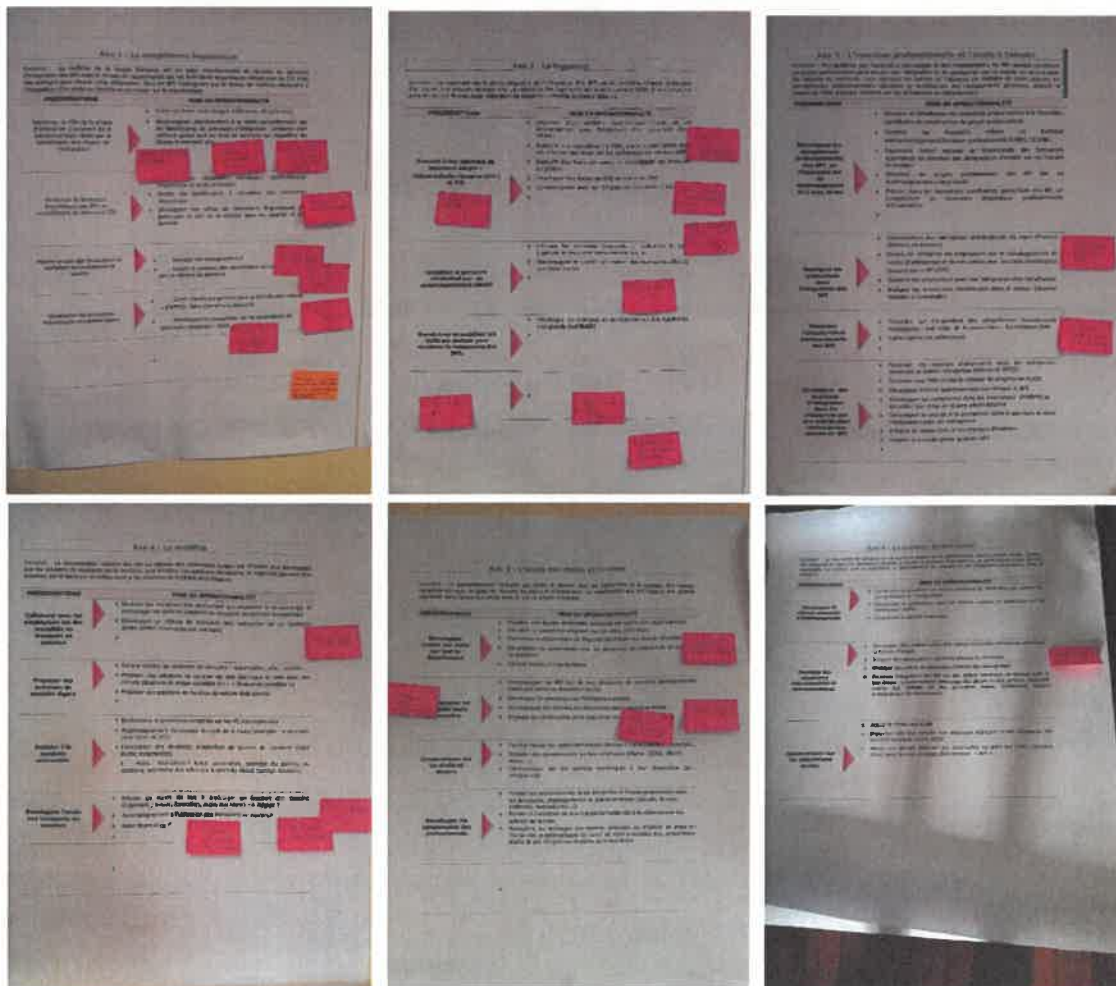
<b>Guide d'entretien des acteurs de l'intégration des BPI dans le Morbihan</b>		
<p>Il s'agit d'appuyer la mise en œuvre du programme AGIR dans le département du Morbihan en réalisant un état des lieux des forces et faiblesses en matière d'offre de services d'accès à l'intégration, des lieux des initiatives existantes et celles à prendre en termes d'intégration, de déterminer les partenariats à nouer, les actions à développer dans le programme AGIR mais aussi d'identifier les spécificités et besoins des publics BPI.</p>		
<b>Mission</b>	Pouvez-vous me décrire votre mission auprès des BPI ?	
	Dans quelles structures intervenez-vous ?	
	Quels sont vos rôles dans ces structures ?	
	Pouvez-vous préciser les contours de votre mission ? Vos collègues, votre équipe, nombre ETP, les différents métiers de votre équipe	
	Vos activités sont-elles toutes intégrées dans votre mission ?	
	Avez-vous reçu une formation pour réaliser votre mission ? Lesquelles ?	
	Quels leviers utilisez-vous le plus souvent pour réaliser votre mission ?	
	Quels sont les facteurs qui permettent la réussite de votre mission ?	
<b>Caractéristiques BPI</b>	Quelles sont les problématiques que vous avez identifiées dans votre activité ?	
	Comment est effectuée votre mise en relation avec les personnes que vous recevez ?	
	Recevez-vous des données ou informations sur les personnes que vous recevez ? Lesquelles ? De quelle manière ?	
	Statistiques et caractéristiques des publics que vous rencontrez dans votre activité	
<b>Moyens</b>	Quels sont les outils et les moyens utilisés dans votre activité? (DN@...)	
	Statistiques et commentaires sur le DNA	
	Avez-vous connaissance de dispositifs expérimentaux ? Y avez-vous recours ?	
<b>Partenaires</b>	Les partenaires avec lesquels vous travaillez ?	
	Quelle fréquence dans votre quotidien ?	
	Les modalités de contact et d'échange	
	L'intérêt de cette relation pour l'intégration des BPI ?	
	A quelles instances ou groupes de travail participez-vous ?	
	La portée opérationnelle des instances que vous connaissez sur le territoire ?	
	Plus-value de ces instances sur le territoire du Morbihan ?	
<b>Programme AGIR</b>	Quels ajustements sont possibles et ce qu'il faut préserver ? (points de vigilance)	
	Que pensez-vous de l'instauration de ce programme ?	
	A votre avis, quel soutien peut apporter le programme AGIR au dispositif d'intégration des BPI dans le Morbihan ?	
	L'action du guichet unique	
	Le processus d'orientation vers l'hébergement sur le territoire : accueil SPADA . CADA. HUDA	
	Le processus d'instruction par l'OFPRA sur le territoire du Morbihan	
<b>Accord</b>	Avez-vous noté dans le process des interventions concurrentes ?	
	Seriez-vous prêts à travailler sur une réflexion visant l'amélioration du fonctionnement du programme sur le Morbihan ?	

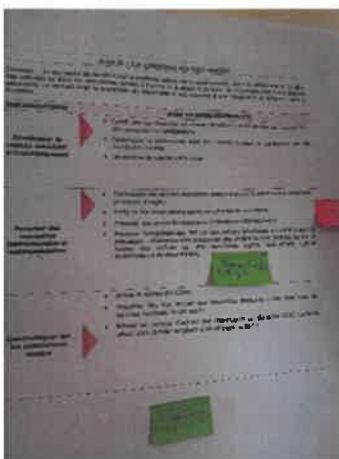
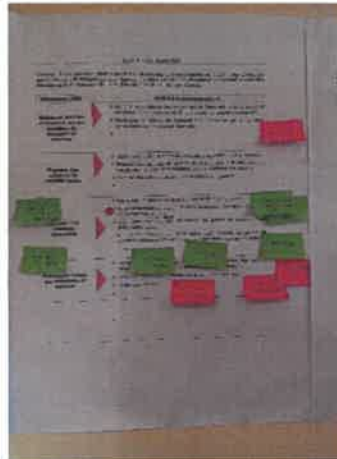
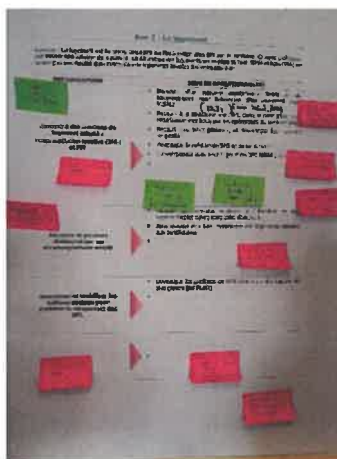
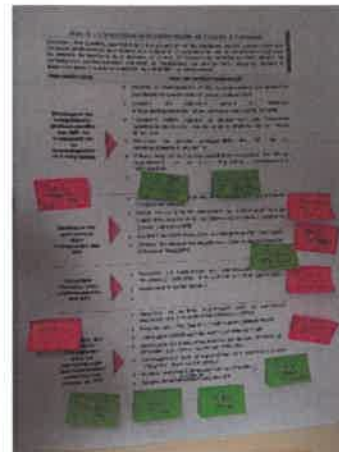
## Annexe 4 – Documents « support » des groupes de travail

PPT de présentation des données et des constats



Animation de groupe sur les 6 axes :





## Annexe 5 - Cartographie des acteurs

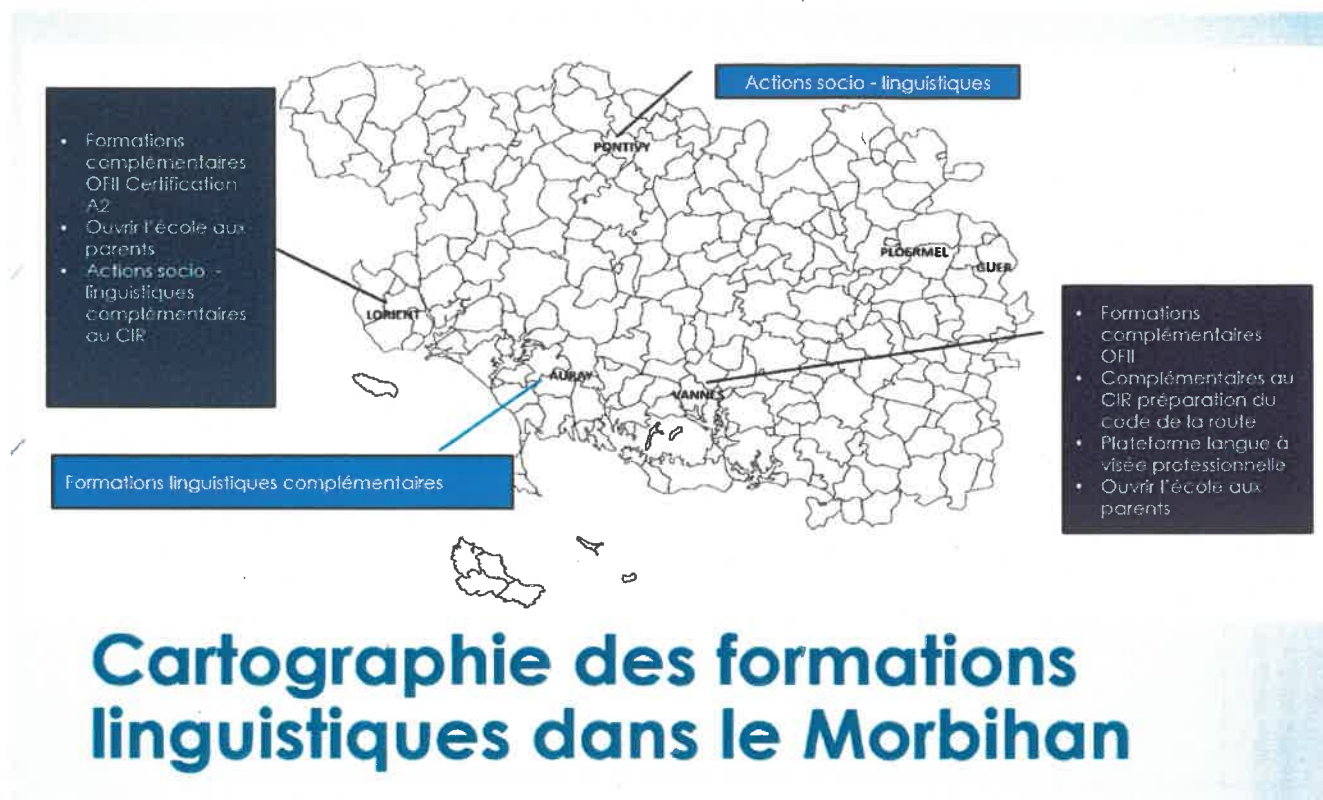
Structures	PARTENAIRES DE L'INTEGRATION DES BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE DANS LE MORBIHAN				
	Nom contact	Fonction	Tél	Tél	Mail
COALLIA	Laurent DENOUEL	Directeur unités territoriales 56/35/44 - Rennes	02 97 70 30 02	06.16.09.45.98	<a href="mailto:laurent.denouel@coallia.org">laurent.denouel@coallia.org</a>
COALLIA	Rozenn TANGUY	Gestionnaire CPH Coallia	02 97 70 30 02	06.22.93.29.75	<a href="mailto:rozenn.tanguy@coallia.org">rozenn.tanguy@coallia.org</a>
AMISEP	Hervé CORFA	Directeur service asile réfugiés - Pontivy		06.87.07.73.65	<a href="mailto:herve.corfa@amisep.fr">herve.corfa@amisep.fr</a>
AMISEP	Ivan GUEGAN	CPH Programme réinstallation 56 MASHS BOP 104		06.40.11.87.89	<a href="mailto:ivan.guegan@amisep.fr">ivan.guegan@amisep.fr</a>
SAUVEGARDE 56	Nolwenn DELALEE	Chef de service Asile Réfugiés Lorient	02 97 36 19 70	06.78.46.12.62	<a href="mailto:ndelalee@sauvegarde56.org">ndelalee@sauvegarde56.org</a>
SAUVEGARDE 56	Laetitia BENAGLIA	Gestionnaire CPH Sauvegarde56	02 97 36 19 70	07 64 35 58 17	<a href="mailto:lbenaglia@sauvegarde56.org">lbenaglia@sauvegarde56.org</a>
OFII	Emilie VITEL	Directrice Adjointe DT OFII - Rennes	02 99 22 98 65	06 38 66 04 90	<a href="mailto:emilie.vitel@ofii.fr">emilie.vitel@ofii.fr</a>
POLE EMPLOI	Laurence RENARD	Mission partenariat - direction territoriale du Morbihan	02 99 35 24 37	06 34 35 22 79	<a href="mailto:laurence.renard@pole-emploi.fr">laurence.renard@pole-emploi.fr</a>
ADIEPH 56	Valérie LORIC				<a href="mailto:loric@adieph56.asso.fr">loric@adieph56.asso.fr</a>
APEC	Fabrice LANDOIS				<a href="mailto:fabrice.landois@apec.fr">fabrice.landois@apec.fr</a>

MISSION LOCALE	Guillaume SIMEON	Conseille Mission Locale Vannes	02 97 01 65 40		<a href="mailto:g.simeon@mlpv.org">g.simeon@mlpv.org</a>
MISSION LOCALE	Fabienne LECORRE	Conseiller Mission locale Lorient	02 97 21 42 05	06 75 45 85 83	<a href="mailto:f.lecorre@mlorient.org">f.lecorre@mlorient.org</a>
MISSION LOCALE	Magaly BARREAU	Responsable secteur Emploi et Garantie Jeunes Vannes	02 97 01 65 48	06 99 03 90 23	<a href="mailto:m.barreau@mlpv.org">m.barreau@mlpv.org</a>
MISSION LOCALE	Dominique AUFFRET	Directrice ML de Lorient	02 97 89 53 22/ 02 97 21 42 05	06 37 32 23 65	<a href="mailto:d.auffret@mlorient.org">d.auffret@mlorient.org</a>
MISSION LOCALE	Nathalie NOEL	Conseillère ML accompagnement des jeunes réfugiés - Lorient			<a href="mailto:n.noel@mlorient.org">n.noel@mlorient.org</a>
MISSION LOCALE	Xavier LANDAIS	Responsable accompagnement Vannes	02 97 01 65 48		<a href="mailto:x.landais@mlpv.org">x.landais@mlpv.org</a> ; <a href="mailto:m.bono@mlpv.org">m.bono@mlpv.org</a>
MISSION LOCALE	Marc BONO	Conseiller ML accompagnement des jeunes réfugiés - Vannes			<a href="mailto:m.bono@mlpv.org">m.bono@mlpv.org</a>
CLPS	Sandrine PRUDON	Directrice CLPS Vannes	02 97 47 88 64		<a href="mailto:s.prudon@clps.net">s.prudon@clps.net</a>
IBEP	Mickaël GEVAUX/Laurent DUBOURG	Direction IBEP Vannes			<a href="mailto:ldubourg@ibepformation.fr">ldubourg@ibepformation.fr</a> / <a href="mailto:mgevaux@ibepformation.fr">mgevaux@ibepformation.fr</a>
AFPA	Stéphanie GICQUEL-BUI	Directrice Développement Afpaf - Programme HOPE - Rennes			<a href="mailto:Stephanie.gicquel-bui@afpa.fr">Stephanie.gicquel-bui@afpa.fr</a>
DATASAM	Antonin BRAVET	Coordinateur DATASAM		06 38 48 76 67	



ARS						
VGH Vannes Golfe Habitat	Sandrine BRYON-MONNIER	Responsable Division Gestion locative	02 97 63 21 11		<a href="mailto:Sandrine.bryon-monnier@vgh.fr">Sandrine.bryon-monnier@vgh.fr</a>	
VGH Vannes Golfe Habitat	David LANDRY	Directeur VGH	02 97 63 21 11			

## Annexe 6 – Cartographie des formations linguistiques



<p><b>CLPS Vannes</b> Parc d'innovation Sud 3 rue Pierre et Marie Curie 56000 Vannes</p>	<p><b>CLPS LORIENT</b> 9/11 rue Jules Legrand 56100 Lorient  Une antenne du CLPS existe également sur Lanester : Centre alpha – 44 avenue François Billou 56600 Lanester</p>
<p><b>C.E.A.S</b> Centre d'Etude et d'Action sociales du Morbihan 12, rue Alexandre Le Pontois 56000 Vannes</p>	<p><b>ASSOCIATION SAUVEGARDE 56</b> 33 cours de Chazelles 56103 Lorient 12 rue du Capitaine Jude 56000 Vannes</p>
<p><b>IBEP FORMATION</b> ZI du Prat Rue du Général Baron Fabre 56000 Vannes</p>	<p><b>IBEP FORMATION</b> ZI de Keryado 24 rue du Gaillec 56100 Lorient</p>
<p><b>AMISEP FORMATION VANNES</b> Auray, Lorient, Plescop, Ploermel, Pontivy, Vannes</p>	<p><b>ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BOIS DU CHATEAU</b> 2 rue Georges Bizet 56100 Lorient</p>
<p><b>COLLEGE JULES SIMON</b> 24 place Maurice Marchais 56000 Vannes</p>	<p><b>COLLEGE PUBLIC JEAN LE COUTALLER</b> Rue du bois du château 56100 Lorient</p>

## Annexe 7 – L'offre de formations en lien avec les métiers en tension

Titres préparés	Organismes de formation	Localisation	Financement
<b>CAP Agricole jardinier paysagiste</b>	CFA de Talhouet	Hennebont	Contrat d'alternance
<b>Titre profession d'assistant de vie aux familles</b>	GRETA CFA de Bretagne Sud	Pontivy	Financement Pôle Emploi
<b>CAP d'agent d'accompagnement auprès d'adultes dépendant</b>	GRETA CFA de Bretagne Sud	Pontivy	Financement Région
<b>TP d'Assistant de vie aux familles</b>	Afpa	Lorient	Financement Région
<b>Agent de service médico-social</b>	CLPS	Lorient	Financement Région
<b>TP de tuyauteur industriel</b>	Afpa	Lorient	Financement Région
<b>DEAS d'accompagnement éducatif et social</b>	ASKORIA	Lorient	Financement Région
<b>Aide à la personne</b>	ASKORIA	Lorient	Financement Pôle Emploi
<b>TP d'agent de propreté et d'hygiène</b>	CLPS	Lorient	Financement Région
<b>Auxiliaire de Vie</b>	CLPS	Lorient	Financement Région
<b>CAP de boucher</b>	CMARB	Vannes	Financement Région
<b>TP d'assistant de vie aux familles</b>	CLPS	Vannes	Financement Région
<b>TP d'assistant de vie dépendance</b>	CLPS	Vannes	Financement Région
<b>Aide à la personne</b>	CLPS	Vannes	financement Pôle Emploi
<b>DEAS</b>	CLPS	Vannes	Financement Région
<b>TP d'agent de service médico-social</b>	CLPS	Vannes	Financement Région
<b>TP Agent de propreté et d'hygiène</b>	CLPS	Vannes	Financement Région

## Annexe 8 – Les formations Plan investissement compétences (PIC)

<p><b>PREPA</b></p>	<p><b>PRÉPA Avenir</b> Construire son projet ou valoriser son potentiel professionnel</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>	<p><b>QUALIF</b></p>	<p><b>QUALIF Emploi</b> Obtenir une qualification à un métier qui recrute en Bretagne.</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>
<p><b>PREPA</b></p>	<p><b>PRÉPA Projet</b> Concrétiser son projet professionnel et s'orienter vers un métier.</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>	<p><b>QUALIF</b></p>	<p><b>QUALIF Sanitaire &amp; Social</b> Préparer un diplôme du para-médical ou travail social.</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>
<p><b>PREPA</b></p>	<p><b>PRÉPA Clés</b> Développer ses connaissances et compétences clés.</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>	<p><b>QUALIF</b></p>	<p><b>QUALIF VAE</b> Faire valider les acquis de son expérience professionnelle.</p> <p><b>En savoir plus →</b></p>

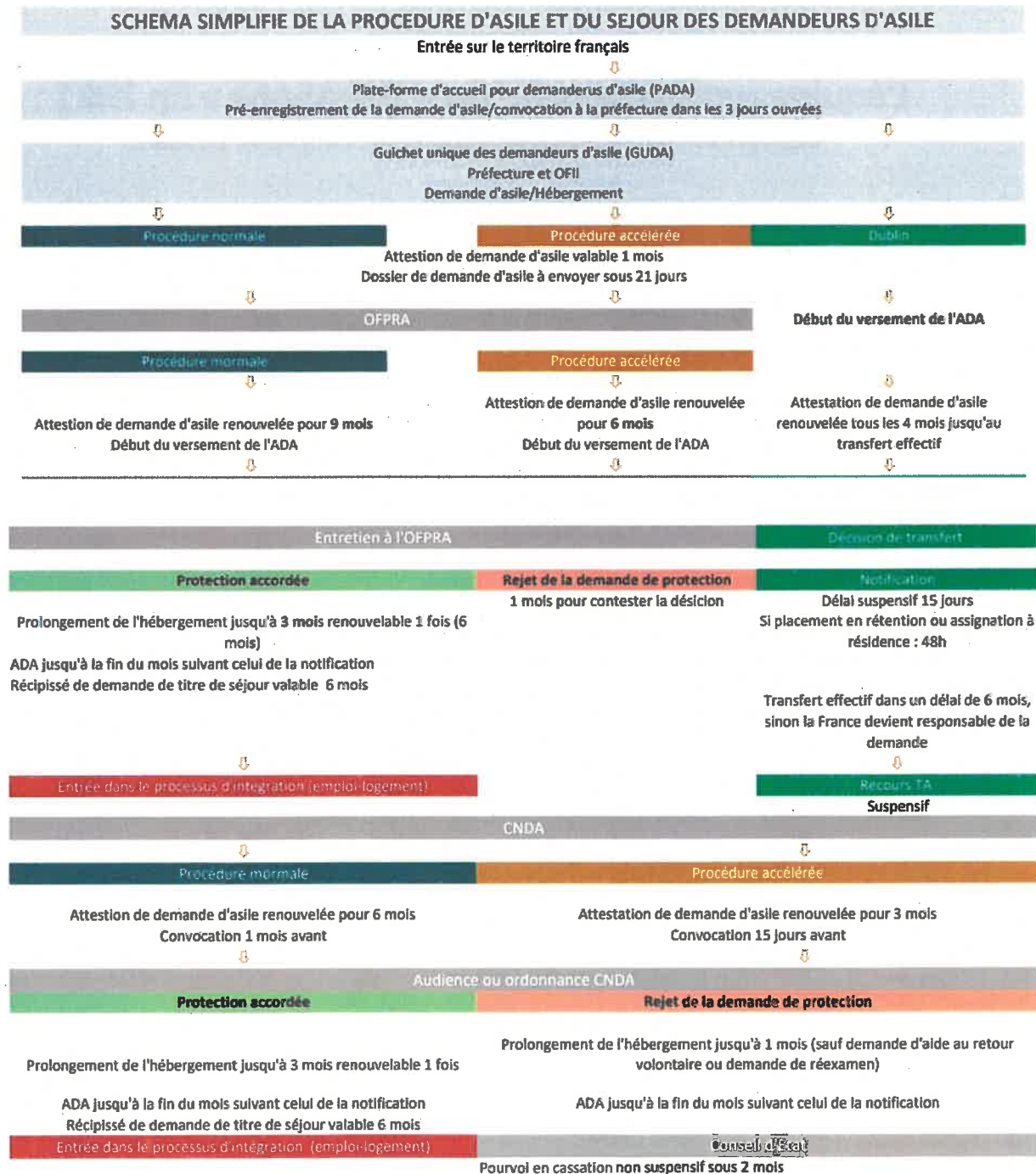
## Annexe 9 – Les dispositifs existants

Dispositif	Structure	Financier	Durée	Public cible	Localisation	Revenus	Objectif intégration
<b>CTAIR</b>	Collectivités territoriales	DIAIR	SO	Réfugiés	Hors département	SO	Animation et coordination des actions sur le territoire
<b>Accompagnement à l'emploi</b>							
<b>Plateforme d'accompagnement des primo-arrivants</b>	AFPA	ETAT	6 mois	Primo-arrivants	Rennes hors département	AREF	Accompagnement global en relation avec tous les acteurs
<b>Programme Hope</b>	Afpa	OPCO	6 mois	BPI	Lorient	POEIC	Logement, emploi et formation
<b>Programme SESAME</b>	AKTO	PIC ETAT	5 mois		Lorient		Logement, emploi et formation en entreprise sur la qualification d'un métier en restauration « commis de cuisine »
<b>Prépa Clés FLE</b>	CLPS	Région	4 mois	BPI DE	Vannes	AREF	Accompagnement à un premier niveau de qualification pour entrer en formation
<b>Prépa Avenir FLE</b>	CLPS	ETAT/REGION	4 mois	BPI DE	Vannes (1 session en 2022), Lorient (3 sessions en 2022)	AREF	Accompagnement au projet professionnel, TRE, PMSMP, soutien à la vie sociale et professionnelle couplés à l'apprentissage linguistique
<b>ATE</b>	IBEP	REGION	5 mois et demi	BPI	Lorient, Auray	AREF	Emploi : agroalimentaire et restauration
<b>Melting Breizh</b>	Mission locale	ETAT	3 ans	BPI 16 - 25 ans	Vannes et Lorient	AREF	Accompagnement global individualisé
<b>Accompagnement à la qualification AAQ</b>	CLPS	REGION	6 mois	BPI	Vannes	AREF	Formation en alternance CAP bâtiment
<b>Les dispositifs Pôle Emploi en direction des demandeurs d'emploi : MRS</b>	Pôle Emploi	Pôle Emploi	SO	Demandeur d'emploi	56	SO	Méthode de recrutement par simulation : élargir les recherches de candidats en privilégiant le repérage des capacités nécessaires au poste de travail
<b>Formations régionales PREPA et QUALIF</b>	Unités Emploi Formation Orientation	Région	SO	DE	Bretagne	Aides	Catalogue des formations financées par la région Bretagne <a href="https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/copi-e-de-qualif-emploi/">https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/copi-e-de-qualif-emploi/</a>
<b>Volont'R</b>	DIAIR	DIAIR		Jeunes	56	Salaire	Proposer des services civiques

## Acquisition des compétences linguistiques

<b>Ateliers collectifs basés sur le volontariat</b>	Sauvegarde 56 AMISEP	ETAT	SO	BPI	Vannes, Lorient, Guer	RSA	Accompagnement par thématiques au projet d'intégration
<b>Ouvrir l'école aux parents (OEPRE)</b>	CLPS Collège et école élémentaire	ETAT Education nationale	SO	Parents	Vannes, Lorient Pontivy, Auray	RSA SO	Compétences linguistiques A2/B1 Mieux accompagner la scolarité des enfants
<b>Le logement</b>							
<b>AVDL</b>		ETAT/DEPART EMENT		BPI	Morbihan		Logement et accompagnement à l'usage
<b>LOJI</b>	Sauvegarde 56	ETAT	SO	BPI avec ressources	Morbihan	SO	Logement en colocation
<b>Mobilisation des bailleurs</b>			SO	BPI	Morbihan	SO	Proposer un quota de logements sociaux réservés aux BPI
<b>Intermédiaire locatif IML</b>		DCLS		BPI	Morbihan		Proposer des logements à moindre coût et répertorier les logement sur un territoire
<b>La mobilité</b>							
<b>Location véhicules électriques</b>	Association Néo 56	Néo 56	SO	Tout public	Vannes	SO	Proposer des véhicules électriques à la location
<b>Ti'mouv</b>	Chantier d'insertion OPTIM'ism + mission locale	Département et Etat	18 mois	Tout public	Lorient	SO	Plateforme de mobilité : Aider à la mobilité sur le département
<b>Auto-école sociale itinérante</b>	Néo Mobilité 56	Néo 56	SO	Demandeur d'emploi en insertion	Morbihan	30€/mois	Accès à la conduite automobile
<b>Droits et santé</b>							
<b>Pass Psy Morbihan</b>	DATASAM Louis Guilloux	ARS		Primo-arrivants	Vannes, Lorient	SO	Santé mentale
<b>Point santé TILLIAMM</b>	AMISEP	Etat	SO	Personnes précaires	Vannes	SO	Consultations et examens gynécologiques <a href="mailto:Pointsante.tilliamm@amisep.fr">Pointsante.tilliamm@amisep.fr</a>
<b>Dispositif CIME</b>	COALLIA	ARS	1h30	BPI	Lorient, Guer, Pontivy, Ploërmel	SO	Consultation santé
<b>Kit Medso</b>	OFII	ETAT	SO	CIR	DT OFII		Santé et logement
<b>Maisons Service</b>	France Services	ETAT	SO	Tout public	Bretagne	SO	Accès aux services publics dans un lieu unique

## Annexe 10 - Schéma du processus d'intégration 2021



## Annexe 11- L'équipe du DATASAM en 2021

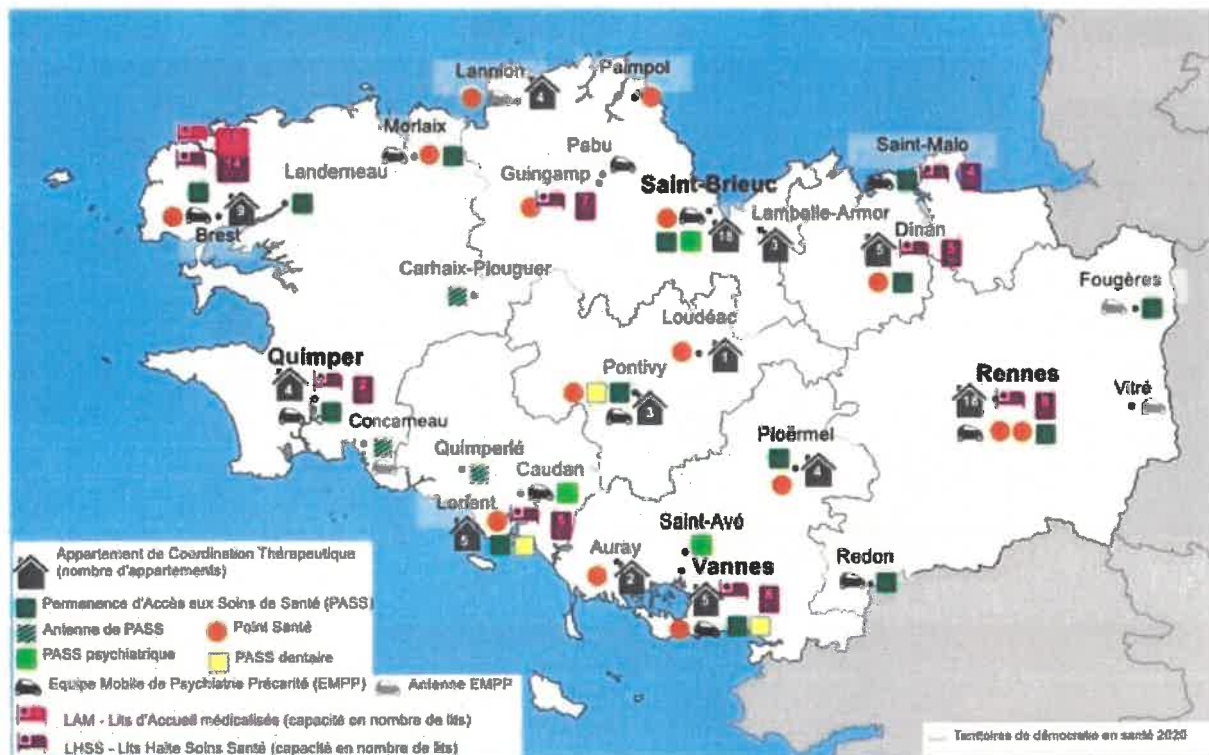
### L'équipe professionnelle du « DATASAM » fin 2021 :

Des médecins rattaché-e-s à des dispositifs de consultations existants





## Annexe 12- cartographie de l'offre de soins

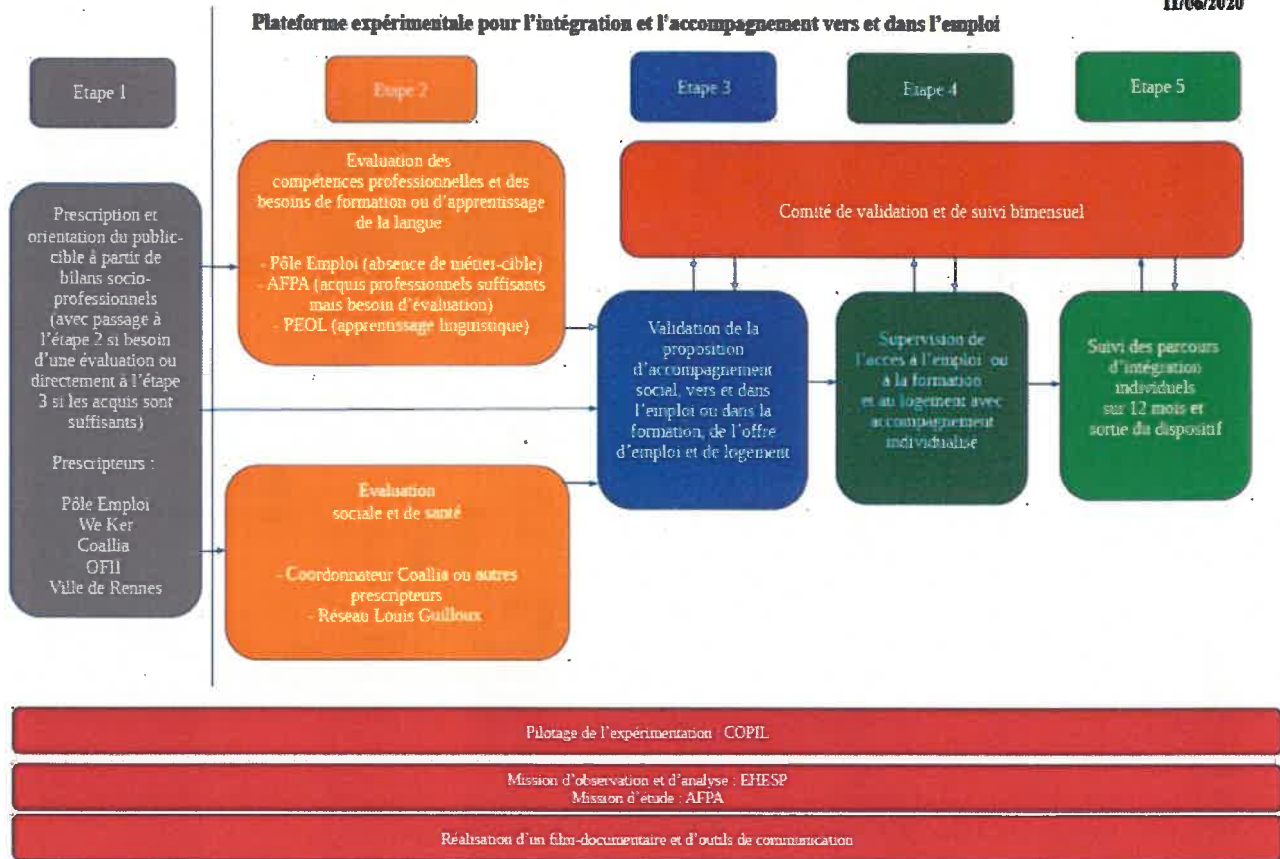


Source : FINESS pour les LHSS, LAM et ACT, et ARS Bretagne pour les EMPP, PASS, Point santé - JUILLET 2021  
 Réalisation : ARS Bretagne, Juillet 2021  
 Carte réalisée avec Cartas & Données - © Artique

0 30 60 km

## Annexe 13 - Schéma d'organisation de la plateforme expérimentale pour l'intégration et l'accompagnement dans l'emploi en Ile-et-vilaine

11/06/2020



## Annexe 14 - Glossaire

AAQ :	accompagnement à la qualification
ADA :	allocation pour demandeur d'asile
ADIL :	association départementale d'information sur le logement
AFPA :	agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGIR :	accompagnement global et individualisé des réfugiés
AIVS :	agence immobilière à vocation sociale
AMISEP :	association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle
ARE :	allocation d'aide au retour à l'emploi
AREF :	allocation d'aide au retour à l'emploi et formation
ARMLB :	association régionale des missions locales bretonnes
ARS :	agence régionale de santé
ASLL :	accompagnement social lié au logement
ATE :	action territoriale expérimentale
AVDL :	accompagnement Vers et Dans le Logement
BPI :	bénéficiaire de la protection internationale
CADA :	centre d'accueil des demandeurs d'asile
OFII :	office français de l'immigration et de l'intégration
CAES :	centre d'accueil et d'évaluations des situations
CAF :	caisse d'allocations familiales
CAI :	centre d'accueil et d'intégration
CARIF OREF :	centre animation ressources d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation
CESEDA :	code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR :	contrat d'intégration républicaine
CLPS :	Contribuer à la promotion sociale : l'enjeu compétences (centre de formation professionnelle)
COSIR :	commission de suivi pour l'intégration des réfugiés
CPH :	centre provisoire d'hébergement
CSS :	complémentaire santé solidaire
CTAIR :	contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés
DARES :	direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DCL :	diplôme de compétences de langue
DE :	demandeur d'emploi
DDETS 56 :	direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DGEF :	direction générale des étrangers en France
DIAIR :	délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DIALE :	dispositif d'insertion, d'accès au logement et à l'emploi
DNA :	dispositif national d'accueil
DREAL :	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSR :	dispositif santé réfugié
DSU :	développement social urbain
ECM :	employé de commerce magasin
EPCI :	établissement public de coopération intercommunale
EPSM :	établissement public de santé mentale
ETP :	équivalent temps plein
FJT :	foyer de jeunes travailleurs
FNAVDL :	fonds national d'accompagnement vers et dans le logement
FLE :	français langue étrangère
GHCB :	groupement hospitalier centre Bretagne
GHBS :	groupement hospitalier de Bretagne Sud
CHBA :	centre hospitalier Bretagne Atlantique
HUDA :	hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

IBEP :	institut breton d'éducation professionnelle
IML :	intermédiation locative
INSEE :	institut national de la statistique et des études économiques
LCT :	langue capacités territoire
OE :	offre d'emploi
OEPRE :	ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
OFPRA :	office français de protection des réfugiés et des apatrides
PDR :	projet de recrutement
PIB :	produit intérieur brut
PIC :	plan d'investissements dans les compétences
PMR :	personne à mobilité réduite
POEC :	préparation opérationnelle à l'emploi collective
PRAHDA :	programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PUMA :	protection universelle maladie
SPADA :	structure de premier accueil des demandeurs d'asile
SRADAIR :	schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés
RSA :	revenu de solidarité active

**Cette démarche de diagnostic a été réalisée par l'AFPA.**

**AFPA**

**Myriam GIRARD**  
Chargée de mission  
Direction de la prospective Afpa  
Région Bretagne et Pays de la Loire  
[myriam.girard@afpa.fr](mailto:myriam.girard@afpa.fr)

**Stéphanie GICQUEL-BUI**  
Directrice du développement  
Région Bretagne Pays de la Loire  
[stephanie.gicquel-bui@afpa.fr](mailto:stephanie.gicquel-bui@afpa.fr)

---

**DDETS56**

**Nathalie BARAUD-FEFEU**  
En charge de la politique de l'asile et de l'intégration des réfugiés  
[nathalie.baraud-fefeu@morbihan.gouv.fr](mailto:nathalie.baraud-fefeu@morbihan.gouv.fr)

